

Rapport Annuel

2012

Rapport Annuel

2012



Sa Majesté le Roi Mohammed VI

RAPPORT ANNUEL 2012

présenté à

Sa Majesté le Roi

par Chakib Benmoussa

Président du Conseil Economique, Social et Environnemental

Majesté,

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi organique n°60-09 portant création du Conseil Economique et Social promulguée par le Dahir N° 1-10-28 du 18 Rabii I 1431(5 mars 2010), j'ai l'insigne honneur de présenter à Votre Majesté le rapport annuel du Conseil au titre de l'exercice 2012, tel qu'il a été adopté par son Assemblée Générale réunie le 27 Juin 2013.

Majesté,

L'année 2012 a été marquée par l'amorce de la mise en conformité de la pratique institutionnelle et politique avec l'esprit et les dispositions de la Constitution adoptée par référendum en juillet 2011. En effet, le fait marquant de l'année a été la nomination par Votre Majesté, le 3 janvier, du gouvernement issu des élections anticipées de la Chambre des Représentants qui se sont déroulées le 25 novembre 2011. Le Chef du gouvernement a été désigné en la personne du secrétaire général du parti arrivé en tête à ces élections. Un programme gouvernemental a été présenté, avec pour principes directeurs l'action intégrée, l'approche participative et la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes.

Pour le Conseil, l'existence d'un socle institutionnel solide constitue une opportunité qui doit être rapidement mise à profit par les pouvoirs publics, de concert avec les acteurs économiques et sociaux, pour rendre effectives les dispositions constitutionnelles, impulser une nouvelle dynamique de réforme et traduire les politiques de développement social en actions qui améliorent la vie des citoyens.

Le lancement par Votre Majesté du chantier de réforme de la justice, avec l'installation de la Haute instance du dialogue national sur la réforme de la justice, constitue un fait majeur de l'année. Ce chantier revêt une importance stratégique et suscite un grand espoir pour consacrer la suprématie de la loi et stimuler le développement. La démarche adoptée traduit la volonté de faire aboutir cette réforme dans un cadre de dialogue et de concertation associant les différentes sensibilités. De sa réussite dépend largement l'évolution de nombreux chantiers engagés par notre pays : moralisation de la vie publique, développement économique et encouragement de l'investissement, renforcement des valeurs de citoyenneté, promotion des libertés et des droits de l'homme.

S'agissant de la conjoncture économique internationale, elle a été fortement marquée par la récession au sein des principaux pays de la zone euro et le maintien à un niveau élevé des cours des produits énergétiques. Ces facteurs ont pénalisé la croissance de l'économie nationale et lourdement affecté ses équilibres macroéconomiques. La poursuite des politiques de rigueur dans les principaux pays partenaires du Maroc en Europe ne laisse pas entrevoir, selon le Conseil, de perspective de reprise de la croissance dans ces pays à court terme. A cet égard, elle constitue pour le Maroc un facteur de vigilance, qui doit inciter à des mesures urgentes de diversification de l'offre exportable et le rehaussement de la compétitivité des produits marocains.

Sur le plan régional, le contexte politique demeure toujours perturbé, avec un manque de visibilité quant aux perspectives politiques et sécuritaires dans plusieurs pays de la rive méridionale et de l'est de la Méditerranée.

Majesté,

L'évolution sur le plan économique, a été déterminée, en grande partie, par la baisse de la production agricole consécutive à la sécheresse ainsi que par l'aggravation de la crise dans la zone euro. Combinées à un manque de visibilité sur les réformes, à l'attentisme des opérateurs et à la faiblesse structurelle de la compétitivité de l'économie, ces évolutions ont impacté négativement la croissance et pesé sur les créations d'emploi. Dans ces conditions, la croissance s'est établie à 2,7% en 2012, contre 5% une année auparavant, du fait de la baisse de 8,9% de la valeur ajoutée agricole et du

ralentissement du rythme de progression des activités non agricoles de 5,2% à 4,4%. En outre, le retard dans l'approbation de la loi de finances a contribué à accentuer le climat d'attentisme parmi les opérateurs, en raison du manque de visibilité sur les orientations budgétaires. Cette évolution est perceptible notamment à travers le recul des crédits à l'équipement, dont l'encours a enregistré une baisse de 2%, ce qui semble indiquer un ralentissement de l'investissement des entreprises.

Cependant, malgré le contexte international marqué par le niveau resté élevé des cours du pétrole et la hausse des prix de vente des carburants intervenue en juin, le pouvoir d'achat a été relativement préservé à la faveur du dispositif de la compensation, avec néanmoins pour conséquence l'alourdissement des déficits budgétaire et commercial.

Les dépenses de compensation se sont en effet accrues de plus de 12% pour atteindre près de 55 milliards de dirhams, le relèvement des prix des carburants ayant permis une économie de 5,7 milliards. Par ailleurs, les charges relatives au personnel de l'Etat ont augmenté de 2,8%, s'établissant à 96 milliards de dirhams. Dans ces conditions, le déficit budgétaire est passé de 6,1% à 7,1% du PIB. Ce niveau de déficit devient difficilement soutenable et devrait amener les pouvoirs publics à prendre des mesures déterminées pour restaurer les équilibres nécessaires à la poursuite durable des politiques de développement économique et social.

La couverture du déficit budgétaire impose de recourir de manière croissante à l'emprunt, d'où la forte progression de l'encours de la dette du Trésor qui représente, à fin 2012, 57,8% du PIB au lieu de 47% en 2009.

S'agissant des comptes extérieurs, le déficit des échanges commerciaux s'est alourdi et les recettes du tourisme de même que les transferts des Marocains résidant à l'étranger n'ont pas permis de le compenser. En conséquence, le compte courant de la balance des paiements a enregistré des déficits importants, atteignant 9% du PIB après 8% en 2011. Dans ces conditions, le solde négatif de la balance des paiements a nécessité une ponction sur les avoirs extérieurs qui ne représentaient plus que l'équivalent de quatre mois d'importations en fin d'année, au lieu de cinq mois, un an auparavant.

Les déséquilibres extérieurs et des finances de l'Etat constituent, désormais, des facteurs de risque qui révèlent la difficile soutenabilité du modèle de croissance actuel fondé sur la demande intérieure. En particulier, le déficit extérieur, notamment avec les pays avec lesquels le Maroc a conclu des accords de libre-échange, renvoie à la faible compétitivité de l'économie, dont l'amélioration exige des pouvoirs publics d'accompagner le tissu productif national dans sa mise à niveau, sa diversification et l'élévation de son contenu technologique. Convaincu de l'importance de ce chantier pour rehausser le rythme de la croissance et améliorer le niveau de développement social, le Conseil a consacré l'étude thématique du présent Rapport à la problématique de la compétitivité.

Majesté,

Au niveau de la couverture maladie, une nouvelle impulsion a été donnée par votre Majesté avec le lancement de la généralisation du Régime d'assistance médicale (RAMED), au profit de la population en situation de pauvreté et de vulnérabilité. Le Conseil note à cet égard la nécessité de tenir compte des pistes d'amélioration identifiées au terme de l'expérience pilote et des premières remontées issues de la phase de généralisation.

Sur le plan des politiques de développement humain, la collectivité consacre des moyens et des efforts substantiels au secteur de l'éducation, mais les progrès réalisés restent en deçà des attentes, malgré les réformes et programmes entrepris. Ce décalage risque d'affecter la performance globale

de l'économie et la cohésion sociale. En appelant à la mise à niveau de l'école publique, le discours du 20 Août de Votre Majesté a souligné la nécessité d'une réelle amélioration de la prestation éducative de l'enseignement public, tout en assurant l'égalité des chances entre les citoyens.

Notre pays doit par ailleurs veiller à la réalisation de l'ensemble des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui constituent une base pour la valorisation du capital humain et le rehaussement de sa contribution à la création de la richesse. Cela suppose notamment une mise en œuvre rigoureuse des plans d'actions engagés, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'égalité de genre.

Le dialogue social tripartite (patronat, syndicats et gouvernement) a marqué un arrêt en 2012. Au niveau du dialogue entre les partenaires sociaux, il y a lieu de souligner l'établissement d'accords-cadres entre le patronat et les syndicats les plus représentatifs, régissant la médiation sociale en matière de contentieux du travail. Ce cadre conventionnel vise à instaurer un processus de prévention et de résolution des conflits collectifs dans le milieu professionnel, permettant ainsi d'instaurer un climat de confiance et d'assurer la pérennité de l'entreprise tout en préservant les intérêts des salariés.

Majesté,

S'agissant du volet environnemental, après la consécration du droit au développement durable et à un environnement sain dans la Constitution de juillet 2011, le cadre législatif en matière d'environnement a été marqué en 2012 par l'élaboration d'un projet de loi-cadre permettant de rendre opérationnelles les dispositions de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable. Ce projet a été soumis par le gouvernement au CESE et a donné lieu à un avis du Conseil. Ce projet expose et confère une assise juridique aux orientations de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable, et définit les principes, droits, devoirs et engagements qui doivent être respectés par l'ensemble des parties prenantes. Il prévoit également des mesures d'ordre institutionnel, économique et financier en vue d'instaurer une gouvernance environnementale garantissant l'efficacité et la cohérence des actions menées. Afin d'accompagner la dynamique nouvelle créée par ce texte, le Conseil juge nécessaire de mettre en cohérence l'ensemble du cadre réglementaire et juridique. Par ailleurs, il est impératif d'évaluer et de mobiliser des financements publics et privés importants pour réussir la mise en œuvre des mesures opérationnelles prévues par le projet de loi pour assurer la transition écologique.

Dans le domaine des énergies renouvelables, une avancée importante a été réalisée en 2012, avec la signature par MASEN, l'ONEE, le consortium adjudicataire et les bailleurs de fonds des contrats relatifs au financement, à la construction et à l'exploitation d'une première centrale solaire sur le site d'Ouarzazate, d'une puissance de 160 MW. De même, dans le cadre du programme éolien intégré (PEI), le développement de grands parcs éoliens a enregistré une nouvelle impulsion avec la désignation des soumissionnaires pour l'appel d'offres relatif à plusieurs centrales éoliennes d'une puissance globale de 850 MW. Ce projet constitue la seconde phase du Programme Eolien Marocain, après le projet éolien de 150 MW de Taza.

Cependant, ces avancées notables dans la réalisation de centrales de grandes puissances, ne s'accompagnent pas d'un développement similaire de projets éolien et solaires de moyennes et petites puissances, qui constituent pourtant un réservoir important de production locale d'énergie. Aussi, il apparaît nécessaire de procéder dans les meilleurs délais à la publication des décrets d'application de la loi 13.09 relative au développement des énergies renouvelables, et de mettre en place un dispositif fiscal incitatif dédié.

S'agissant de la problématique de l'eau, la sécheresse qui a prévalu en 2012 conforte la pertinence de la stratégie suivie en matière de mobilisation des ressources. L'action des pouvoirs publics doit converger vers l'élaboration d'un modèle de gestion des ressources en eau fondé sur la sécurisation de l'accès actuel et futur à la ressource, la protection des personnes et des biens face aux inondations, ainsi que sur l'efficacité de l'utilisation de la ressource à travers l'établissement de schémas d'interopérabilité impliquant tous les intervenants dans la gestion des ressources.

Majesté,

La lecture faite par le Conseil des grandes évolutions de l'année 2012 confirme la pertinence des axes d'action identifiés en 2011, complétés par l'exigence de se conformer à l'esprit de la Constitution et de mettre en œuvre l'ensemble de ses dispositions, qui constitue le principal défi national.

En effet, face à l'ampleur des déficits sociaux et devant les incertitudes liées à la crise mondiale, la stratégie nationale de renforcement de la cohésion sociale, de mobilisation de l'ensemble de la société, et d'accélération de la croissance est d'autant plus nécessaire. Dans le contexte actuel d'exacerbation de la concurrence internationale, les différentes composantes de la société doivent privilégier le dialogue et la concertation, tout en œuvrant pour la mise en œuvre rapide des actions arrêtées en privilégiant l'intérêt national sur les bénéfices catégoriels.

Cela doit se traduire en particulier par la priorité accordée aux volets de l'inclusion économique et sociale, au renforcement de la gouvernance et de la territorialisation des politiques publiques ainsi qu'à la participation des citoyens à la conception et à la mise en œuvre de ces politiques. Parallèlement, il convient d'accorder une attention particulière aux politiques visant une amélioration durable des performances de notre économie, principalement à travers le rehaussement de sa compétitivité et l'amélioration du climat des affaires, afin de faire face aux défis de l'emploi et du relèvement du niveau de vie. Il est également impératif de redresser rapidement la situation des finances publiques, afin de retrouver une marge budgétaire pour la mise en œuvre durable des mesures et plans engagés à cette fin.

Majesté,

Le Conseil considère que les stratégies sectorielles ont permis d'instaurer un cadre propice au déploiement de l'action de l'Etat et de procurer une certaine visibilité aux investisseurs. Cependant, leur mise en œuvre a révélé un manque de convergence entre les différentes feuilles de route mais également avec les politiques transversales en matière d'éducation-formation, de fiscalité et d'aménagement du territoire. Il appartient donc aux pouvoirs publics d'améliorer la visibilité des opérateurs, à travers l'implémentation rapide et coordonnée des actions prévues dans le cadre des différentes stratégies et de procéder de manière institutionnalisée à des évaluations régulières permettant d'apporter les ajustements nécessaires. A cet égard, le recours généralisé à des outils de suivi et d'évaluation devrait permettre, non seulement d'accroître l'efficacité de l'action publique, mais aussi d'asseoir la culture de la reddition des comptes.

Les actions déployées dans les différentes stratégies doivent être accompagnées par la pratique d'une veille stratégique et la disponibilité d'études de marché pointues. Les efforts de veille doivent être orientés également vers la promotion des investissements directs étrangers (IDE), à travers le suivi des stratégies des entreprises multinationales, pour assurer un meilleur positionnement de notre pays dans les chaînes de valeur internationales.

Parallèlement, il est impératif de rehausser la contribution des PME à la relance de la croissance et de l'emploi. En effet, la promotion de PME plus dynamiques et plus innovantes, susceptibles d'améliorer leur compétitivité et d'accompagner les grandes entreprises, nécessite la levée d'un certain nombre d'obstacles à leur croissance. Il s'agit, en premier lieu, de s'attaquer aux fragilités de ces entreprises qui se rapportent principalement à leur sous-capitalisation et à la faiblesse de leurs moyens techniques et humains. S'agissant du faible recours des PME aux dispositifs de soutien qui leur sont destinés, il importe de renforcer l'effort de communication et d'information et de simplifier les procédures d'accès à ces mécanismes. L'encouragement de la PME, dans la perspective de la création d'emplois, mérite d'être appuyé par le levier de la commande publique. Le Conseil recommande, à cet égard, d'institutionnaliser la compensation industrielle sur tous les secteurs et types de marchés qui le permettent, et de mettre en place des mécanismes encourageant la préférence nationale.

Majesté,

En ce qui concerne le climat social, le Conseil se félicite des avancées enregistrées au niveau du dialogue entre les partenaires sociaux, principalement l'établissement d'un accord-cadre régissant la médiation sociale en matière de contentieux du travail. Ces accords ont également permis à la CGEM et aux organisations syndicales de progresser sur trois autres axes : le dialogue social et la promotion du champ conventionnel, la conformité sociale des relations et des conditions de travail et la promotion de l'emploi et de la compétitivité.

Le Conseil considère qu'il s'agit d'une dynamique à encourager en vue de renforcer la confiance entre les partenaires sociaux et d'instaurer de manière durable les conditions pour la conclusion de grands contrats sociaux favorisant le développement économique et social. Ces derniers devraient viser l'instauration de la paix sociale sur la base du respect de la loi en matière de travail et de protection sociale et à travers l'effectivité des droits individuels et promouvoir la négociation collective et le dialogue social comme méthodes pour concilier la compétitivité de l'appareil de production et le développement du travail décent. Il s'agit, particulièrement en période de crise, d'établir les conditions de reprise de l'investissement, en adoptant, grâce à des mécanismes de dialogue à l'échelle sectorielle et locale, des solutions permettant d'assurer la pérennité de l'activité des entreprises.

Par ailleurs, le Conseil préconise l'organisation d'assises du *Dialogue national sur les Grands Contrats Sociaux*. Il s'agit de proposer un cadre institutionnel au gouvernement, aux organisations syndicales et patronales pour favoriser la convergence nationale sur de grandes réformes liées à quatre dimensions essentielles : la préservation du pouvoir d'achat des citoyens, la compétitivité des entreprises, la protection sociale, la prévention et à la résolution pacifique des conflits collectifs du travail.

Majesté,

Les retombées de la croissance économique et des politiques de développement social sur le plan de la réduction des disparités sociales et spatiales restent en deçà des attentes, notamment en ce qui concerne les femmes et les jeunes, et en particulier ceux résidant en milieu rural. Il en résulte une reproduction sociale de la pauvreté et un élargissement des inégalités en raison de l'accès inéquitable aux services de base, notamment à l'éducation, et du fait de l'absence d'une approche globale de l'action publique en direction de ces deux catégories.

En conséquence, le Conseil considère qu'un changement de culture doit être opéré, pour mieux intégrer les jeunes et les femmes, au progrès économique et social et l'amplifier grâce à leur contribution. De manière générale, les défis internes, de même que le contexte régional et

international, invitent, tout en veillant à l'effectivité des droits et de l'application de la loi, à œuvrer pour la primauté de la citoyenneté responsable et des valeurs d'ouverture.

Le Conseil estime que la contribution de la jeunesse marocaine à l'élaboration des grands choix et actions déterminant les orientations des politiques publiques demeure tributaire de leur niveau de qualification et de leur sensibilisation à l'engagement en faveur de l'avenir du pays. L'atout que constitue l'existence d'une population jeune pour le développement de notre pays est minoré, en raison de l'absence d'une *Approche jeunes* dans l'élaboration des politiques. Cette situation est imputable en particulier à un système de formation et un mode d'accès au marché du travail qui entravent la contribution de la jeunesse. En appelant à la mise à niveau de l'école publique, le discours royal du 20 août 2012 a souligné la nécessité d'une réelle amélioration de la prestation éducative de l'enseignement public, tout en assurant l'égalité des chances entre les citoyens.

S'agissant de la promotion du rôle de la femme dans la société, le Conseil relève que l'existence de contraintes dues aux préjugés culturels et à la non application rigoureuse des lois, principalement en ce qui concerne le code de la famille, ne permet pas une amélioration notable de la situation de la femme marocaine. Cela réduit la portée des avancées institutionnelles enregistrées par notre pays, en particulier les dispositions de la Constitution. Dans ce sens, il importe d'engager des actions visant à lutter contre les représentations culturelles discriminantes à l'égard des femmes, non seulement dans les médias et les établissements scolaires, mais également en direction des sphères économique et politique. S'agissant des inégalités en milieu professionnel, outre l'élargissement de l'accès au marché du travail, il importe d'accompagner les femmes dans le processus d'accès aux hautes fonctions, y compris les organes de gouvernance, en adoptant des mesures instaurant l'égalité des chances dans l'évolution des chemins de carrière. A court terme, l'établissement de quotas, dans la perspective de la parité, et la mise en place de programmes de formation dédiés peuvent s'avérer judicieux.

En vue de la concrétisation de progrès rapides en faveur des femmes, le *Rapport sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie économique, sociale, culturelle et politique* élaboré par le CESE, appelle à procéder à la mise en place de la Haute autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination, prévue par la Constitution, pour promouvoir l'équité et l'égalité des chances. De même, ce rapport souligne l'importance de l'adoption d'une loi-cadre définissant de manière claire les discriminations à l'égard des femmes et réprimant les atteintes à leurs droits.

Majesté,

En vue d'assurer les conditions de réussite des différents chantiers entrepris, il s'avère indispensable de réformer les principaux mécanismes de régulation de l'économie et de solidarité, notamment au niveau de la fiscalité, de la protection sociale, et de la compensation.

La réforme des régimes de retraite a pris un retard considérable en raison de la faiblesse du dispositif de gouvernance fondé sur un consensus entre les parties : gouvernement, syndicats des travailleurs et patronat. A cet effet, des orientations politiques claires sur les différents éléments d'une réforme systémique doivent être définies de manière urgente pour pouvoir dépasser le *statu quo* actuel, lequel a pour conséquence d'amplifier l'impact financier et social des mesures à prendre. Dans ce sens, considérant la très faible part de la population active bénéficiaire d'un régime de retraite, il convient de définir rapidement les options arrêtées pour la mise en œuvre d'un système incorporant notamment les travailleurs non-salariés.

S'agissant de la couverture médicale, il importe de consolider les avancées enregistrées à ce jour. En particulier, les attentes suscitées par l'annonce de la généralisation du RAMED à toutes les régions du Royaume, au bénéfice de la population en situation de pauvreté et de vulnérabilité, doivent

être satisfaites par l'extension effective du dispositif en tenant compte des pistes d'amélioration identifiées lors de l'expérience pilote. La montée en charge rapide de ce régime doit, par ailleurs, s'accompagner d'un programme à moyen terme visant le renforcement des compétences médicales et l'extension des capacités d'accueil de la population bénéficiaire aux prestations de soins.

Majesté,

Les performances en matière de développement social peuvent être accrues en améliorant la convergence des politiques publiques concourant aux mêmes objectifs. Il importe, en outre, d'exploiter le potentiel d'efficacité lié à leur territorialisation, tout en impliquant les citoyens dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions correspondantes. De fait, le Conseil considère que d'importants gains en termes d'efficacité et de convergence des politiques publiques peuvent être réalisés en adoptant une approche territorialisée. Les processus participatifs à adopter dans ce cadre sont de nature à faciliter l'adhésion des citoyens et leur engagement en faveur de la réussite et de la viabilité des projets menés.

Il importe, dans ce sens de donner aux régions une gouvernance adéquate, simplifiée et lisible. Cette orientation doit être menée de pair avec un processus de déconcentration. Ce dernier aurait pour avantage de favoriser la convergence des actions de déploiement de l'action publique dans les différents secteurs, à condition d'assurer l'existence de mécanismes permettant la transversalité de ces actions au niveau de l'autorité territoriale.

Enfin, le Conseil considère comme prioritaire d'assainir le cadre macroéconomique, en restaurant l'équilibre des finances publiques, de manière à regagner les marges de manœuvre nécessaire pour mener à bien les chantiers engagés. Le redressement des finances de l'Etat est l'affaire de tous et nécessite, à ce titre, un engagement de la part de l'ensemble des acteurs sociaux pour assurer de manière durable une position budgétaire viable.

Une prise de conscience collective émerge quant au risque que représenterait le maintien du système actuel de subvention des prix pour les finances publiques, ainsi que de son effet limité en matière de justice sociale. Il importe donc que, dans des délais courts, les pouvoirs publics mettent en œuvre une réforme de la compensation, fondée sur la concertation, pour permettre l'évolution du système vers des dispositifs alternatifs et redéployer ses ressources vers des investissements publics, susceptibles de contribuer au relèvement du rythme de croissance, et des programmes visant à améliorer les indicateurs sociaux.

Par ailleurs, des économies pourraient être réalisées en mettant l'accent sur l'optimisation des ressources affectées aux politiques publiques et sur leur cohérence globale. Le potentiel de mutualisation des ressources au sein de l'administration pourrait, à ce titre, être exploité. Cette approche s'inscrit dans la démarche précédemment évoquée de nécessaire convergence des politiques publiques.

En définitive, il s'agit pour notre pays de faire en sorte que les décideurs, à tous les niveaux, puissent agir rapidement et de manière efficace. Le contexte international, ainsi que les défis économiques et sociaux auxquels le Maroc fait face nous incitent à repenser nos modes de fonctionnement et nos habitudes collectives. Cette évolution nécessaire, orientée vers la réduction des inégalités et des discriminations et le renforcement de la cohésion sociale, est à même d'assurer la contribution de toutes les composantes de la population au développement de notre pays.

Majesté,

Compte tenu de l'enjeu que constitue la compétitivité pour le devenir du Maroc, le Conseil a consacré l'étude thématique de ce Rapport annuel à cette problématique. Cette étude est fondée sur le concept de compétitivité durable : elle met l'accent sur les liens qui existent entre compétitivité globale, cohésion sociale et environnement. En effet, la compétitivité pour être durable doit être équitable, inclusive et participative, garantir une gestion efficace des ressources et s'appuyer sur les valeurs culturelles de tolérance et d'ouverture. La recherche de la compétitivité doit adopter une vision de long terme et permettre au pays de tirer parti de ses atouts et de progresser dans les domaines qui présentent des déficiences.

L'état des lieux dressé par cette étude permet d'avancer que l'amélioration de la compétitivité est à la portée de notre pays, d'autant plus que le Maroc dispose, en plus de sa stabilité politique, de nombreux atouts : sa position géographique, son choix de régionalisation avancée, sa culture tolérante favorable à l'ouverture, l'existence d'instances de concertation et des expériences réussies d'encouragement de certains secteurs.

L'amélioration durable de la compétitivité passe, en premier lieu, par l'innovation et l'orientation du modèle de croissance vers des secteurs porteurs. Dans ce sens, la fiscalité doit encourager les activités productives et devenir un facteur clé de la compétitivité, à travers l'amélioration de la lisibilité du système fiscal et l'instauration d'un climat de confiance entre l'administration fiscale et les contribuables.

La qualité de la formation doit être promue à tous les niveaux et concerner à la fois la formation générale, la formation professionnelle et la formation tout au long de la vie. Cette évolution doit s'accompagner par une mise à niveau sociale, le respect du droit du travail, un dialogue social fructueux et une efficacité dans le traitement des conflits du travail. Parallèlement, une amélioration de la gouvernance des services publics est nécessaire pour gagner la confiance des usagers, notamment en ce qui concerne l'effectivité des règles et la transparence de l'administration, et suppose des avancées notables en matière de lutte contre la corruption. Les efforts d'amélioration de la gouvernance doivent également être renforcés au niveau du secteur privé à travers la promotion de la responsabilité sociale des entreprises.

La qualité des produits marocains peut être nettement améliorée grâce à l'utilisation du dispositif normatif existant et l'amélioration des processus de gestion et de l'introduction réussie d'innovations technologiques et organisationnelles. La généralisation de ces dernières nécessite une approche participative, permettant de combiner les apports du secteur privé, des administrations, des établissements de recherche et des institutions financières.

Pour valoriser ses atouts en matière de compétitivité, notre pays doit encourager l'émergence de pôles de compétitivité régionaux et tirer profit des gisements de croissance qu'offrent plusieurs secteurs. Ces derniers pourraient jouer un rôle particulièrement important dans la diversification du tissu productif et le renforcement de la compétitivité de l'économie. Il s'agit principalement du secteur agricole avec le potentiel de développement de l'agro-industrie, des activités liées à l'économie verte, et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Majesté,

Si l'année 2011 a été l'année d'installation du Conseil, de mise en place de ses instances et de lancement de ses activités, l'année 2012 est le premier exercice plein du Conseil.

L'année 2012 a été marquée par une sollicitude royale particulière à l'égard du CESE qui a renforcé la motivation et la mobilisation de ses membres. En effet, l'audience accordée par Votre Majesté au Président du CESE à l'occasion de la présentation du premier rapport annuel ainsi que le discours royal, prononcé à l'occasion du 37^e anniversaire de la Marche verte et invitant le Conseil à contribuer à l'élaboration d'un modèle de développement régional intégré des provinces du Sud, ont constitué des moments forts pour le rayonnement de cette institution.

Dans ce contexte, l'année 2012 a connu le démarrage effectif des relations institutionnelles avec le gouvernement et les deux Chambres du Parlement. Ainsi, au cours de cette année, le CESE a reçu deux saisines de la part du gouvernement : la première demandait l'avis du Conseil au sujet du Projet de loi-cadre portant sur la Charte nationale de l'environnement et du développement durable ; la seconde portait sur la généralisation et l'égalité dans l'accès aux services de santé de base. Pour sa part, la Chambre des Représentants a demandé au Conseil de lui faire part de son analyse et ses recommandations sur l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH).

Durant l'année 2012, des débats riches et ouverts entre les membres du CESE ont eu lieu lors des assemblées qui ont permis d'adopter à la quasi-unanimité 10 rapports et 8 avis dans le cadre des auto-saisines du CESE.

Sur un autre plan, des réunions de coordination se sont tenues au début de l'année 2013, avec les catégories représentées au sein du CESE en vue d'examiner le bilan 2012 du CESE et d'identifier des pistes d'amélioration. Au terme de ces réunions, les membres ont considéré ce bilan positif, mais ont estimé qu'il restait néanmoins à consolider et qu'il y a donc lieu de veiller, au cours de l'année 2013, au renforcement des acquis du CESE et à leur pérennisation.

Concernant le programme d'action du CESE pour l'année 2013, il comprendra en plus du rapport annuel du CESE et du rapport sur le modèle de développement régional des provinces du Sud, la poursuite des sujets en auto-saisine de 2012 et le lancement de nouveaux sujets au titre de l'année 2013. Ce programme d'action pourrait être ajusté en fonction des saisines du gouvernement et du Parlement.

L'ensemble des composantes du CESE sont déterminées à poursuivre leurs efforts pour asseoir la légitimité et la crédibilité du Conseil et renforcer sa contribution à l'élaboration d'un modèle de développement marocain durable combinant efficacité économique et cohésion sociale conformément aux orientations éclairées de Votre Majesté.

Chakib Benmoussa

Rabat, le 27 juin 2013

Préambule

Conformément aux dispositions de la loi organique créant le Conseil Economique et Social (CES), ce rapport annuel résume la perception par le CES de la situation économique et sociale en 2012 et présente un bilan des activités du Conseil au cours de l'année écoulée.

Après une revue des faits marquants de l'année 2012, notamment l'amorce de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution et l'installation de la Haute instance du dialogue national sur la réforme de la justice, le Conseil procède à une analyse des principales évolutions sur les plans économique, social et environnemental. Cette analyse s'appuie sur plusieurs indicateurs, émanant de sources nationales et internationales, ainsi que sur l'exploitation des résultats du baromètre du CESE qui a évalué l'appréciation de la situation économique et sociale et l'identification des attentes prioritaires de la population et des acteurs sociaux. Sur cette base, le CESE propose des recommandations et attire l'attention sur certains points de vigilance, en vue d'accroître l'efficacité de l'action publique.

Compte tenu de l'importance de la question de la compétitivité pour le redressement des fragilités structurelles de l'économie, le rapport de cette année comporte une étude thématique sur la compétitivité durable et met l'accent sur les liens qui existent entre la compétitivité globale, la cohésion sociale et l'environnement.

Dans la partie consacrée à l'activité du Conseil, le rapport présente un bilan de son action au terme de l'année écoulée ainsi que les grandes lignes du plan d'action pour l'année 2013. Les membres soulignent la sollicitude royale dont a bénéficié le Conseil au cours de l'année 2012 qui a conforté le CESE dans ses rôles d'espace d'expression et de force de propositions de la société civile organisée. Les catégories représentées au sein du Conseil ont aussi, dans un exercice d'autoévaluation, identifié les pistes d'amélioration permettant le renforcement des acquis et leur pérennisation.

PARTIE I

Situation économique, sociale et environnementale

Situation économique, sociale et environnementale

L'année 2012 s'est caractérisée sur le plan politique par l'entrée en fonction du gouvernement issu des élections de novembre 2011 et doté de pouvoirs renforcés conformément aux dispositions de la Constitution adoptée par référendum en juillet de la même année. La Loi fondamentale est porteuse d'un projet de société, dont la concrétisation constitue un défi pour l'Etat et les différentes composantes de la Nation. Grâce à cette avancée majeure, le Maroc a pu consolider sa stabilité politique dans un contexte régional qui demeure toujours perturbé, avec un manque de visibilité quant aux perspectives politiques et sécuritaires dans les pays concernés.

Notre pays dispose ainsi d'un atout majeur dans cet environnement régional marqué par la persistance de l'instabilité politique. En outre, le rôle important des acteurs sociaux dans l'encadrement des mouvements a permis que la montée des revendications sociales en 2012 s'effectue dans un climat pacifique, sans atteinte à la sécurité des biens et des personnes. De surcroît, la maturation des conditions internes, avec notamment un socle institutionnel solide, constitue une opportunité qui doit être rapidement mise à profit par les pouvoirs publics, de concert avec les acteurs économiques et sociaux, pour rendre effectives les dispositions constitutionnelles et impulser une nouvelle dynamique de réformes à même de mobiliser la population autour du projet de société porté par la Constitution.

Néanmoins, les retards pris dans la mise en œuvre des réformes ont engendré un certain attentisme parmi les opérateurs économiques accentuant ainsi le recul de la croissance, consécutif à la sécheresse et aux répercussions de l'atonie de la conjoncture dans les pays partenaires en Europe. Cette évolution conjoncturelle, conjuguée à la persistance des fragilités structurelles de notre économie, en particulier sa faible compétitivité, doivent inciter les pouvoirs publics à accélérer les réformes nécessaires destinées à y remédier et à réduire les déficits sociaux.

La lecture faite par le CESE des principales évolutions de l'année 2012 va dans le sens d'une confirmation de la pertinence des axes d'action identifiés en 2011, en les adaptant néanmoins au principal défi national, à savoir la nécessité de se conformer à l'esprit de la Constitution et aux enjeux socio-économiques, particulièrement dans un contexte international peu favorable. Cela se traduit en particulier, par la priorité accordée cette année aux volets de l'inclusion économique et sociale, au renforcement de la gouvernance et de la territorialisation des politiques publiques ainsi qu'à la participation des citoyens à la conception et à la mise en œuvre de ces politiques.

1. Contexte et faits marquants : le regard du CESE

Le fait marquant de l'année 2012 a été la constitution le 3 janvier du nouveau gouvernement issu des élections anticipées de la Chambre des Représentants qui se sont déroulées le 25 novembre 2011. Le Chef du gouvernement a été désigné en la personne du secrétaire général du parti arrivé en tête dans ces élections, conformément à l'esprit de la Constitution. Un programme gouvernemental a été présenté, avec pour fondements une action intégrée, une approche participative et la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes.

S'agissant de l'environnement international, il a été marqué, en 2012, par la récession économique au sein des principaux pays de la zone euro, le renchérissement des prix des produits de base et la volatilité des taux de change.

Le recul de l'activité économique est consécutif à la baisse de la production agricole causée par la sécheresse. En outre, le retard dans l'approbation de la loi de finances a contribué à l'instauration d'un climat d'attente parmi les opérateurs, lié au manque de visibilité sur les orientations budgétaires. Ces évolutions ont eu pour effet d'affecter la croissance nationale, les équilibres macroéconomiques et la création d'emplois.

Le lancement par Sa Majesté le Roi du chantier de réforme de la justice, avec l'installation de la Haute instance du dialogue national sur la réforme de la justice, a constitué un fait majeur de l'année. Il traduit le caractère prioritaire de cette réforme et la volonté de la faire aboutir dans un cadre privilégiant la participation et la concertation. Il s'agit d'une vision globale et structurante qui appréhende le secteur de la justice dans sa totalité et devrait se traduire par une amélioration du fonctionnement de ses différents composants et niveaux (administratif, social, commercial, économique, professionnel). La démarche retenue se caractérise par l'adoption d'une approche participative associant les différentes sensibilités qu'il conviendrait de généraliser à d'autres politiques publiques.

Au niveau de la couverture maladie, une nouvelle impulsion a été donnée avec le lancement de la généralisation du Régime d'assistance médicale (RAMED). Néanmoins, les politiques sociales, notamment en matière d'éducation et de santé, tardent à donner des résultats probants comme le font ressortir les indicateurs nationaux et internationaux.

2. Principales évolutions sur les plans économique, social et environnemental

2.1. Evolution économique

L'évolution sur le plan économique s'est caractérisée en 2012 par le ralentissement de la croissance et l'amplification des déséquilibres macroéconomiques.

2.1.1. Croissance en recul et situation fragile de l'emploi

La croissance s'est établie à 2,7% en 2012, contre 5,0% une année auparavant. Cette évolution est imputable à la baisse de 8,9% de la valeur ajoutée agricole, au lieu d'une hausse de 5,6% en 2011, ainsi qu'au ralentissement du rythme de progression des activités non agricoles de 5,2% à 4,4%. En particulier, les activités secondaires ont connu une décélération de 4,0% à 3,2%, liée à la contraction des activités minières et de l'industrie de transformation. Quant à la baisse de la valeur ajoutée de l'agriculture, elle

est attribuable principalement au recul des récoltes de céréales de près de 40%, du fait de la sécheresse qui a affecté la campagne agricole. Le recul des revenus en milieu rural risque d'aggraver le phénomène d'exode vers les villes, avec ses répercussions sur le plan social. Dans ces conditions, il est impératif que les pouvoirs publics renforcent leurs actions en faveur des populations rurales.

La baisse du rythme de croissance aurait pu être plus importante, sans la contribution de la consommation, tant publique que privée. En effet, en dépit de la baisse des revenus des ménages ruraux et de la détérioration du marché de l'emploi, la consommation des ménages s'est accrue de 3,6%, peu affectée par la hausse des prix des prix à la consommation passée de 0,9% à 1,3%, suite au renchérissement des produits alimentaires et au relèvement des prix des carburants.

Dans un contexte de ralentissement de la croissance, le taux de chômage s'est établi à 9,0% en 2012 au lieu de 8,9% en 2011. Il s'élève, pour la tranche des 15-24 ans, à 18,6% dans l'ensemble mais atteint 33,5% dans les villes. Pour les jeunes diplômés, le taux de chômage atteint 16,4% au niveau national et 18,2% en milieu urbain. Cela confirme le constat d'un phénomène largement urbain et frappant en particulier les jeunes. La répartition par sexe montre que le taux de chômage est passé de 8,4% à 8,7% pour les hommes et est revenu de 10,2% à 9,9% chez les femmes. Parallèlement, le sous-emploi concerne 966 000 personnes, soit 9,2% de la population active.

Les créations d'emplois rémunérés se sont limitées à 127 000 en 2012 et ont émané principalement des activités de services personnels et celles du commerce de détail et, dans une moindre mesure, celles de l'agriculture et de la pêche. En revanche, le secteur du BTP et l'industrie ont enregistré des pertes d'emploi de l'ordre de 40 000 postes.

La détérioration de la conjoncture et de la situation de l'emploi s'est traduite par une baisse de six points de l'indice de confiance des ménages, selon l'enquête du quatrième trimestre conduite par le Haut-Commissariat au Plan (HCP). Cette tendance concorde avec l'évolution des perceptions des citoyens et des acteurs économiques et sociaux telles qu'elles ressortent des résultats du baromètre du CESE pour l'appréciation de la situation économique, sociale et environnementale et de l'étude qualitative menée auprès des citoyens analysées ci-dessous.

2.1.2. Climat des affaires : un pilotage à renforcer

Si les classements internationaux du Maroc dans ce domaine ont connu un léger recul, il n'en demeure pas moins que les flux au titre des investissements directs étranger (IDE) ont enregistré une hausse, en dépit de la conjoncture internationale peu favorable. Cela démontre une confiance des opérateurs étrangers dans le potentiel de développement de leurs activités au Maroc. Néanmoins, il importe que l'action des pouvoirs publics œuvre à améliorer le climat des affaires et la visibilité des opérateurs nationaux et internationaux.

De fait, en 2012, le retard dans l'approbation de la loi de finances a contribué à l'instauration d'un climat d'attente parmi les opérateurs, lié au manque de visibilité sur les orientations budgétaires. Cette évolution est perceptible notamment à travers le recul des crédits à l'équipement, dont l'encours a enregistré une baisse de 2,0%, ce qui semble indiquer un ralentissement de l'investissement des entreprises. En revanche, les crédits de trésorerie ont marqué une hausse de 7,8%, confirmant l'existence de pressions sur la situation financière des entreprises. En effet, l'enquête de conjoncture de Bank Al Maghrib (BAM) fait ressortir que cette situation est considérée comme inférieure à la normale par 54% des chefs d'entreprise. La communication qui a accompagné la décision d'opérer des saisies sur compte a également incité à l'attente, et a affecté les performances des entreprises confrontées en outre à l'allongement des délais de paiement.

Les créances sur la clientèle ont en effet augmenté. Elles représentent souvent jusqu'à 180 jours de chiffre d'affaires des entreprises, et constituent une part importante de leur bilan. Cette situation est particulièrement préjudiciable pour la solidité des PME, généralement déjà éprouvées par les arriérés de paiement de certaines entreprises publiques.

Il convient de souligner que la loi 32-10, relative aux délais de paiement, dont un décret d'application a été publié en juin 2012, constitue un progrès vers le traitement de cette problématique. Elle prévoit notamment que le délai de paiement maximum est de soixante jours, à compter de la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée, quand il ne fait pas l'objet d'une convention expresse entre les parties, et qu'il ne peut en aucun cas dépasser quatre-vingt-dix jours. Un système de pénalités de retard est prévu pour compenser les frais bancaires supportés par les fournisseurs. L'efficacité de ce dispositif reste, néanmoins, tributaire des conditions de sa mise en œuvre.

S'agissant de l'appréciation du climat des affaires par les organismes internationaux le Maroc a reculé dans le classement *Doing Business* en 2012, après avoir enregistré un progrès notable en 2011 : il passe ainsi du 93^e au 97^e rang du classement sur 185 pays. Cette évolution est imputable au recul de la 146^e à la 163^e place en ce qui concerne le volet Transfert de propriété, suite à l'augmentation des droits d'enregistrement. Sur le volet Paiement des impôts, le Maroc a perdu 3 places, et se situe désormais au 110^e rang, avec un coût associé aux délais de paiement estimé à 238 heures de travail. S'agissant de l'accès au financement, le Maroc occupe le 104^e rang, ayant perdu 7 places. Enfin, sur le volet Protection des investisseurs, le Maroc a perdu 2 places et est classé au 100^e rang, en l'absence de nouvelles mesures. Le recul enregistré impose d'activer la mise en œuvre du plan d'actions de la Commission nationale de l'environnement des Affaires (CNEA). Les pouvoirs publics semblent mobilisés sur cette question, comme en attestent les déclarations lors de la réunion de la Commission, et des mesures sont en préparation pour agir sur les différents volets où le Maroc enregistre un retard. Néanmoins, la rigueur du dispositif de pilotage conditionne l'efficacité de la mise en œuvre du plan d'action.

2.1.3. Compétitivité dégradée et déficit extérieur en aggravation

Le déficit commercial s'est élevé à 201,5 milliards de dirhams au terme de l'année 2012, en aggravation de 10,2% par rapport à 2011. Cette évolution résulte de l'accroissement de 7,9% des importations (soit 28,4 milliards de dirhams), plus élevé que la hausse de 5,5% (soit 9,7 milliards) des exportations. Le taux de couverture s'est ainsi dégradé pour atteindre 47,8%, au lieu 48,9% en 2011. La hausse des importations s'explique à la fois par l'accroissement de 17,9% des achats de produits pétroliers et lubrifiants, et par l'augmentation de 4,3% des acquisitions de biens hors énergie.

De leur côté, les recettes du tourisme et les transferts des Marocains résidant à l'étranger (MRE) ont accusé des baisses respectives de 1,7% et 3,8%. Dans ces conditions, le déficit courant de la balance des paiements a atteint 9,4% du PIB au terme de l'année 2012, alors qu'il était de 7,9% une année auparavant. Les réserves de change ont ainsi enregistré une forte baisse, pour ne plus représenter que 4 mois d'importations de biens et services à fin décembre au lieu de 5 mois à fin 2011.

Face à la contraction de ses avoirs extérieurs, et afin de se prémunir contre des chocs extérieurs éventuels, le Maroc a obtenu en août une facilité auprès du FMI, sous forme d'une ligne de précaution et de liquidité, d'un montant équivalent à 6,2 milliards de dollars. L'octroi de cette facilité constitue un signe de confiance dans les perspectives de l'économie marocaine et les politiques poursuivies. Cette facilité, que les autorités ne comptent utiliser qu'en cas de détérioration majeure, consécutive

à un choc extérieur, permet un accès rapide à des ressources en devises. Elle a permis de renforcer la confiance des investisseurs, comme cela a été constaté lors de l'émission en décembre 2012 d'un emprunt de 1,5 milliards de dollars, qui a bénéficié d'une prime de risque modérée de 275 points de base pour la tranche à 10 ans portant sur un milliard de dollars.

La fragilité de la position extérieure du pays est imputable principalement à la faible diversification des exportations et à la sophistication insuffisante des produits marocains qui entraîne un manque de compétitivité. Convaincu des enjeux fondamentaux liés à la question de la compétitivité, notamment en termes de rehaussement du rythme de croissance et du niveau de développement social, le Conseil a choisi de lui consacrer l'étude thématique du présent rapport annuel.

2.1.4. Risque de dérapage budgétaire

En dépit du relèvement des prix des carburants, qui a permis une économie de 5,7 milliards de dirhams, les dépenses de compensation se sont accrues de plus de 12% pour atteindre près de 55 milliards de dirhams. De même, les dépenses de personnel à la charge de l'Etat ont augmenté de 2,8%, s'établissant à 96 milliards de dirhams. Dans ces conditions, le déficit budgétaire est passé de 6,1% à 7,1% du PIB. Ces niveaux de déficit deviennent difficilement soutenables et doivent constituer un point de vigilance, exigeant de prendre des mesures de restauration des marges de manœuvre budgétaires, afin de permettre de conduire durablement les politiques de développement économique et social.

La couverture du déficit impose de recourir régulièrement à l'emprunt, et entraîne mécaniquement la progression de l'encours de la dette du Trésor qui représente 57,8% du PIB à fin 2012, au lieu de 47% en 2009. Les émissions de 2012, libellées en dollars, ont été, dans l'ensemble, réalisées à des conditions favorables. A l'avenir elles risquent néanmoins d'être affectées par la détérioration de la situation des finances de l'Etat et la dégradation éventuelle de la notation de la dette du Maroc, dont les perspectives ont été revues de stable à négative. Néanmoins, le recours à l'endettement extérieur, dont l'encours représente 13,6% du PIB, risque de devenir plus fréquent compte tenu des limites atteintes par les levées sur le marché intérieur. Globalement, le seuil de 60% du PIB pourrait être atteint dès 2013, ce qui représente un facteur de risque pour les équilibres financiers nationaux.

Ces évolutions incitent à agir pour éviter l'éventuel enclenchement d'une spirale de la dette. A cet effet, il est impératif de sensibiliser les citoyens et les acteurs politiques et sociaux aux conséquences d'un endettement excessif, causé par la succession de budgets où les dépenses excèdent les recettes, et de façon de plus en plus marquée. En particulier, il faut une prise de conscience que le remboursement de la dette et le paiement des intérêts nécessiteront de procéder à des coupes dans certaines dépenses et/ou à des hausses d'impôt, ce qui risque de se répercuter sur la croissance.

2.1.5. Perceptions vis-à-vis de la situation économique

Les perceptions, telles qu'elles ressortent de l'étude du baromètre du CESE, montrent qu'une majorité relative des citoyens et des acteurs sociaux considère que la situation économique a plutôt connu une détérioration au cours des douze derniers mois.

S'agissant de la situation économique actuelle, les acteurs sociaux qui la jugent bonne sont moins nombreux que ceux qui la jugent mauvaise et ce pour l'ensemble des cibles. Ainsi, 38% des dirigeants d'entreprises et des citoyens sondés pensent que la situation économique est plutôt mauvaise, tandis que 10% des dirigeants d'entreprises et 14% des citoyens seulement estiment qu'elle est plutôt bonne. Les entreprises qui pensent que la situation est bonne sont principalement

des entreprises moyennes dans le secteur formel et des entreprises opérant dans les activités de service. Les citoyens considérant que la situation économique est bonne sont plus nombreux parmi les classes de revenus supérieures et ceux ayant un niveau d'instruction universitaire.

Les citoyens ont une appréciation particulièrement négative en ce qui concerne les créations d'emplois et le coût de la vie, qui se traduisent respectivement par un chômage qui touche aussi bien les sans diplômes que les diplômés, et par une augmentation des prix des biens et services de consommation courante alors que les revenus sont restés inchangés voire ont régressé.

Pour leur part, les dirigeants d'entreprises estiment majoritairement que la situation actuelle de leur entreprise n'est ni bonne ni mauvaise, à hauteur de 43% ; ils sont 30% à la considérer comme bonne et 25% à la juger plutôt mauvaise. Leurs principales préoccupations concernent la fiscalité et l'accès au financement, la qualité des services de l'administration publique et le développement durable dans ses aspects de protection et d'utilisation des ressources. Cela incite à mettre en place des mesures pour améliorer les relations entre les opérateurs et l'administration, renforcer la confiance et améliorer la visibilité des opérateurs économiques.

Les citoyens et les acteurs sociaux ont plutôt tendance à penser que la situation économique sera meilleure dans douze mois tandis qu'une proportion non négligeable de sondés, toutes cibles confondues, pense que la situation économique restera inchangée. Cet optimisme est relativement moins présent chez les entreprises et n'est pas du tout partagé par les syndicats qui sont largement majoritaires à penser que la situation économique sera moins bonne.

L'évaluation des perceptions sur l'évolution à venir de la situation économique révèle que l'amélioration générale de l'activité économique est l'aspect vis-à-vis duquel les cibles se montrent en majorité les plus optimistes, en comparaison avec le coût de la vie, la création d'emplois et la lutte contre le chômage.

2.2. Evolution sur le plan social

Sur le plan social, l'année 2012 a été marquée par le lancement d'un chantier majeur portant sur la généralisation du régime d'assistance médicale au profit de la population en situation de pauvreté et de vulnérabilité.

2.2.1. Des progrès en matière de couverture maladie

Le RAMED cible une population de 8,5 millions de personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité. Sur cette population cible, 5,1 millions de bénéficiaires ont pu accéder à ce régime à fin décembre 2012. Sur ce total, on recense 2,7 millions de personnes (environ 938 000 foyers) qui disposent de la carte RAMED, tandis qu'un reçu de dépôt de dossier a été délivré à près de 700 000 foyers, ce qui leur permet un accès gratuit aux soins en cas d'urgence. Néanmoins, les perceptions au niveau local semblent indiquer un degré de satisfaction variable quant à la mise en œuvre de ce dispositif.

Le régime de l'Assurance maladie obligatoire devrait concerner quant à lui 72% de la population. Les catégories couvertes actuellement sont les salariés et les titulaires de pension des secteurs public et privé et leurs ayants droit, représentant 34% de la population. Par contre, les indépendants, comprenant les commerçants, les artisans et aide-artisans, les professions libérales et toute personne active non salariée, formant 38% de la population ne sont pas encore couverts.

Le régime AMO des indépendants devrait obéir aux mêmes dispositions générales que celles qui sont appliquées aux salariés. Certaines dispositions particulières relativement à l'organisme gestionnaire, les modalités d'affiliation et d'immatriculation ainsi que celles de mutualisation financière des risques restent toutefois à définir, conformément aux dispositions de la loi 65-00 portant code de la couverture médicale de base.

2.2.2. Fonds d'appui à la cohésion sociale

La loi de finances 2012 a prévu la mise en place d'un fonds d'appui à la cohésion sociale, doté d'une enveloppe de deux milliards de dirhams, et destiné à financer la lutte contre la déperdition scolaire, l'appui aux programmes au profit des personnes en situation de handicap et le RAMED. Il est alimenté par des prélèvements sur le bénéfice des sociétés et, depuis 2013, par l'assujettissement des hauts revenus des personnes physiques. La démarche suivie a donné lieu à un débat sur son manque de concertation, notamment avec les opérateurs privés.

L'effort national de solidarité recherché, à travers la création de ce Fonds, aurait pu être davantage affirmé en élargissant les tranches de revenus concernées et en les soumettant à un taux réduit symbolisant l'adhésion de la population dans sa majorité au renforcement de la cohésion sociale.

2.2.3. Des progrès en matière de dialogue entre partenaires sociaux

Le dialogue social tripartite (patronat, syndicats et gouvernement) a marqué un arrêt en 2012. Au niveau du dialogue entre les partenaires sociaux, il y a lieu de souligner l'établissement d'accords-cadres entre le patronat et certains syndicats, régissant la médiation sociale en matière de contentieux du travail. Ce cadre conventionnel vise à instaurer un processus de prévention et de résolution des conflits collectifs dans le milieu professionnel, permettant ainsi d'instaurer un climat de confiance et d'assurer la pérennité de l'entreprise, tout en préservant les intérêts des salariés.

Il est prévu dans ce sens la création d'une commission de médiation sociale qui a pour mission de traiter et de régler les conflits sociaux pour éviter tout enlisement. Cet accord a également permis à la confédération patronale et aux organisations syndicales de progresser sur trois autres axes : le dialogue social et la promotion du champ conventionnel, la conformité sociale des relations et des conditions de travail et la promotion de l'emploi et de la compétitivité.

Il s'agit là d'une dynamique qu'il importe d'encourager en vue de renforcer la confiance entre les partenaires sociaux et d'instaurer de manière durable les conditions de grands contrats sociaux favorisant le développement économique et social. En effet, les relations entre partenaires sociaux sont appelées à s'inscrire dans un modèle social fondé sur l'élaboration de Grands Contrats Sociaux entre toutes les composantes de la société marocaine, comme l'a appelé de ses vœux Sa Majesté le Roi lors de son discours d'installation du Conseil Economique et Social.

Dans ce cadre, le Conseil préconise l'organisation d'Assises du *Dialogue National sur les Grands Contrats Sociaux*. Il s'agit de proposer un cadre institutionnel au gouvernement, aux organisations syndicales et à la Confédération Générale des Entreprises du Maroc pour favoriser la convergence nationale sur de grandes réformes liées à quatre dimensions essentielles : la préservation du pouvoir d'achat des citoyens, la compétitivité des entreprises, la protection sociale, la prévention et à la résolution pacifique des conflits collectifs du travail.

2.2.4. Objectifs du millénaire pour le développement, Indicateurs de développement humain et dimensions Education et Santé

Le Maroc a enregistré quelques résultats satisfaisants en matière d'Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Ainsi l'objectif relatif à la réduction de la pauvreté, par exemple, a été atteint sur le plan de l'accès des populations à l'eau, à l'électricité et au logement. S'agissant des indicateurs portant sur l'éducation, la santé et le développement durable, ils sont aujourd'hui en progression mais le Maroc risque de ne pas réaliser l'ensemble des objectifs relevant de ces domaines. La réalisation de l'ensemble des OMD, qui constitue une base pour la valorisation du capital humain et le rehaussement de sa contribution à la création de la richesse, suppose la mise en œuvre de stratégies appropriées dans les domaines sociaux concernés.

Ainsi en matière d'éducation, les cibles qui ne seront pas atteintes concernent les cibles portant les numéros 5, 6 et 7. Pour la Cible 5, *Généraliser la scolarisation des filles et des garçons dans le préscolaire*, le taux de scolarité spécifique des 4-5 ans n'est que de 60,3% pour l'année scolaire 2012-2013, avec un taux de 80,2% en milieu urbain et de 56,7% en milieu rural. De ce fait, la généralisation du préscolaire ne sera pas atteinte. En ce qui concerne la Cible 6, *Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires*, le taux net de scolarité primaire stagne depuis plusieurs années et s'établit à près de 91% en 2012. En outre, l'indice de parité (garçons-filles) est de l'ordre de 91% au primaire, 79% au collégial et 92% au collégial qualifiant pour l'année scolaire 2012-2013. Enfin, pour la Cible 8, *Éradiquer l'analphabétisme des hommes et des femmes âgés de 10 ans et plus*, l'objectif ne pourra pas être atteint : le taux d'alphabétisation n'est que de 70,3% en 2010, et il sera donc difficile de le porter à 80% d'ici à 2015.

De même qu'elle constitue le principal défi du Maroc en matière d'OMD, la dimension *Education* constitue le principal facteur expliquant la stagnation du Maroc en matière de développement humain, telle que mesurée par l'Indicateur de développement humain (IDH), élaboré par le PNUD.

En effet, si l'indice *Education* a enregistré un progrès important entre 1980 et 2006, on constate que, à partir de 2006, le niveau de cet indice tend à se stabiliser autour de 0,44 tandis que la valeur moyenne de l'indice pour la catégorie des pays à développement humain moyen passe de 0,48 à 0,56. De ce fait, le Maroc a accusé un recul dans le classement en passant du 124^e rang en 1980, au 131^e en 2005 pour atteindre le 146^e en 2012. Cette situation s'explique notamment par la faible amélioration de la durée moyenne et de la durée attendue de scolarisation. Ainsi, la durée moyenne de scolarisation est passée de 1,2 année en 1980 à seulement 4,4 années en 2012 contre 3,1 et 6,3 années respectivement pour les pays à développement humain moyen. La durée attendue de scolarisation, quant à elle, est demeurée stable, se situant à 10 ans, alors qu'elle est passée, pour les pays à développement humain moyen, de 7,8 à 11,4 ans entre 1980 et 2012.

Au-delà des indicateurs, la question de l'Education est essentielle en raison de ses répercussions en matière de réduction des inégalités et de renforcement de la cohésion sociale. Aussi, il est impératif de faire une évaluation des politiques suivies jusqu'à présent et d'en tirer des enseignements pour conduire une réforme qui s'avère urgente, comme souligné par le discours royal du 20 août. Pour réussir, cette réforme doit adopter une approche inclusive, permettant un débat national élargi débouchant sur des orientations bénéficiant du soutien de l'ensemble des parties prenantes.

S'agissant de la dimension Santé, les objectifs susceptibles de ne pas être atteints concernent la Cible 13, *Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et Réduire de trois quarts entre 1990 et 2015 le taux de mortalité maternelle*. Or, si le taux de mortalité infantile a diminué de 57‰ en 1987-1991 à 32,2‰ entre juin 2008 et juin 2009, puis à 30,2‰ en

2010, il sera difficile de le ramener à 19‰ d'ici à 2015. De même, le taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes a certes diminué de 332 en 1985-1991 à 132 en 2004-2009, puis à 112 en 2010. Néanmoins, il semble difficile de pouvoir le ramener à 83 d'ici à 2015, en raison du taux élevé enregistré en milieu rural : 148 en 2010.

2.2.5. Perceptions des citoyens à l'égard de la situation sociale

La perception à l'égard de la situation sociale, telle qu'elle ressort du baromètre du CESE, montre qu'une majorité relative des citoyens et des acteurs sociaux considère que la situation sociale n'a pas connu de changement au cours des douze derniers mois, tandis que la proportion de ceux qui estiment qu'elle s'est détériorée est comparable à celle de ceux qui jugent qu'elle s'est améliorée. Les citoyens considérant que la situation sociale est bonne sont plus nombreux en milieu urbain, principalement parmi les catégories à revenus supérieurs et moyens.

En revanche, selon les représentants syndicaux sondés, la situation sociale aurait connu une nette détérioration.

L'analyse détaillée des perceptions de la situation sociale fait ressortir l'ampleur des attentes des différents acteurs sociaux en matière de politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, d'amélioration des services de santé et du rendement de l'enseignement public. En effet, pour les différentes cibles, ces domaines ont été à la fois associés aux perceptions les plus négatives et identifiés comme ceux constituant leurs principales préoccupations. Les résultats de l'étude qualitative auprès des citoyens, soulignent ainsi que la pauvreté apparaît comme un phénomène essentiellement rural mais qu'elle est aussi perçue comme très endémique dans le périurbain. Les principales difficultés rencontrées dans ces zones sont l'accès aux soins, une alimentation très basique voire insatisfaisante et un logement surpeuplé inadapté aux besoins essentiels. En revanche, les perceptions les plus positives portent sur la promotion de l'égalité entre femmes et hommes, la sécurité des personnes et des biens et la garantie des droits humains et des libertés publiques. Les acquis réalisés dans ces domaines constituent ainsi un socle à renforcer par davantage d'efficacité des politiques de développement humain, en particulier celles en direction des populations rurales et des zones enclavées.

S'agissant de l'évolution à venir au niveau social, une proportion importante de citoyens et d'acteurs sociaux, toutes cibles confondues, pense que la situation sociale restera inchangée au cours des douze prochains mois. Dans le détail, la majorité des cibles a tendance à penser que la situation va s'améliorer en matière de sécurité des personnes et des biens, de promotion de l'égalité entre hommes et femmes, de garantie des droits humains et des libertés publiques, de disponibilité et de qualité des transports publics. A l'inverse, la majorité des cibles est peu optimiste concernant l'évolution de l'équité de la répartition des richesses, de la qualité des services de santé, de la qualité de l'enseignement public, des conditions d'accès au logement et de la lutte contre la corruption.

2.2.6. L'INDH : des pistes d'amélioration identifiées

L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) traduit un engagement politique fort et constitue une démarche innovante pour réduire la pauvreté, la vulnérabilité, la précarité et l'exclusion sociale dans les communes ciblées, et instaurer sur le long terme une dynamique pérenne favorisant le développement humain et le bien-être de la population. Suite à une saisine de la Chambre des Représentants, le CESE a consacré un rapport à l'INDH en vue de réduire le décalage entre la philosophie de l'Initiative et sa mise en œuvre. Il ne s'agit pas d'une évaluation technique, mais de recommandations élaborées, à partir d'un bilan global analytique et synthétique

concernant les processus mis en place et les réalisations. Ces recommandations visent à améliorer la mise en œuvre de l'INDH, en particulier en termes de participation et de gouvernance.

Ainsi, s'agissant de la participation des populations, le CESE considère que la contractualisation et le partenariat avec les acteurs du développement local, qui constituent les fondements de l'INDH, sont de nature à assurer une meilleure appropriation et viabilité des projets et des interventions. Le Conseil relève que malgré les efforts fournis, le processus INDH et ses différentes procédures ne sont pas encore bien compris et que le niveau d'information des différents comités et acteurs est très disparate. Le rapport impute, en partie, cette insuffisance au fait que la communication de proximité ne répond pas toujours de manière satisfaisante aux impératifs de la participation.

De même, le rapport souligne que l'insuffisance en matière de convergence est considérée par les différents acteurs de l'INDH comme étant un problème récurrent à résoudre. Elle touche en particulier, le volet synergie et collaboration dans la réalisation de projets. Ainsi le manque de convergence est imputable, en premier lieu, aux problèmes de financement, de mise à disposition de personnel, de maintenance. En outre, les problèmes de mise en œuvre des projets sont attribuables à l'absence de décentralisation et à l'incapacité des représentants des services extérieurs à prendre des engagements fermes, considérés comme relevant du niveau central. Ce constat invite à généraliser la gouvernance décentralisée et territorialisée au niveau de l'ensemble des politiques publiques, tout en relevant le niveau de convergence.

Les ressources allouées aux différents filets sociaux (Tayssir, INDH, RAMED, etc.) sont substantielles. De ce fait, le Rapport considère qu'il est indispensable de revoir le ciblage des populations bénéficiaires pour le rendre plus cohérent et efficace, et accroître ainsi l'efficacité des interventions de l'ensemble des acteurs concernés par ces programmes.

2.3. Evolution sur le plan environnemental

L'année 2012 a été caractérisée par l'élaboration du Projet de loi-cadre (PLC) portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable, ouvrant ainsi la voie à une intégration de ces volets dans les politiques publiques. Parallèlement, plusieurs programmes d'envergure ont été lancés dans le secteur des énergies renouvelables.

2.3.1. Evolution des politiques environnementales

2.3.1.1. Renforcement du cadre réglementaire

Après la consécration du droit au développement durable et à un environnement sain dans la Constitution de juillet 2011, le cadre législatif en matière d'environnement a été marqué en 2012 par l'élaboration d'un Projet de loi-cadre portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable qui a été soumis par le gouvernement au CESE et a donné lieu à un avis du Conseil. Ce projet expose, et confère une assise juridique aux orientations de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable à travers l'explication des principes, droits et devoirs, et la définition des engagements des différentes parties prenantes, en la matière: Etat, collectivités locales, entreprises publiques et privées, société civile, citoyens. Il permet ainsi de définir les orientations globales nécessaires à la mise en place d'un dispositif juridique efficace de protection de l'environnement et de développement durable.

Ce projet de loi-cadre rend obligatoire l'intégration de la protection de l'environnement et du développement durable dans l'ensemble des politiques, stratégies et plans d'action nationaux, régionaux et sectoriels. Il a également pour ambition de renforcer la protection juridique des ressources et des écosystèmes en énumérant les types d'actions et de mesures que les pouvoirs publics devraient entreprendre en vue de lutter contre la pollution.

Il prévoit également des mesures d'ordre institutionnel, économique et financier en vue d'instaurer une gouvernance environnementale garantissant l'efficacité et la cohérence des actions menées.

Le CESE a relevé, dans son avis sur le sujet, qu'il convient de mettre en cohérence l'ensemble du cadre réglementaire et juridique. De même, il sera nécessaire d'évaluer et de mobiliser des financements publics et privés importants pour accompagner la mise en œuvre des mesures opérationnelles prévues par le projet de loi pour assurer la transition écologique. Sur le plan social, la loi-cadre doit intégrer les questions liées au respect des normes sociales, au renforcement de la cohésion sociale et à la réduction des inégalités.

Le dispositif de gouvernance environnementale énoncé dans le PLC mérite, de son côté, davantage de clarification pour d'une part, permettre d'assurer la cohérence des plans stratégiques nationaux et locaux avec les équilibres économiques, sociaux, culturels et environnementaux et, d'autre part, opérer une meilleure coordination entre les différents acteurs centraux et régionaux dans les domaines de l'environnement et du développement durable.

Par ailleurs, la mise en œuvre des exigences nouvelles introduites par le PLC permettra de renforcer l'utilisation de technologies propres et de développer, d'une manière plus affirmée, la fiscalité environnementale. Ces évolutions attendues constituent une opportunité réelle pour l'émergence de l'économie verte et le progrès de la recherche-développement en matière d'environnement et de développement durable.

Néanmoins, il y a lieu de souligner les risques qui découleraient d'une mise en œuvre non maîtrisée ou insuffisamment préparée du dispositif envisagé, qui concernent la sur-taxation des activités économiques, l'application désorganisée du principe de participation et l'incapacité du système éducatif à former des compétences adaptées aux exigences de la loi. Chacun de ces facteurs pourrait nuire à la compétitivité du tissu économique national.

2.3.1.2. Avancées dans le domaine des énergies renouvelables

La réalisation de projets d'énergie renouvelable a connu en 2012 des progrès importants. Le processus de développement de la première phase du complexe solaire de Ouarzazate a connu une relance avec la signature par MASEN, l'ONEE, le consortium adjudicataire et les bailleurs de fonds, des contrats relatifs au financement, à la construction et à l'exploitation de la première centrale de ce site, d'une puissance de 160 MW.

Concernant le programme éolien intégré, le développement de grands parcs éoliens a enregistré une nouvelle impulsion avec la désignation des soumissionnaires pour l'appel d'offres relatif à la réalisation de plusieurs centrales éoliennes d'une puissance globale de 850 MW. Ce projet constitue la seconde phase du Programme éolien marocain (PEM), après un premier projet de 150 MW dans la région de Taza. Il se compose de 5 parcs éoliens et comporte en outre la fourniture et la maintenance des équipements nécessaires à l'extension de 200 MW du parc éolien de Koudia Al Baida. Ce projet vise, en plus de la production d'électricité dans le cadre de contrats d'achat avec l'ONEE, le développement de la filière éolienne à travers une intégration industrielle locale, dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Cependant, les avancées notables enregistrées dans la réalisation des centrales des énergies renouvelables de grandes puissances, ne sont pas suffisamment relayées par des projets éoliens et solaires de moyennes et petites puissances, qui constituent pourtant un réservoir important de production locale d'énergie. Cet état de fait s'explique sans doute par le retard enregistré dans la clarification des règles de production, de raccordement et de vente, lié à la non publication des décrets d'application de la loi 13.09 relative au développement des énergies renouvelables, à l'absence de dispositif fiscal incitatif dédié et de financements verts adaptés. Ces carences sont de nature à freiner le développement d'un tissu industriel de PME spécialisés, qui puissent s'insérer dans la chaîne de valeur du secteur des énergies éoliennes et solaires.

L'année 2012 a connu par ailleurs, le début de la concrétisation du programme de recherche et développement dans le domaine des énergies renouvelables qui s'inscrit dans la stratégie énergétique nationale. L'Institut de Recherche en Energie Solaire et en Energies Renouvelables (IRESEN) a ainsi publié la liste des huit projets retenus dans le cadre de ses appels à projets *Innotherm I* et *Innotherm II*, pour un budget global de 30 millions de dirhams. Ces projets couvrent les domaines de l'optique, du solaire thermique à basse température, du solaire thermodynamique à concentration, du stockage d'énergie, de l'intégration des énergies renouvelables au réseau, du *smart grid* (réseau intelligent), des onduleurs et des applications du solaire thermique, notamment le dessalement et la production de froid.

2.3.1.3. Avancement du programme d'efficacité énergétique

La stratégie énergétique nationale élaborée en 2008 a érigé l'efficacité énergétique comme priorité nationale, en considération de son statut de quatrième potentiel d'énergie existant, de moyen le plus rapide et le moins coûteux pour maîtriser la facture énergétique, avec comme objectif une économie de 12% à l'horizon 2020 et de 15% à l'horizon 2030. Le programme d'efficacité énergétique est piloté par l'Agence des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ADEREE).

Dans le secteur du bâtiment qui constitue 36% de la consommation énergétique nationale, l'ADEREE a lancé depuis 2010, le programme intitulé *Code d'efficacité énergétique dans le bâtiment* (CEEB). Il vise la réduction d'énergie consommée dans le secteur du bâtiment qui est le plus grand consommateur d'énergie avec 36% de la consommation énergétique nationale.

Pour garantir la fiabilité du programme, neuf projets de démonstration sont en cours de réalisation. En parallèle, l'ADEREE a élaboré un projet de décret en concertation avec les promoteurs immobiliers, les fédérations nationales de construction, les architectes, les bureaux d'études ainsi que l'Etat. Ce projet vise à mettre en place des exigences techniques en matière de construction durable et efficiente en énergie, qui seront intégrés dans les procédures administratives d'octroi du permis de construction.

Dans le secteur industriel, la CGEM a lancé de son côté, depuis janvier 2011, un projet dénommé *Partenariats pour l'avancement d'une production plus propre*, qui vise les PME.

Toutefois, malgré ces initiatives, le retard enregistré dans l'avancement du programme national de l'efficacité énergétique risque de compromettre sérieusement les objectifs initiaux de réduction annoncés en 2008. Les causes de ce retard peuvent être attribuées essentiellement à la non-publication des textes d'application de la loi 47.09, relative à l'efficacité énergétique, adoptée en novembre 2011. Ces décrets concernent notamment l'obligation des audits énergétiques dans le secteur de l'industrie, l'agrément des bureaux d'études techniques spécialisés en efficacité énergétique et l'intégration des exigences techniques dans la construction des bâtiments. S'ajoutent

à cela le manque de cadres et techniciens qualifiés dans ce domaine, et l'absence de financements dédiés et de dispositif fiscal incitatif. Il convient dans ce sens de mettre en place un observatoire de mesure et de suivi de l'efficacité des actions réalisées en matière d'efficacité énergétique.

2.3.2. Problématique de l'eau

L'année 2012 a été marquée par une situation pluviométrique déficitaire, accentuant ainsi la problématique de la rareté de la ressource et interpellant la capacité du pays à gérer de façon structurelle des sécheresses récurrentes. En effet si le volume d'eau disponible par habitant s'élève actuellement à environ 700 m³/hab./an, il est projeté qu'il baisse pour atteindre 520 m³/hab./an en 2020, situant le Maroc dans la catégorie des pays à stress hydrique. Cette situation de pénurie d'eau pourrait, par ailleurs, se combiner avec le risque d'augmentation du rythme des phénomènes extrêmes, notamment les fortes précipitations induisant des inondations. La stratégie suivie en matière de mobilisation des ressources a permis de maîtriser en partie ces phénomènes. Néanmoins, l'action des pouvoirs publics doit maintenant converger vers l'élaboration d'un modèle de gestion des ressources en eau fondé sur la sécurisation de l'accès actuel et futur à la ressource, la protection des personnes et des biens face aux inondations, ainsi que sur l'efficacité de l'utilisation de la ressource. Cela passe par l'établissement de schémas d'interopérabilité impliquant tous les intervenants dans la gestion des ressources en eau à travers une dynamique concertée optimisant et mutualisant les efforts. Cette stratégie devrait être appuyée par la promotion des métiers verts dans le secteur de l'eau, lesquels recèlent un fort potentiel de création de richesses et d'emplois.

2.3.3. Implications de la Conférence Rio+20

La conférence internationale RIO+20, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin 2012 a permis de passer en revue le bilan des vingt années de mise en œuvre des engagements du Sommet de la Terre de 1992. Les travaux de RIO+20 ont abouti à l'adoption par consensus d'une nouvelle déclaration intitulée *L'avenir que nous voulons*. Dans cette déclaration, les 188 États représentés s'engagent sur le chemin d'une économie verte qui doit « contribuer à l'élimination de la pauvreté et à la croissance économique durable, améliorer l'intégration sociale et le bien-être de l'humanité, et créer des possibilités d'emploi et de travail décent pour tous, tout en préservant le bon fonctionnement des écosystèmes de la planète ».

Le texte comporte un certain nombre d'engagements nouveaux en faveur du développement durable, notamment : le lancement d'un processus intergouvernemental ouvert aux parties prenantes pour élaborer des objectifs de développement durable mondiaux ; le renforcement de la gouvernance mondiale en désignant le Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) en tant qu'autorité mondiale reconnue en matière d'environnement et mettant en place un forum politique intergouvernemental de haut niveau pour remplacer la Commission de développement durable des Nations unies (CDD) ; le lancement d'un processus intergouvernemental, en collaboration avec les institutions financières, pour évaluer les besoins en financement afin d'élaborer une stratégie de financement du développement durable d'ici 2014.

En vue de la mise en œuvre des orientations du sommet Rio+20, le Département de l'Environnement a lancé une étude d'impact et de faisabilité de ses conclusions, au niveau national. Cela constitue une étape importante dans la concrétisation d'une économie verte au Maroc. Cette étude a pour principaux objectifs d'évaluer les besoins en matière de recherche et de transfert de technologie, de définir des mécanismes financiers adéquats, et de proposer des voies opérationnelles à la promotion de l'économie verte à l'échelle nationale et locale.

2.3.4. Perceptions à l'égard de la situation environnementale

Les perceptions, telles qu'elles ressortent du baromètre du CESE, montrent qu'une majorité relative de citoyens et d'acteurs sociaux considère que la situation environnementale n'a pas changé au cours des 12 derniers mois. C'est notamment le cas de 42% des citoyens et 39% des entreprises. Néanmoins, pour toutes les cibles, à l'exception des syndicats, ceux qui pensent que la situation environnementale s'est améliorée sont nettement plus nombreux que ceux qui pensent qu'elle s'est détériorée. Les citoyens qui considèrent que la situation environnementale s'est améliorée au cours des 12 derniers mois sont relativement plus nombreux parmi la classe aisée.

En ce qui concerne la situation environnementale actuelle, les citoyens et les acteurs sociaux la considère, à une majorité relative, ni bonne, ni mauvaise, ceux qui la considèrent mauvaise étant plus nombreux que ceux qui la jugent bonne. En revanche, la composante des syndicats considère majoritairement que la situation actuelle est mauvaise.

L'analyse des résultats détaillés fait ressortir des perceptions positives vis-à-vis du développement des énergies renouvelables, et des perceptions fortement négatives vis-à-vis de la lutte contre la pollution environnementale, urbaine et industrielle, notamment dans les grandes villes, et vis-à-vis du traitement et du recyclage des déchets ménagers et industriels et de la promotion des produits et des industries non polluants.

Les citoyens et les acteurs sociaux, à l'exception des syndicats, pensent assez largement que la situation environnementale sera meilleure dans 12 mois.

L'évaluation plus en détail des perceptions à l'égard de l'évolution future de la situation environnementale, montre que le développement des énergies renouvelables est l'aspect vis-à-vis duquel toutes les cibles se montrent les plus optimistes. La majorité des sondés montre par contre moins d'optimisme vis-à-vis de l'amélioration du traitement et du recyclage des déchets ménagers et industriels et vis-à-vis de la promotion des produits et des industries non polluants.

3. Principales recommandations et points de vigilance

Les difficultés de mise en œuvre des différentes réformes annoncées ou engagées par les pouvoirs publics sont généralement imputables à un manque de concertation. Une démarche participative est à ce titre nécessaire pour assurer les conditions de réussite des différents chantiers. Néanmoins, dans un contexte régional et international peu favorable et face à la montée des attentes de la population, les décideurs doivent agir rapidement et de manière efficace. Les différents intervenants sont tenus, dans le contexte actuel d'exacerbation de la concurrence internationale, de privilégier le dialogue et la concertation, tout en œuvrant pour la mise en œuvre rapide des actions arrêtées en privilégiant l'intérêt national sur les bénéfices catégoriels de court terme.

Au-delà des impératifs de court terme, l'ampleur et l'étendue des déficits sociaux ainsi que les incertitudes liées à la crise mondiale nécessitent une stratégie nationale visant l'accélération de la croissance et le renforcement de la cohésion sociale bénéficiant, par son caractère inclusif, de l'engagement de l'ensemble des composantes de la société. Ces dernières sont tenues, dans le contexte actuel d'exacerbation de la concurrence internationale, de privilégier le dialogue et la concertation, tout en œuvrant pour la mise en œuvre rapide des actions arrêtées en privilégiant l'intérêt national sur les bénéfices catégoriels de court terme. En effet, l'enjeu sur le plan économique est d'accroître la capacité de l'économie nationale à

résister aux chocs exogènes et de s'adapter aux mutations de l'environnement international en saisissant les opportunités que ces mutations peuvent offrir. Il importe, à cet égard, d'accélérer les actions visant le rehaussement de la compétitivité globale des activités productives. Il est également nécessaire d'améliorer le climat des affaires, tout en préservant la stabilité macroéconomique. Pour pallier les déficits sociaux, il est impératif, sur la base d'une évaluation rigoureuse des politiques passées, d'engager sans plus tarder les chantiers d'amélioration de la qualité du système éducatif et du dispositif de formation professionnelle, et celle du système de santé afin d'accompagner la généralisation de la protection sociale, et permettre ainsi l'effectivité des différents programmes (AMO, RAMED). La recherche d'une plus grande efficacité des politiques publiques passe par le renforcement de leur cohérence, notamment à travers une territorialisation permettant d'assurer la transversalité du déploiement de ces politiques.

3.1. Trois axes pour redynamiser la croissance

Les mutations profondes que connaît le monde dans l'après-crise nous interpellent et invitent à jeter un regard critique sur notre modèle de croissance. En effet, un déplacement du centre de gravité est en train de s'opérer et un processus de remodelage de la sphère productive mondiale est en cours. La crise économique en Europe, partenaire traditionnel du Maroc, risque de durer. Le monde arabe de son côté connaît des changements majeurs, porteurs de défis pour notre pays. Ce contexte appelle à accélérer et à coordonner les efforts de diversification de la structure productive et de renforcement de la compétitivité de l'économie.

3.1.1. Renforcer la gouvernance des stratégies sectorielles et le positionnement à l'international

Les stratégies sectorielles ont permis d'instaurer un cadre propice au déploiement de l'action de l'Etat et de procurer une certaine visibilité aux investisseurs. Cependant, leur mise en œuvre a révélé un manque de convergence entre les différentes feuilles de route mais également avec les politiques transversales, notamment en matière d'éducation-formation, de fiscalité et d'aménagement du territoire. Il incombe donc aux pouvoirs publics d'améliorer la visibilité des opérateurs, à travers l'implémentation rapide et coordonnée des actions prévues dans le cadre des différentes stratégies et de procéder de manière institutionnalisée à des évaluations régulières permettant d'apporter les ajustements nécessaires. A cet égard, le recours généralisé à des outils de suivi et d'évaluation devrait permettre, non seulement d'accroître l'efficacité de l'action publique, mais aussi d'asseoir la culture de la reddition des comptes.

Le déploiement des différentes actions doit faire l'objet d'un pilotage permettant le traitement des différentes problématiques, par la concertation et la convergence, en faisant les arbitrages nécessaires, de façon à fédérer les efforts de l'ensemble des intervenants (collectivités locales, universités, établissements de formation). A ce titre, une impulsion à l'échelle régionale et locale devrait progressivement se substituer à l'approche verticale qui a prévalu jusqu'ici.

Si les efforts de diversification de la structure de l'économie sont déjà accompagnés par une stratégie du commerce extérieur, il est impératif de valoriser les atouts que constituent la position géographique du Maroc et ses relations privilégiées avec ses différents partenaires. Ainsi, en ce qui concerne le Statut avancé avec l'Union européenne, il importe d'en accélérer la mise en œuvre à travers la définition d'objectifs et d'un calendrier d'exécution précis. S'agissant des pays du Golfe, leur disposition à développer leurs relations avec notre pays doit être mise à profit pour attirer davantage d'investissements et accroître nos exportations. Parallèlement, notre pays doit renforcer

son ouverture sur le continent africain et sur le pourtour méditerranéen, tout en recherchant d'autres sources de diversification au niveau des économies émergentes d'Asie et d'Amérique latine. Ces efforts doivent être accompagnés par la pratique d'une veille stratégique et la disponibilité d'études de marché pointues.

Les efforts de veille doivent être orientés également vers la promotion des investissements directs étrangers (IDE) à travers le suivi des stratégies des entreprises multinationales, pour assurer le meilleur positionnement de notre pays dans les chaînes de valeur internationales. Il est important de mettre en avant les gains pour les opérateurs étrangers sur les plans de la logistique et du coût du transport et de la productivité, et non plus le coût bas du travail. Cette orientation doit s'accompagner d'une démarche de repositionnement des entreprises marocaines.

3.1.2. Accroître la Contribution des PME

Parallèlement, il est impératif de rehausser la contribution des PME à la relance de la croissance et de l'emploi. En effet, la promotion de PME plus dynamiques et plus innovantes, susceptibles d'accompagner les grandes entreprises et de devenir compétitives, nécessite la levée d'un certain nombre d'obstacles à leur croissance. Il s'agit, en premier lieu, de s'attaquer aux fragilités de ces entreprises qui se rapportent principalement à leur sous-capitalisation et à la faiblesse de leurs moyens techniques et humains. En effet, les instruments mis en place, tels que les programmes *Moussanada* et *Imtyaz*, tardent à se répercuter sur les performances de ces entreprises. Le faible recours des PME aux dispositifs qui leur sont destinés doit amener à s'interroger sur l'effort de communication et d'information ainsi que sur le degré de complexité des procédures d'accès à ces mécanismes de soutien. S'agissant des difficultés de financement auxquelles sont confrontées ces entreprises, il est impératif de refonder la relation entre les banques et les PME, par un renforcement de la transparence en vue de l'établissement d'un climat de confiance favorisant un partenariat durable allant au-delà de l'octroi de financements, pour répondre au besoin d'accompagnement du développement de l'entreprise. En outre, il convient d'œuvrer pour l'amélioration de l'accès au financement sur les marchés de capitaux et de mettre en place un régime des entreprises en difficulté, qui permettrait aux entrepreneurs de survivre aux échecs de leurs projets. Enfin, il importe de mettre fin à la concurrence déloyale exercée notamment par les activités informelles, de reconsidérer le traitement fiscal qui favorise le maintien des entreprises à une taille réduite, et d'améliorer leur accès aux marchés publics.

A cet égard, l'encouragement de la PME dans la perspective de la création d'emplois est au cœur des recommandations du rapport du CESE sur la commande publique. Elles portent sur l'encouragement de la production de valeur ajoutée locale, la compensation industrielle, et l'encouragement et l'accompagnement des PME. Le rapport recommande d'institutionnaliser le principe de la compensation industrielle en visant sa mise en œuvre dans tous les secteurs et types de marchés qui le permettent, et a préconisé certaines orientations et règles de gestion. En raison de l'importance de cette question, le CESE a estimé qu'une étude complémentaire dédiée spécifiquement à ce sujet serait particulièrement utile. Ce rapport a également montré que de nombreux pays pratiquent la compensation dans des secteurs à forte valeur ajoutée (énergie, BTP, transports, télécommunications). Il appartient donc à notre pays de structurer son cadre législatif et ses processus de gestion de grands projets publics, pour être en mesure d'exiger un certain niveau de transfert de technologie des grands groupes industriels souhaitant s'implanter sur son sol, quel que soit leur domaine d'activité.

Parallèlement, il importe d'œuvrer pour l'amélioration de la qualité et du label Maroc en évoluant vers un système de qualité totale, car la qualité, plus que le prix, constitue un élément fondamental de compétitivité. Les entreprises marocaines devront faire auditer régulièrement par l'extérieur la qualité de leurs produits et services, développer le contrôle interne de qualité, repenser leurs procédés de production, et encourager l'innovation. Outre l'adoption de standards internationaux en matière de qualité, il faut veiller à ce que les opérateurs fournissent une qualité de production adaptée à la demande intérieure et extérieure.

Par ailleurs, en vue de doter les PME marocaines de moyens leur permettant de faire face à une concurrence accrue, il convient, en plus des actions de mise à niveau déjà identifiées, de créer des synergies, au sein du tissu productif national, sur les plans de la production et de la commercialisation. En matière de production, il faut assurer une meilleure intégration verticale à travers le partenariat et la contractualisation entre unités opérant dans la même filière, notamment en vue de sécuriser leur approvisionnement à des prix plus compétitifs. Dans le domaine commercial, le regroupement de sociétés exportatrices autour de stratégies commerciales concertées pourrait faciliter une meilleure connaissance des marchés extérieurs et des développements technologiques, une plus grande pénétration des marchés extérieurs et une diversification accrue des produits.

3.1.3. Améliorer l'environnement des affaires et le climat social

S'agissant du climat des affaires, la Commission nationale de l'environnement des affaires (CNEA) a permis, depuis son institution, d'enregistrer des avancées notables et d'améliorer ainsi la position du Maroc dans les classements internationaux. Il reste néanmoins des actions à mener pour accélérer les procédures de création d'entreprises et réduire les délais de traitement des dossiers. A cet égard, l'accompagnement de proximité fourni par les Centres régionaux d'investissement (CRI) doit être amélioré, en renforçant leurs prérogatives et en assurant une meilleure coordination avec les services administratifs décentralisés. De manière générale, des actions doivent être déployées pour simplifier les procédures administratives et promouvoir le recours aux technologies de l'information, comme cela a été souligné dans le rapport du CESE sur la commande publique. Par ailleurs, l'amélioration de la protection de la propriété intellectuelle est un impératif pour soutenir l'effort d'entreprise et d'innovation.

Parallèlement, il convient d'assainir le climat social en donnant une nouvelle impulsion au dialogue social au niveau central tout en œuvrant pour la prévention des conflits aux niveaux régional et local. Il importe, en outre, de veiller à garantir l'effectivité de la loi et de l'autorité de l'Etat.

En effet, si l'année 2012 s'est globalement caractérisée par un recul du nombre de conflits sociaux, certains mouvements ont, en plus des pertes occasionnées, porté préjudice à l'image du pays et bénéficié à ses concurrents, en particulier auprès des investisseurs étrangers. Il en est ainsi du conflit au port Tanger Med qui a affecté l'activité de cette plateforme de transbordement durant l'automne 2011 et le premier trimestre 2012.

En vue d'instaurer un climat social favorable à la croissance et à l'emploi, il importe également de veiller à la modernisation des relations professionnelles. De grandes avancées dans ce sens pourraient être accomplies par la prise en compte et la mise en œuvre des principales orientations citées dans l'avis produit par le CESE au sujet de « la prévention et la résolution pacifique des conflits collectifs de travail. » Parmi ces orientations, celles relatives à l'exercice du droit de grève, préconisant de « renforcer l'exercice de ce droit constitutionnel, en accord avec tous les partenaires sociaux, par une loi organique, sur la base des normes internationales et agir collectivement pour instaurer un

environnement social dans lequel on a recouru à la grève qu'en dernier ressort, après épuisement, sans tergiversation, des voies de dialogue et de négociation collective » (avis du CESE au sujet de « la prévention et la résolution pacifique des conflits collectifs de travail. », p.9). Pour la consolidation de la protection sociale au profit des salariés, le CESE insiste sur la nécessité de promulguer la loi relative à l'indemnité pour perte d'emploi. S'agissant de cette dernière, il importe qu'elle s'inscrive dans une approche globale qui, tout en veillant à la viabilité de son montage financier, comprenne un volet formation professionnelle et un volet accompagnement qui vise à renforcer l'employabilité des bénéficiaires à la recherche d'un nouvel emploi.

De manière générale, il convient d'observer les expériences des pays émergents qui ont réussi à s'engager sur la voie d'une croissance rapide, tout en améliorant leurs indicateurs sociaux et leur niveau de développement humain. Pour y parvenir à son tour, notre pays pourrait bénéficier de la conclusion d'un grand contrat social créant les conditions d'un décollage économique dans un contexte de cohésion sociale renforcée. Ce grand contrat social devrait viser l'instauration de la paix sociale sur la base du respect de la loi en matière de travail et de protection sociale et à travers l'effectivité des droits individuels et collectifs, et promouvoir le dialogue social (y compris la négociation collective) comme méthode pour concilier la compétitivité de l'appareil de production et le développement du travail décent. Il s'agit, particulièrement en période de crise, d'établir les conditions de reprise de l'investissement, en adoptant, grâce à des mécanismes de dialogue à l'échelle sectorielle et locale, des solutions permettant d'assurer la pérennité de l'activité des entreprises.

3.2. Exploiter le potentiel des régions par la territorialisation des politiques publiques

L'efficacité et la convergence des politiques publiques peuvent être améliorées en adoptant une approche territorialisée pour leur conception et leur mise en œuvre et en tirant profit d'une meilleure articulation entre l'État et les territoires. Les processus participatifs à adopter dans ce cadre sont de nature à faciliter l'adhésion des citoyens et leur engagement en faveur de la réussite et de la viabilité des projets menés.

Pour accompagner une telle évolution, il importe de donner aux régions une gouvernance adéquate, simplifiée et lisible. Cela permettra de structurer l'organisation territoriale et d'encourager les investissements indispensables dans les infrastructures de base, les transports, l'éducation-formation et le logement, qui favorisent le développement économique et social. A cet effet, il est impératif de rendre opérationnelles, dans des délais rapides, les dispositions constitutionnelles permettant de renforcer les prérogatives des régions. Il importe, dans ce sens, de mettre en place les réformes institutionnelles et en particulier la loi relative à l'organisation des régions et des collectivités territoriales.

Une territorialisation efficace des politiques publiques n'est possible qu'associée à un processus de déconcentration. Ce dernier aurait pour avantage de favoriser la convergence des actions de déploiement de l'intervention publique dans les différents secteurs, à condition d'assurer l'existence de mécanismes permettant la transversalité de ces actions au niveau de l'autorité territoriale. A cet effet, les collectivités territoriales doivent être incitées à s'impliquer dans l'implémentation des différents dispositifs.

Cette orientation vers la déconcentration administrative doit être renforcée par l'instauration d'un processus de concertation avec les acteurs au niveau national et territorial, pour définir les finalités et les ressources communes en vue de faire émerger les priorités. Néanmoins, Il faut éviter les doublons entre les différents niveaux de l'administration publique et désigner des chefs de file avec des prérogatives

clairement définies. Cela passe ensuite par l'exploitation rationnelle des ressources de l'ensemble des composantes du secteur public, avec le souci d'instaurer des synergies et d'éviter un alourdissement des charges de l'Etat, tout en bénéficiant d'un pilotage efficace au niveau gouvernemental.

Dans ce sens, il convient de souligner que les collectivités territoriales disposent de moyens leur permettant de renforcer l'action de l'Etat, en particulier en matière d'investissement. Il importe, à cet effet, de mobiliser les ressources financières potentielles qui peuvent être dégagées à travers la fiscalité locale et la capacité d'emprunt de certaines collectivités, ainsi que par les gains issus d'une meilleure gouvernance locale. Ces actions peuvent être appuyées par le recours élargi à la contractualisation des interventions communes de l'Etat et des régions.

Parallèlement, il faut encourager les actions visant la réduction des inégalités régionales et la mise en place de mécanismes de solidarité entre les régions.

3.3. Créer les conditions d'un développement inclusif

Les retombées de la croissance économique et des politiques de développement social sur le plan de la réduction des disparités sociales et spatiales restent en deçà des attentes, notamment en ce qui concerne les femmes et les jeunes, et en particulier ceux résidant en milieu rural. Il en résulte une reproduction sociale de la pauvreté et un élargissement des inégalités en raison de l'accès inéquitable aux services de base, et en premier lieu à l'éducation, et du fait de l'absence d'une approche globale de l'action publique en direction de ces deux catégories.

En conséquence, un changement de culture doit être opéré pour associer les jeunes et les femmes aux principaux enjeux du progrès économique et social, et rehausser leur contribution à ce processus. De manière générale, les défis internes, de même que le contexte régional et international, invitent, tout en veillant à l'effectivité des droits et de l'application de la loi, à dépasser les attitudes corporatistes, et à œuvrer pour la primauté des principes de la citoyenneté responsable et des valeurs d'ouverture.

La contribution de la jeunesse marocaine à l'élaboration des grands choix et actions déterminant les orientations des politiques publiques demeure tributaire de leur niveau de qualification et de leur sensibilisation à l'engagement en faveur de l'avenir du pays. L'atout que constitue l'existence d'une population jeune pour le développement de notre pays est minoré, en raison de l'absence d'une *Approche jeunes* dans l'élaboration des politiques, comme le relevait l'étude thématique du Rapport annuel 2011 du CESE. Cette situation est imputable en particulier à un système de formation et un mode d'accès au marché du travail qui entravent la contribution de la jeunesse.

En effet, l'implication des jeunes dans le processus de développement économique et de progrès social est liée, en premier lieu, à l'amélioration du rendement du système éducatif. Le discours du 20 août 2012 a transmis, à cet égard, un message fort portant sur le passage à une autre logique « fondée sur la réactivité des apprenants et axée sur le renforcement de leurs compétences propres et la possibilité qui leur est donnée de déployer leur créativité et leur inventivité, d'acquérir des savoir-faire et de s'imprégner des règles du vivre-ensemble dans le respect de la liberté, de l'égalité, de la diversité et de la différence ». Ce discours a pointé les grandes problématiques du système éducatif actuel, et a mis l'accent sur la recherche de la qualité (plutôt que sur des indicateurs quantitatifs), sur l'action centrée sur l'apprenant et sur l'adéquation entre l'école et les besoins réels du marché de l'emploi.

En appelant à la mise à niveau de l'école publique le discours royal a souligné la nécessité d'améliorer réellement la prestation éducative de l'enseignement public, et d'assurer l'égalité des chances entre les citoyens. L'accès au système éducatif reste tributaire du recours à une approche transversale, faisant intervenir notamment les dimensions d'aménagement du territoire et de développement de la santé scolaire. Les actions déployées doivent être déclinées en tenant compte de la spécificité des milieux de vie, ainsi que des caractéristiques socio-économiques, socioculturelles et linguistiques.

L'amélioration de la qualité du système éducatif doit être appuyée par une action orientée vers l'exploitation du potentiel de l'action culturelle pour le rehaussement de la contribution des jeunes au processus de développement social. Dans ce sens, le rapport du CESE intitulé *L'inclusion des jeunes par la culture* avait mis en évidence les carences dont souffrent les différentes catégories sociales, en particulier les jeunes, dans le domaine de l'action culturelle et avait montré l'absence, dans les plans d'urbanisme, du souci d'amélioration du vécu des gens dans les quartiers et les villes. Le Conseil a jugé utile d'approfondir la réflexion autour de ce thème et a mené une recherche sur les dimensions culturelles des lieux de vie fréquentés par les jeunes, ce qui a donné lieu à un nouveau rapport portant sur les *Lieux de vie et l'action culturelle*.

Ce rapport propose notamment trois axes pour mettre à niveau et développer les lieux de vie. En premier lieu, il identifie un axe institutionnel concernant essentiellement l'offre d'espaces structurants dans le but d'encadrer d'une manière saine les différentes catégories de la population. Il s'agit principalement de réhabiliter le rôle des maisons des jeunes et de créer des espaces culturels de proximité dans les villes moyennes, les petites villes, les villages et les quartiers populaires. Ensuite, un levier important porte sur les programmes, les idées et les contenus dans les différents espaces à portée culturelle, par la prise en compte de la diversité culturelle afin de produire des valeurs de solidarité et de vivre-ensemble et de susciter de l'intérêt pour les affaires de la culture et de l'art à travers la famille, l'école et les médias. Enfin, un axe organisationnel prône l'adoption d'un nouveau paradigme de gestion en veillant à substituer aux politiques verticales ou pyramidales un mode de gestion reposant sur une approche participative.

Au-delà, la participation active des jeunes nécessite un changement de mentalité au niveau des différents acteurs à l'égard de la jeunesse en la considérant comme un atout et non comme un fardeau. Ceci demeure conditionné par le souci de diffuser parmi les jeunes les valeurs du travail et de la responsabilité, associées au principe de la récompense de l'effort, de l'innovation et de l'entreprise. Il importe, en outre, de faciliter l'action des acteurs publics et privés en mettant à leur disposition les outils (grandes lignes stratégiques) pour une approche en matière de promotion des jeunes.

L'existence de contraintes dues aux préjugés culturels et à la non application rigoureuse des lois ne permet pas une amélioration notable de la situation de la femme marocaine. Ces contraintes réduisent la portée des avancées institutionnelles enregistrées par notre pays : code de la famille, dispositions de la Constitution.

S'agissant des violences à l'égard des femmes, un projet de loi pour lutter contre la violence à l'encontre des femmes est en cours d'élaboration. Dans le même esprit, le Conseil salue l'abrogation de l'article 475 alinéa 2 du code pénal relatif aux filles mineures victimes de viol. Il est à signaler, néanmoins, qu'un projet de loi définissant les différentes formes de violences conjugales, physiques ou morales, avait été déposé en 2010 devant le Parlement, mais qu'à ce jour, il n'a toujours pas été adopté.

Au-delà de la lutte contre les atteintes à la dignité de la femme, il importe de rehausser sa contribution au développement économique et social. Cela passe par des mesures en vue de faciliter l'accès des femmes au marché du travail et d'encourager l'entrepreneuriat féminin. Dans ce sens, il est impératif

d'engager des actions visant à lutter contre les représentations culturelles discriminantes à l'égard des femmes, non seulement dans les médias et les établissements scolaires, mais également en direction des sphères économique et politique. Parallèlement, il importe d'accompagner les femmes dans le processus d'accès aux hautes fonctions, y compris les organes de gouvernance, en adoptant des mesures instaurant l'égalité des chances dans l'évolution des chemins de carrière. A court terme, l'établissement de quotas et la mise en place de programmes de formation dédiés peuvent s'avérer judicieux.

En vue de concrétiser des progrès rapides en faveur des femmes, le *Rapport sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie économique, sociale, culturelle et politique* élaboré par le CESE, appelle à procéder à la création de la Haute autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination, prévue par la Constitution, pour promouvoir l'équité et l'égalité des chances. De même, ce rapport souligne l'importance de l'adoption d'une loi-cadre définissant de manière claire les discriminations à l'égard des femmes et réprimant les atteintes à leurs droits.

Le secteur de l'économie sociale et solidaire offre un potentiel susceptible de canaliser les capacités d'entrepreneuriat et d'innovation des jeunes et des femmes. Néanmoins, ce secteur, composé d'entités aux statuts juridiques divers (associations, mutuelles, coopératives et fondations), souffre de l'absence d'une politique cohérente disposant de mécanismes de coordination entre les différents intervenants. Il pâtit également de l'absence d'actions de formation et de renforcement des capacités de ses ressources, en matière de gestion et de commercialisation des produits qu'il propose, ainsi que des difficultés d'accès au financement.

3.4. Point de vigilance : le déséquilibre des finances publiques

Etant donné l'ampleur des déséquilibres macroéconomiques enregistrés au cours des deux dernières années, il est urgent de mettre en œuvre un programme réaliste permettant de ramener, dans un délai raisonnable, ces déficits à des niveaux soutenables et de respecter ainsi les engagements du gouvernement. La stabilité macroéconomique constitue une nécessité car, en l'absence de fondamentaux solides, il est difficile d'entreprendre des politiques répondant aux aspirations des citoyens. Ainsi, pour se donner les moyens de mener les politiques de développement économique et social, il est impératif de rétablir les équilibres des comptes extérieurs et des finances publiques.

Dans ce sens, le redressement de la position budgétaire revêt un caractère d'urgence. En particulier, il est impératif de mettre un terme au déficit ordinaire qui devient récurrent. Il est inconcevable de s'endetter pour financer le fonctionnement de l'Etat. Il importe à cet égard d'œuvrer pour une prise de conscience générale des dangers d'une dérive budgétaire qui pourrait se traduire par une perte de souveraineté, voire une mise sous tutelle par les organismes créanciers, sans parler des coûts sociaux que cela peut générer, comme le montrent les récentes évolutions dans certains pays de la zone euro. Le redressement des finances de l'Etat est donc l'affaire de tous et nécessite à ce titre un engagement de la part de l'ensemble des acteurs sociaux pour assurer de manière durable une position budgétaire viable.

Le gouvernement a pris la mesure du risque que représenterait le maintien du système actuel de subvention des prix pour les finances publiques, ainsi que de son effet limité en matière de justice sociale. Il importe donc que, dans des délais courts, les pouvoirs publics, mettent en œuvre une réforme de la compensation, fondée sur la concertation, pour permettre l'évolution du système vers un dispositif alternatif et redéployer ses ressources vers des investissements publics susceptibles de contribuer au relèvement du rythme de croissance et des programmes sociaux. S'agissant des dépenses d'investissement, une action urgente peut prendre la forme d'une suspension de l'ouverture de certains

crédits d'investissement du budget général tant que les reports de crédits de l'exercice passé n'ont pas été consommés, mais ceci suppose un arbitrage tenant compte notamment de l'impact d'une telle mesure sur la croissance.

Il serait également pertinent d'exploiter le potentiel de mutualisation des ressources au sein de l'administration. Cette approche peut être optimisée à la faveur des actions visant la convergence des politiques publiques.

De manière générale, il faut inscrire les projections annuelles du budget dans le cadre d'une démarche à moyen terme permettant de fixer une trajectoire de réduction du déficit sur la base d'une programmation pluriannuelle crédible. Afin que les engagements puissent être tenus, il importe de procéder à une large concertation avec les différentes composantes de la société afin de s'assurer de l'équité de la répartition de l'effort de redressement des finances de l'Etat.

3.5. Améliorer la protection sociale

En vue d'assurer les conditions de réussite des réformes, il est impératif de renforcer la cohésion sociale et de favoriser un climat de stabilité, tout en améliorant les systèmes de redistribution et de solidarité.

La réforme des régimes de retraite, entamée il y a treize ans, n'a pas encore connu d'avancée majeure. A l'exception de la CIMR, la soutenabilité de tous les autres régimes continue de s'affaiblir d'année en année, sans que les mesures appropriées ne soient prises pour atténuer les divergences qui caractérisent les régimes et remédier à l'impératif des équilibres. En particulier il est prévu que le régime de la CMR constate son premier déficit technique au cours de l'exercice 2013.

L'absence de réforme systémique et paramétrique des régimes existants traduit la faiblesse du dispositif de gouvernance qui exige un consensus entre les parties : gouvernement, syndicats des travailleurs et patronat. A cet effet, des orientations politiques claires sur les différents éléments d'une réforme systémique doivent être définies de manière urgente pour pouvoir dépasser le *statu quo* actuel, lequel a pour conséquence d'amplifier l'impact financier et social des mesures à prendre. Dans ce sens, considérant la très faible part de la population active bénéficiaire d'un régime de retraite, il convient de définir rapidement les options arrêtées pour la mise en œuvre d'un système incorporant notamment les travailleurs non-salariés.

S'agissant de la couverture médicale, il importe de consolider les avancées enregistrées à ce jour. En particulier, les attentes suscitées par l'annonce de la généralisation du RAMED à toutes les régions du Royaume, au bénéfice de la population en situation de pauvreté et de vulnérabilité, doivent être satisfaites par l'extension effective du dispositif en tenant compte des pistes d'amélioration identifiées à l'issue de l'expérience pilote dans la province de Tadla-Azilal.

La cadence élevée d'admission au régime doit aller de pair avec le renforcement des efforts consentis visant la mise à niveau des hôpitaux publics et des effectifs médicaux et paramédicaux pour faire face aux besoins de cette population. Ceci nécessite un soutien financier supplémentaire et indispensable pour résorber les déficits présents et exige en particulier l'amélioration de la gestion des ressources humaines dans les établissements de soins de santé de base et dans les hôpitaux publics.

Enfin il convient de signaler qu'un chantier de cette importance ne saurait aboutir en l'absence d'une véritable capacité d'intervention de l'organe désigné pour sa gestion. A cet effet les dispositions réglementaires relatives au financement et à la gestion du régime RAMED, qui sont confiés à l'Agence

Nationale de l'Assurance Maladie, en vertu des dispositions de la loi 65-00 portant code de la couverture médicale de base, ne sont pas encore publiées. Il importe, à cet égard, de clarifier les missions et les rôles des principaux intervenants.

Le régime de l'Assurance maladie obligatoire (AMO) concerne quant à lui 72% de la population. Les catégories couvertes actuellement sont, d'une part, les salariés et les titulaires de pension des secteurs public et privé et leurs ayants droit, représentant 34% de la population. Les indépendants, comprenant les commerçants, les artisans et aide-artisans, les professions libérales et toute personne active non salariée, formant 38% de la population, ne bénéficient pas encore d'une couverture.

Une très forte attente est aujourd'hui exprimée par cette population en vue de bénéficier d'une couverture médicale. D'autre part, le risque latent qu'une population solvable, à la marge des critères d'adhésion au RAMED, bascule vers ce dernier régime exige qu'une réponse rapide soit adoptée.

Le régime AMO des indépendants doit obéir aux mêmes dispositions générales que celles qui sont appliquées pour l'AMO des salariés. Certaines dispositions particulières relativement à l'organisme gestionnaire, les modalités d'affiliation et d'immatriculation ainsi que les mécanismes de mutualisation financière des risques restent toutefois à déterminer, conformément aux dispositions de la loi 65-00 portant code de la couverture médicale de base.

La montée en charge rapide de ces régimes doit néanmoins s'accompagner d'un programme à moyen terme visant le renforcement des compétences médicales et l'extension des capacités d'accueil de la population bénéficiaire aux prestations de soins.

Le CESE considère que la réforme des principaux mécanismes de régulation de l'économie et de solidarité doit s'inscrire dans le cadre d'une approche globale. Il appelle, ainsi, dans son rapport consacré au système fiscal marocain à une fiscalité qui s'articule de manière forte avec les autres axes des politiques publiques visant à répondre à l'objectif d'une meilleure justice sociale : dispositif de protection sociale, mécanisme de compensation, système de solidarité. Il considère que la politique fiscale ne peut plus être dissociée des autres volets des politiques publiques, notamment ceux concernant la solidarité, le soutien aux populations démunies et la stratégie de couverture sociale. Dans ce sens, il recommande que la fiscalité prenne en charge, en partie, le financement de la couverture sociale afin de ne pas augmenter la pression sur les salaires et les charges salariales et compromettre ainsi la compétitivité des entreprises. Ce rapport propose, en particulier, de mettre à profit une réforme de la TVA pour contribuer à l'équilibre financier du système de retraite et des nouveaux régimes de couverture sociale. Ainsi, la grille de cet impôt serait revue pour passer de cinq taux actuellement à quatre, ce qui permettrait de dégager des ressources pouvant être affectées à la couverture sociale et aux mécanismes de solidarité. Le taux de 30% introduit concernerait les produits de luxe.

Le changement des taux de TVA aura assurément des conséquences sur le niveau des prix. Aussi, est-il nécessaire que cette mesure d'ajustement des taux soit liée à la réforme du dispositif de subvention des prix et son remplacement par un système alternatif. La réforme simultanée de la TVA et de la caisse de compensation permettra à l'Etat de disposer de ressources importantes pouvant être orientées vers le financement d'un système d'aide directe à destination des plus démunis, et de mettre en place les mesures nécessaires pour le maintien du pouvoir d'achat des classes moyennes, en particulier par une prise en charge directe d'une partie du financement de la couverture sociale.

PARTIE II

La Compétitivité durable

La Compétitivité durable

1. Introduction

L'étude thématique du rapport annuel 2012 du Conseil économique, social et environnemental (CESE) a pour objet de faire un état des lieux de la compétitivité durable au Maroc et de fournir les pistes d'amélioration identifiées par le CESE à partir des rapports et des appréciations des membres du Conseil (cf. encadré). Le CESE met l'accent sur le lien entre la compétitivité, la cohésion sociale et la durabilité environnementale. La compétitivité doit être durable, équitable, inclusive et participative et doit s'appuyer sur les valeurs culturelles de tolérance et d'ouverture.

Il existe plusieurs définitions de la compétitivité et ce concept a été utilisé à différents niveaux d'agrégation : au niveau des entreprises, de l'industrie et de la nation. Au niveau de l'entreprise, la compétitivité se réfère à la capacité des entreprises à surpasser leurs adversaires et à les concurrencer sur les marchés internationaux. Au niveau de l'industrie, la compétitivité signifie la capacité d'affronter la concurrence aussi bien locale qu'étrangère. La compétitivité au niveau national est définie par certains comme la part détenue par un pays sur les marchés mondiaux pour ses produits. D'autres considèrent que la compétitivité se fonde surtout sur la productivité et que la situation d'un pays dépend en grande partie de ses caractéristiques propres et non pas uniquement de ses parts de marché à l'international.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) définit la compétitivité comme étant la « capacité d'entreprises, d'industries, de régions, de nations et d'ensembles supranationaux à générer, tout en étant et en restant exposés à la concurrence internationale, des niveaux de revenu et d'emploi des facteurs relativement élevés¹ ». Plus récemment, la définition et la mesure de la compétitivité ont aussi pris en compte les questions sociales et environnementales de manière à mettre l'accent sur la durabilité de la prospérité économique et sur la nécessité de favoriser la prospérité des générations actuelles sans compromettre celle des générations futures.

¹ Latruffe, L. (2010), "Competitiveness, Productivity and Efficiency in the Agricultural and Agri-Food Sectors", OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers, No. 30, OECD Publishing. <http://dx.doi.org/10.1787/5km91nkdt6d6-en>

La compétitivité durable Approche du Conseil économique, social et environnemental

L'étude thématique, objet de la deuxième partie du rapport annuel du Conseil économique, social et environnemental (CESE) porte sur la compétitivité durable. Le CESE met l'accent sur les liens qui existent entre la compétitivité globale, la cohésion sociale et l'environnement. En effet, la compétitivité pour être durable doit être équitable, inclusive et participative, garantir une gestion efficace des ressources et s'appuyer sur les valeurs culturelles de tolérance et d'ouverture. La recherche de la compétitivité doit adopter une vision de long terme et permettre au pays de tirer parti de ses atouts et de progresser dans les domaines qui présentent des déficiences.

Cette étude qui se réfère aux grands principes de la Charte sociale est basée sur les appréciations des membres du CESE recueillies lors d'un atelier interne et sur différents rapports et avis du CESE. Elle présente l'état des lieux de la compétitivité durable et les moyens à mettre en œuvre pour la renforcer en s'appuyant sur une analogie qui assimile la construction de la compétitivité nationale à celle d'un édifice. Les fondations de cette compétitivité durable sont la stabilité macroéconomique et l'ouverture au monde extérieur. Ses piliers se composent d'un cadre institutionnel et juridique efficace, d'infrastructures de base et financières cohérentes, d'une culture nationale et d'entreprise propices à la compétitivité et d'infrastructures sociales et environnementales solides. Les fondations et les piliers sont complétés par une toiture : la technologie et l'innovation qui permettent aux entreprises de raffermir leur productivité.

La question de la compétitivité est importante pour le Maroc car seules des entreprises compétitives sont en mesure de créer les emplois nécessaires à la résorption du chômage et de donner lieu à une augmentation des revenus et de la richesse. La compétitivité de notre pays dépendra de la manière dont celui-ci utilise ses dotations en ressources et donc de sa productivité. La compétitivité des entreprises au Maroc, fondée sur une concurrence par le prix et sur le faible coût de la main-d'œuvre et des ressources, est menacée par la concurrence de pays où les coûts de main d'œuvre sont moindres. Ainsi le maintien de la compétitivité des entreprises marocaines nécessite de plus en plus une politique active de l'Etat et une capacité des entreprises à innover, à apprendre et à réagir rapidement aux nouvelles conditions de marché.

La mondialisation et les mutations économiques font que la construction de la compétitivité est l'affaire de tous, décideurs, acteurs économiques et sociaux et citoyens. Cette construction d'une compétitivité durable a été comparée à la construction d'un édifice (Rosselet, 2011)². Les fondations de cet édifice sont la stabilité macroéconomique et l'ouverture au monde extérieur. Ses piliers se composent d'un cadre institutionnel et juridique efficace, d'infrastructures de base, financières, sociales et environnementales solides et d'une culture nationale et d'entreprise propices à la compétitivité. Les fondations et les piliers sont complétés par une toiture : la technologie et l'innovation qui permettent aux entreprises de raffermir leur productivité.

² Rosselet Suzanne (2011). *Leveraging competitiveness to wage war against short-termism: Building the house of sustainable competitiveness*, World Competitiveness Center, Novembre 2011 consulté en mars 2013 sur : <http://www.imd.org/research/challenges/upload/TC072-11>

Le présent chapitre décrit dans un premier temps le contexte dans lequel la compétitivité de l'économie marocaine est analysée. Dans un deuxième temps, un état des lieux de la compétitivité au Maroc est dressé en tenant compte des fondations, des piliers et de la toiture et en reprenant les atouts qui rendent possible son amélioration. Le troisième temps propose une série de recommandations concernant les moyens pouvant être utilisés pour renforcer les fondations, consolider les piliers, raffermir la toiture et profiter des atouts qui existent.

2. Le Contexte

L'amélioration de la compétitivité devient plus urgente dans le contexte actuel. L'économie mondiale fait face à de multiples crises, notamment chez nos principaux partenaires. Le Maroc a connu en 2012 une baisse du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) et souffre des risques de contagion de la crise qui prévaut dans la zone euro. Le tissu économique marocain se compose en grande partie de petites entreprises et comprend de nombreuses unités opérant dans l'informel, ce qui rend plus difficile l'amélioration de la compétitivité. Bien que le Maroc profite de sa stabilité politique et sociale et qu'il bénéficie d'un potentiel de croissance, les mesures internationales de compétitivité le concernant sont en repli en 2012 par rapport à 2011.

2.1. Détérioration de la situation économique mondiale

Les évaluations de la situation économique mondiale en 2012 et les prévisions pour 2013 réalisées par les organismes internationaux tels que les Nations Unies³, la Banque Mondiale⁴ et le FMI⁵ soulignent la détérioration de la situation économique des principaux pays développés en 2012 et une croissance très limitée et incertaine pour 2013. Selon les Nations Unies la situation économique mondiale s'est détériorée en 2012 et la croissance du produit mondial brut devrait se limiter à 2,2% en 2013. Cet affaiblissement économique est associé dans beaucoup de pays développés à un accroissement du chômage qui atteint 12% dans la zone euro et à un élargissement de la proportion des chômeurs de longue durée (35%). Les États-Unis et l'Europe ont pris des mesures pour limiter la possibilité d'aggravation des crises mais l'économie européenne reste en récession. Les risques de crise économique demeurent importants et sont alimentés par la situation de la zone euro et les risques liés à l'assainissement budgétaire aux États-Unis. Les taux de croissance satisfaisants dans certains pays en développement et dans les pays émergents sont soutenus en grande partie par des politiques agressives de stimulation de la demande. La vulnérabilité des pays en développement à la récession dans les pays développés constitue un obstacle à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement.

³ World Economic Situation and Prospects 2013. <http://www.un.org/en/development/desa/policy/wesp/wesp2013/wesp13update.pdf>

⁴ Global Economic Prospect 2013. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/13892>

⁵ World Economic Outlook 2013. <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2013/01/>

2.2. Une croissance économique peu créatrice d'emplois

Le Maroc a connu une croissance économique rapide au cours de la dernière décennie. Entre 2001 et 2011, la croissance était en moyenne aux environs de 5%, presque le double du taux de croissance de la décennie précédente. En effet entre 1990 et 2000, la croissance a été en moyenne égale à 2,67%. Le PIB nominal en dirham par habitant a été multiplié par plus de trois (3,77) entre 1990 et 2011. L'investissement dans les infrastructures a augmenté et l'investissement en pourcentage du PIB a atteint 35%. Ce faisant le taux de chômage a baissé et est passé de plus de 15% en 1995 à 9% en 2012 et le taux de pauvreté au niveau national a baissé. La croissance a réduit le taux de pauvreté mais n'a pas été suffisamment inclusive. Les inégalités au Maroc, en particulier au niveau des dépenses de consommation, de l'accès à l'éducation, à la santé et à l'emploi, restent en effet importantes.

Pour résorber, ne serait-ce que partiellement, le chômage et créer des emplois pour une population active qui augmente, les taux de croissance requis doivent augmenter comme le souligne le récent rapport du FMI⁶. En vue de porter la croissance à un palier supérieur, il sera nécessaire d'agir au niveau des facteurs susceptibles d'accroître la productivité. En effet, la productivité apparente du travail a augmenté durant les dernières années ; la croissance annuelle moyenne du PIB par personne employée sur la période 2006-2011 a atteint 4% alors qu'elle n'était que de 2,4% en moyenne entre 1996 et 2005. Cette croissance du PIB par personne employée qui était de plus de 3% pour chacune des années 2010 et 2011 a cependant diminué et n'a atteint que 1,3% en 2012.

2.3. Un tissu économique composé principalement de petites unités et où le secteur informel est important

Selon le dernier recensement des entreprises effectué par le HCP⁷, le tissu économique est composé essentiellement de petites unités. Plus de 88% des établissements recensés emploient moins de 4 actifs permanents et occupent près de la moitié de la main-d'œuvre permanente totale déployée dans tous ces établissements. Près de 98% des établissements recensés ont moins de 10 employés et fournissent des emplois à 65% de la main-d'œuvre. Les grands établissements de 50 actifs permanents et plus ne représentent que 0,4% des établissements recensés mais occupent près du quart (24%) du total des employés permanents des établissements économiques. Le secteur tertiaire occupe plus des trois-quarts des établissements économiques ; le secteur du commerce concentre plus de la moitié des unités de production (56%) et le secteur des services en regroupe plus de 23%. Le secteur industriel ne représente que 20% du total des établissements économiques, mais est le premier pourvoyeur d'emplois privés au Maroc. La région du Grand Casablanca accapare plus de 17% des établissements économiques du pays et pèse pour près de 30% dans le volume des actifs permanents occupés. Elle est suivie par la région du Sous Massa-Drâa. La troisième position est occupée par la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaïr.

Un nombre important d'unités opèrent dans le secteur informel. Les données de l'enquête du HCP de 2007⁸ montrent que le nombre d'unités de production informelles (UPI) s'élève à 1,55 millions. En 2007, le secteur informel contribue pour 37,3% à l'emploi non agricole global et pour 14,3% au PIB.

⁶ IMF (2013) Morocco: Selected Issues, Country Report No. 13/110, May 2013 <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2013/cr13110.pdf>

⁷ Haut-commissariat au Plan, Direction de la statistique, Recensement Economique 2001/2002, rapport N°1 : Résultats relatifs aux établissements économiques, fascicule n°1 : Résultats agrégés, Décembre 2004.

⁸ Haut-commissariat au Plan, Direction de la statistique, Enquête nationale sur le secteur informel 2006-2007 : rapport de synthèse. http://www.hcp.ma/downloads/Secteur-informel_t11887.html

Cependant l'enregistrement administratif est peu répandu dans ce secteur et la part des UPI disposant de la patente s'élève à seulement 18,6%. Le secteur informel, en imposant une concurrence déloyale aux opérateurs exerçant dans le secteur formel, nuit à la compétitivité. La lutte contre l'informel doit cependant comporter des éléments de sanctions mais aussi des incitations au transfert des activités informelles vers la sphère officielle de l'économie organisée.

La prise en compte des caractéristiques du tissu économique s'avère indispensable dans la détermination des politiques à mettre en place pour répondre aux problèmes de compétitivité. Des entreprises qui sont de taille et de performance différentes ne réagiront pas de la même manière aux politiques visant l'amélioration de la compétitivité.

2.4. Recul du classement du Maroc dans les enquêtes internationales portant sur la compétitivité

Plusieurs organismes internationaux conduisent des enquêtes annuelles pour mesurer la compétitivité des pays sur la base d'un certain nombre d'indicateurs. Ces études mettent en évidence différents indicateurs de compétitivité. Les classements du Maroc en termes de compétitivité montrent que si des progrès ont été faits dans certains domaines, ils ont été plus que compensés par un repli dans d'autres. Dans l'ensemble, on note un recul du classement du Maroc en termes de compétitivité. Le rapport de l'OCDE⁹, fait à la demande du Maroc, souligne les efforts du pays pour améliorer le climat des affaires mais juge que les résultats restent insuffisants. La *Heritage Foundation*¹⁰ attribue une note aux pays en termes de liberté économique. La note du Maroc en 2013 est de 59,6, ce qui le classe à la 90^e place sur 177 pays, en retrait par rapport à 2012. A travers le Rapport *Doing Business*¹¹, la Banque Mondiale quant à elle, fournit un classement global sur le climat des affaires. Sur un total de 185 pays, le Maroc se situe en 2013 au 97^e rang. Il a reculé de 4 places par rapport à 2012. L'indice de compétitivité globale du Forum Economique Mondial¹² mesure pour sa part les fondements microéconomiques et macroéconomiques de la compétitivité nationale. Si le classement du Maroc par le Forum s'est légèrement amélioré – 70^e place avec un changement du nombre de pays couverts (144 au lieu de 142) –, la valeur de l'indice a baissé par rapport à 2012, atteignant 4,1 sur une échelle de 1 à 7 (7 représentant le résultat le plus souhaitable).

Pour le Forum économique mondial, les principaux obstacles au climat des affaires au Maroc, c'est-à-dire ceux cités le plus souvent comme problématiques par les acteurs économiques, sont, par ordre d'importance : une bureaucratie inefficace, la difficulté d'accès au financement, la corruption, une main-d'œuvre insuffisamment formée, la réglementation des changes, le manque d'éthique au travail, l'insuffisance de la capacité d'innovation, les contraintes de la réglementation du travail et le niveau des taux d'imposition. Dans le but d'approfondir le concept de compétitivité en tenant compte des facteurs sociaux et environnementaux de durabilité, le Forum économique mondial a élaboré un nouvel indice : l'indice de compétitivité globale ajusté pour la durabilité. Cet indice étend la mesure de la compétitivité à des indicateurs environnementaux et sociaux. Le score du Maroc selon cette approche se détériore par rapport à l'indice de compétitivité globale, indiquant des problèmes de durabilité.

⁹ OCDE (2011). Compétitivité et développement du secteur privé : Maroc 2010 : Stratégie de développement du climat des affaires, Éditions OCDE. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264091436-fr>

¹⁰ <http://www.heritage.org/index/>

¹¹ Banque Mondiale (2013). *Doing Business 2013 : Des réglementations intelligentes pour les petites et moyennes entreprises*. Washington : Groupe de la Banque mondiale. DOI : 10.1596/978-0-8213-9615-5.

¹² Klaus Schwab Executive, Xavier Sala-i-Martin, Børge Brende (2012) *The Global Competitiveness Report 2012–2013*: World Economic Forum. http://www3.weforum.org/docs/WEF_GlobalCompetitivenessReport_2012-13.pdf

Bien que plusieurs indicateurs de la mesure de sa compétitivité se soient améliorés au cours des dernières années, le Maroc évolue moins vite que certains pays concurrents et les progrès accomplis ne lui permettent pas d'améliorer de manière durable son classement. Pour consolider la confiance dont le Maroc jouit auprès des instances et partenaires internationaux les efforts devront être plus soutenus.

3. Etat des Lieux

De manière générale, il y a lieu de signaler que des menaces sérieuses pèsent sur la compétitivité de l'économie marocaine et demandent des actions urgentes. Le modèle de développement tel qu'il existe actuellement comporte un certain nombre de faiblesses qui sont connues et ont fait l'objet de diagnostics avancés mais qui ne sont pas toujours suivis de mesures à même de corriger les défaillances constatées. En ce qui concerne la compétitivité, les fondations sont particulièrement fragiles. On constate une détérioration de la stabilité macroéconomique et une ouverture économique qui s'accompagne d'un approfondissement du déficit commercial. Les piliers sont caractérisés par un cadre légal et institutionnel dont l'implémentation doit être améliorée et une infrastructure sociale insuffisante. La toiture doit être consolidée et souffre du manque d'innovation et d'avancées technologiques. Cependant le Maroc possède des atouts qui pourraient permettre une amélioration de la compétitivité. A la faveur de la stabilité politique et sociale dont il bénéficie, le Maroc peut notamment profiter de sa position géographique favorable, de la régionalisation avancée, d'une culture ouverte et tolérante, de l'existence d'instances de consultation et d'une expérience prometteuse dans l'encouragement de certains secteurs.

3.1. Les fondations

3.1.1. La détérioration de la situation macroéconomique

La stabilité macroéconomique acquise au Maroc au cours des dernières années est mise à l'épreuve en 2012 par un environnement externe défavorable et par les fluctuations de la production agricole. Cette détérioration de la stabilité macroéconomique se traduit par un accroissement du déficit budgétaire qui passe à 7,1% du PIB en 2012 au lieu de 6,0% en 2011 ; et par une augmentation de la dette totale du Trésor qui est passée de 53,5% en 2011 à 58,3% en 2012. Elle se manifeste également à travers l'aggravation du déficit commercial, la réduction du taux de couverture des importations par les exportations qui s'est situé à 48,0% en 2012 contre 48,9% à fin décembre 2011 et l'approfondissement du déficit du compte courant de la balance des paiements qui a atteint 9,6% du PIB en 2012 au lieu de 8,1% en 2011.

Un environnement externe défavorable et la hausse des dépenses ordinaires résultant de la progression de la charge de la compensation et des salaires suite aux mesures prises dans le cadre du dialogue social ont contribué à la détérioration des équilibres macroéconomiques. Cette détérioration est susceptible d'avoir des répercussions sur la compétitivité. En effet lorsque le budget accuse un déficit important, cela affecte à la fois les dépenses, le niveau des impôts et le coût de l'emprunt. Certaines dépenses qui contribuent à l'amélioration de la productivité sont parfois réduites. Les hausses d'impôts, en réduisant les rendements de l'investissement et du travail, peuvent fausser l'allocation et l'usage du capital humain et du capital physique. Finalement, les besoins de financement tendent à augmenter le coût d'emprunt pour les entreprises et à réduire l'investissement privé. La préservation de la stabilité macroéconomique, en réduisant

les déséquilibres budgétaire et du compte courant de la balance des paiements s'avère donc nécessaire et urgente pour maintenir et améliorer la compétitivité.

3.1.2. Une ouverture économique accompagnée d'un accroissement du déficit de la balance Commerciale

L'ouverture de l'économie marocaine se caractérise par une politique globale de libéralisation commerciale et par la mise en œuvre d'une multitude d'accords commerciaux préférentiels dont les plus importants sont l'accord d'association signé avec la communauté européenne et l'accord de libre-échange signé avec les Etats-Unis d'Amérique. Ces accords, associés à la politique de réduction des barrières tarifaires et non tarifaires, ont conduit à une profonde transformation de l'économie.

Entre 2011 et 2012 les exportations ont augmenté de 4,7% mais ce taux de croissance est insuffisant pour compenser la croissance des importations qui a atteint 6,7%. Le déficit commercial s'est accentué en partie à cause de la hausse des factures énergétique et céréalière et malgré la bonne performance des exportations dans certains secteurs d'activité. En effet les exportations dans les secteurs de l'automobile, l'aéronautique, l'*offshoring*, l'électronique et les exportations de dérivés de phosphates (notamment les engrais et l'acide phosphorique) ont connu des augmentations significatives.

De nombreux facteurs, dont les transformations de l'économie et le taux de change, expliquent en partie la détérioration du déficit commercial qui ne peut pas être attribuée uniquement à une perte de compétitivité. Toutefois des produits et services plus compétitifs permettraient de réduire le déficit commercial et de profiter pleinement de l'ouverture de notre économie.

3.2. Les piliers

La compétitivité repose sur plusieurs piliers. Le cadre législatif et institutionnel et les infrastructures sociales ont particulièrement retenu l'attention des membres du CESE.

3.2.1. Les difficultés liées au cadre législatif et institutionnel

3.2.1.1. Un cadre juridique insuffisamment adapté aux exigences de compétitivité

Le secteur de la justice a connu au cours des dernières décennies des transformations importantes susceptibles de contribuer à une amélioration de la compétitivité. Durant les deux dernières décennies, des juridictions spécialisées, comme les tribunaux administratifs, les tribunaux de commerce, de première instance et d'appel, ont été mises en place ; le fonctionnement des juridictions commerciales a été amélioré et des progrès ont été enregistrés dans le domaine de la modernisation des juridictions. Les évaluations du secteur de la justice indiquent que malgré des progrès notables, le secteur de la justice est perçu comme manquant d'efficacité et comme insuffisamment adapté aux exigences du développement économique et aux attentes des investisseurs. Les sources d'inefficacité sont : le manque de transparence des décisions judiciaires ; l'insuffisante qualification et spécialisation des juges et auxiliaires de la justice ; les délais de traitement des affaires et d'exécution des décisions de justice ; les difficultés d'accès à la justice et à l'information juridique et judiciaire ; et l'insuffisance des capacités du Ministère en matière de contrôle budgétaire et de gestion des ressources humaines. En particulier, la question des délais pour le traitement des affaires pose de nombreux problèmes aux entreprises.

3.2.1.2. Un environnement des affaires et des règles non conformes aux besoins de la compétitivité

La Charte sociale¹³ produite par le CESE en 2011 précise que l'entreprise a besoin pour prospérer de règles claires et d'un environnement des affaires stable. Par ailleurs, la concertation sur l'environnement des affaires entre les entreprises et l'Etat mais aussi entre les différentes instances étatiques est nécessaire. Les efforts consentis au travers d'un certain nombre de mesures en faveur de l'entreprise sont parfois annihilés par des mesures contradictoires prises par d'autres départements ministériels. L'Etat crée aussi parfois lui-même des distorsions et des déséquilibres en favorisant certains secteurs ou activités en leur accordant des aides spécifiques ou en leur attribuant des marchés, ce qui fausse la concurrence et pénalise d'autres opérateurs. De plus, le secteur privé n'est pas suffisamment associé à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des réformes visant l'amélioration de la compétitivité.

3.2.1.3. Une fiscalité ne prenant pas suffisamment en compte l'objectif de compétitivité

La fiscalité au Maroc n'est pas aujourd'hui en mesure de contribuer au renforcement de la compétitivité marocaine pour de nombreuses raisons, pour la plupart présentées dans le rapport du Conseil Economique Social et Environnemental¹⁴ sur la fiscalité. Pour être en mesure de devenir plus compétitive, de rivaliser avec des entreprises étrangères sur le marché mondial, de créer de la richesse et de contribuer à l'amélioration des niveaux de vie de la population, une entreprise doit pouvoir évoluer dans un environnement caractérisé par une politique fiscale transparente et stable et une pression fiscale raisonnable.

Le rapport du CESE sur la fiscalité souligne plusieurs carences importantes du système qui résident dans la pratique et dans la gestion de la relation entre l'administration fiscale et les citoyens et dans l'incivisme fiscal. D'abord, la fiscalité marocaine souffre d'un manque de lisibilité et de visibilité dû à la fois aux nombreuses réformes et nouveautés introduites par les lois de finance successives et à la pratique administrative qui fixe les interprétations de la loi via les circulaires de la Direction Générale des Impôts ou ses autres publications. Ensuite, le poids de la fiscalité ne pèse pas de façon équilibrée sur les agents économiques ; ainsi le poids de l'IS reste supporté par une petite minorité d'entreprises, l'IR repose pour l'essentiel sur les revenus sous forme de salaires dans les secteurs organisés et la TVA ne touche pas de grands pans de l'activité économique. Enfin, on constate un incivisme fiscal. Un aspect important soulevé par le rapport du CESE est la relation très largement conflictuelle entre l'administration fiscale et le contribuable. Les contribuables ont plusieurs attentes par rapport à l'administration fiscale : une forte demande d'équité, une meilleure qualité de service et une plus grande facilité d'accès à la législation et à l'information.

Plusieurs pratiques et procédures comportant des incidences fiscales significatives ne sont pas officialisées ou généralisées. De nombreuses critiques sont aussi formulées à l'égard du contrôle fiscal et du système des sanctions. Les voies de recours mises en place sont jugées non efficaces et dépendantes de l'administration fiscale. Malgré les nombreuses réformes mises en place, l'action de l'administration et son mode de fonctionnement font aussi de manière générale l'objet de critiques de la part des usagers. Les relations entre l'administration et les entreprises souffrent de multiples difficultés qui incluent la complexité des circuits et procédures ; l'absence de proximité ; les difficultés d'accès à l'information ; le mauvais accueil et les agissements contraires à l'éthique.

¹³ CESE (2011). *Pour une nouvelle charte sociale : des normes à respecter et des objectifs à contractualiser*. Rapport, Auto-Saisine n°1/2011. www.ces.ma

¹⁴ CESE (2012) *Le système fiscal marocain, Développement économique et cohésion sociale*. Auto-Saisine n°9/2012. www.ces.ma

La fiscalité est traitée uniquement du point de vue de la collecte des recettes fiscales alors que la libéralisation et l'ouverture économique nécessitent de dépasser les aspects purement comptables et d'utiliser la fiscalité comme un instrument au service du développement de l'économie et de l'amélioration de sa compétitivité.

3.2.1.4. Un cadre concurrentiel ne remplissant pas les conditions préalables à la compétitivité

La concurrence a un impact sur la compétitivité pour deux raisons. Tout d'abord, pour être compétitif sur le marché mondial, une entreprise doit déjà être compétitive sur le marché intérieur. Ensuite, cette compétitivité de l'entreprise sur le marché intérieur doit exister dans un environnement concurrentiel dans lequel les pratiques sont compatibles avec les règles de la concurrence.

La loi 06-99 sur la liberté des prix et de la concurrence (publiée au Bulletin Officiel du 6 juillet 2000) définit les règles de protection de la concurrence au Maroc et vise à assurer la transparence et la loyauté dans les relations commerciales. Cette loi a pour objectif de permettre la formation des prix par le libre jeu de la concurrence, le libre accès au marché, la transparence et l'équité dans les relations commerciales et le renforcement des règles concernant l'information des consommateurs. Par ailleurs, la loi introduit un changement au niveau des institutions chargées de veiller au bon fonctionnement des mécanismes du marché par la création du conseil de la concurrence. Ce dernier a été mis en place de manière effective en 2008 afin de veiller au respect du libre jeu de la concurrence, de garantir la compétitivité du tissu économique national et d'assurer un bon rapport qualité prix pour le bien-être du consommateur.

Malgré le cadre législatif qui existe actuellement au Maroc, un certain nombre de lacunes demeurent et ont été identifiées. Elles comprennent : l'insuffisance des moyens concrets pour mettre en œuvre les mécanismes de contrôle établis par la loi et en particulier le nombre très limité de praticiens du droit de la concurrence, le manque de documentation sur la concurrence, le manque de considération de la protection des consommateurs, l'absence d'une stratégie visant à développer la politique de concurrence au Maroc et le fait de ne pas tenir compte de l'importance de la politique de la concurrence comme un outil de développement économique.

3.2.1.5. Un niveau de corruption constituant un frein à la compétitivité

La corruption et la lenteur des procédures administratives ont été identifiées par les entreprises nationales et étrangères comme étant l'un des principaux obstacles à l'activité des entreprises. Comme souligné plus haut, le Rapport sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial de 2012-2013 souligne que les entreprises interrogées citent la corruption comme le troisième facteur le plus problématique pour faire des affaires au Maroc, après l'inefficacité de l'administration et le difficile accès au financement. L'indice de perception de la corruption publié par Transparency International¹⁵ classe les pays et territoires selon la perception du degré de corruption du secteur public. Le score d'un pays ou territoire indique le niveau de corruption perçu du secteur public sur une échelle de 0 à 100, où 0 signifie qu'un pays est perçu comme très corrompu et 100 comme non corrompu. Le Maroc se situe à la 88^e place (sur 176 pays) avec un score de 37. Bien que le cadre juridique relatif à la corruption, la transparence et l'intégrité existe, que la transparence du système réglementaire ait augmenté et qu'une instance de lutte contre la corruption ait été créée, l'application insuffisante de la loi contre la corruption rend difficile l'élimination du problème et constitue un frein à l'investissement et à la compétitivité.

¹⁵ <http://www.transparency.org/cpi2012/results>

3.2.1.6. Une cohérence et convergence des politiques sectorielles limitées, ne permettant pas de bénéficier pleinement des actions en faveur de la compétitivité

La cohérence d'ensemble des politiques sectorielles a été soulevée dans de nombreux rapports du Conseil au cours des derniers mois et a été discutée lors des premières assises de la gouvernance tenues en février 2013. Le rapport du CESE¹⁶ inclut un Référentiel de principes et de droits qui définit le pacte de cohésion et les objectifs de justice sociale et de progrès. Ce référentiel comporte six volets déclinés en objectifs. L'objectif 82 traite de la cohérence des stratégies et programmes en insistant sur l'importance de la cohérence des plans sectoriels et leur contribution à la richesse nationale, à l'emploi et à l'élimination de la pauvreté. De plus, la territorialisation devrait favoriser une meilleure cohérence des politiques sectorielles nécessaire à l'optimisation de la compétitivité des différentes régions.

Durant les premières assises nationales de la gouvernance¹⁷, il a également été souligné que le Maroc a adopté durant les dernières décennies de nombreuses politiques sectorielles ou transverses qui fixaient une vision et des objectifs chiffrés à moyen et long termes mais qui ne comportaient aucun mécanisme permettant d'assurer la cohérence des approches, la convergence des objectifs, et la mutualisation des moyens des différents programmes sectoriels qui en découlent. Les problèmes de convergence et de coordination entre les différentes institutions étatiques et au sein du gouvernement limitent l'impact effectif des réformes et des politiques mises en œuvre pour l'amélioration de la compétitivité.

3.2.2. Les déficiences des infrastructures sociales

3.2.2.1. Une éducation et une formation inadaptées aux exigences de la compétitivité

La qualité des ressources humaines est un élément clé de la compétitivité. Les connaissances sont devenues des facteurs essentiels pour construire et maintenir la compétitivité. Avec la mondialisation et l'importance croissante du savoir, l'éducation est perçue comme la principale source de création de connaissances. Le Maroc a élargi l'accès à l'éducation, réduit les disparités de genre et les différences entre monde urbain et rural en terme d'accès mais les niveaux de déperdition sont élevés et, même pour ceux qui poursuivent leurs études, le niveau aux tests internationaux de connaissances est faible. L'accroissement de la demande d'éducation à tous les niveaux et les contraintes budgétaires rendent plus urgentes la nécessité d'efficacité. Le système d'éducation et de formation au Maroc, malgré l'existence de pôles d'excellence, est de manière générale inadapté aux besoins actuels de renouvellement et d'adaptation continue de la formation. Ceux qui échouent dans ce système éducatif sont parfois récupérés par des programmes de formation professionnelle ou d'éducation non formelle. Les lauréats de la formation professionnelle ont des taux de chômage élevés.

3.2.2.2. Des conditions de travail et une responsabilisation du dialogue social inadéquates pour soutenir la compétitivité

En dehors du fait que travailler dans de bonnes conditions et dans la sécurité est un droit humain fondamental, l'amélioration des conditions de travail peut constituer une opportunité économique. Les liens entre les conditions de travail, les droits des travailleurs et la compétitivité passent selon le

¹⁶ CESE (2011). *Pour une nouvelle charte sociale : des normes à respecter et des objectifs à contractualiser*, Rapport, Auto-Saisine n°1/2011. www.ces.ma

¹⁷ Premières Assises Nationales de la Gouvernance sur le thème « la convergence des stratégies et programmes sectoriels », 11 et 13 février 2013 à Rabat. <http://www.affaires-generales.gov.ma>

Bureau International du Travail (BIT)¹⁸ par deux canaux de transmission : (i) l'amélioration du bien-être des travailleurs qui a un impact sur la productivité et (ii) la création de possibilités d'accès aux marchés internationaux. Dans le cas du Maroc, les structures institutionnelles locales et les contextes réglementaires peuvent protéger les travailleurs réguliers mais ne parviennent pas à protéger les travailleurs en situation irrégulière et les travailleurs dans les entreprises de sous-traitance.

Concernant le dialogue social, une nouvelle approche en matière de consultation et de concertation a été adoptée au cours des dernières années et a permis la conclusion de plusieurs accords-cadres (1^{er} août 1996, 20 avril 2001, 30 avril 2003 et 26 avril 2011). Durant les quatre dernières années, on a assisté à la promulgation de nombreux textes d'application du code de travail et à la ratification de cinq conventions internationales relatives aux représentants des travailleurs, à la négociation collective, à l'administration du travail, à la protection du droit d'organisation et aux procédures de détermination des conditions d'emploi dans la fonction publique. Le Maroc a ratifié la Convention 98 du BIT sur le droit à la négociation collective, mais n'a pas ratifié la Convention 87 sur la liberté syndicale. Le CESE¹⁹ constate un déséquilibre entre l'effectivité du dialogue social entre le gouvernement et les organisations syndicales et le dialogue social tel qu'il se déroule sur les lieux de travail et dans les branches et les secteurs et où l'on note une absence d'homogénéité des principes et des pratiques entre et au sein des secteurs.

3.3. La toiture : un niveau d'éducation, d'innovation et d'adoption technologique insuffisants pour soutenir la compétitivité

Lorsque l'on mesure l'état de l'économie du savoir au Maroc, force est de constater la faiblesse du pays, ce qui représente un obstacle à l'amélioration de la compétitivité. La Banque mondiale a mis au point un indice de l'économie du savoir (IES)²⁰ qui représente la capacité d'un pays à soutenir sa concurrence dans l'économie du savoir. Elle utilise quatre indicateurs pour mesurer le niveau et l'état des connaissances. Les indicateurs tentent de capturer si le pays dispose : (i) d'un cadre économique et institutionnel qui incite à l'efficacité, la création, la diffusion et l'utilisation des connaissances pour favoriser la croissance et le bien-être ; (ii) d'une population instruite et qualifiée qui peut créer et utiliser des connaissances ; (iii) d'une capacité d'innovation composée d'entreprises, de centres de recherche, d'universités et d'autres organisations qui peuvent puiser dans le stock mondial de plus en plus important de connaissances, de l'adapter aux besoins locaux, et de le transformer en produits de valeur ; et (iv) d'une infrastructure de l'information dynamique qui peut faciliter la communication efficace, la diffusion et le traitement de l'information. Cet indice est donc une moyenne simple de quatre sous-indices : encouragement économique et régime institutionnel (ERI), innovation et adoption technologique, éducation et formation et infrastructure des technologies de l'information et des communications.

Au Maroc, toutes les composantes de l'indice de l'économie du savoir (IES) méritent d'être améliorées. L'indice IES pour le Maroc est faible. Il se situe à 3,61 et le Royaume se classe à la 102^e place sur 145 pays. Il est derrière des pays comparables comme la Tunisie, la Turquie ou la Roumanie. Il est de plus en baisse par rapport à 1995. Si l'on décompose cet indice, on constate que les points obtenus sont particulièrement faibles en ce qui concerne l'innovation, l'éducation et les technologies. Le Maroc

¹⁸ ILO *Improving Working Conditions through Value Chain Development Value Chain Development Briefing paper 3*. <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public>

¹⁹ CESE (2011). *Pour une nouvelle charte sociale : des normes à respecter et des objectifs à contractualiser*, Rapport, Auto-Saisine n°1/2011. www.ces.ma

²⁰ World Bank "Knowledge for Development" KAM. www.worldbank.org/kam

obtient des notes de 3,67, 2,07 et 4,02 pour ses trois éléments. A chaque fois, le chiffre est en baisse par rapport à 1995. Seul le sous-indice encouragement économique et régime institutionnel connaît une légère amélioration depuis 1995.

3.4. Des atouts permettant l'amélioration de la compétitivité

3.4.1. Pleinement exploitée, la position géographique du Maroc peut permettre des gains de compétitivité

La proximité avec l'Europe et avec d'autres pays d'Afrique constitue un atout non négligeable pour le Maroc, notamment pour la compétitivité. Malgré la crise, l'Europe reste un des acteurs les plus importants dans le commerce mondial, et l'Afrique est un continent qui connaît une croissance importante et qui recèle de très grandes opportunités.

La proximité en termes de distance est un déterminant du commerce entre les pays. Une réduction des barrières commerciales entre des pays géographiquement proches comporte un certain nombre de bénéfices. En effet, les coûts de transport augmentent avec la distance. Le renchérissement de l'énergie par exemple en rendant les coûts de transport plus élevés rend la proximité plus avantageuse. Donc plus le pays est proche du pays importateur, plus les coûts de transport sont en principe faibles. Ceci est vrai en moyenne mais est plus significatif pour certains types de biens. Toutefois pour profiter pleinement de cette proximité, les aspects logistiques doivent être pris en compte de manière à faire correspondre proximité géographique et proximité temps. La proximité géographique permet aussi une familiarité culturelle. Cet aspect est en partie subjectif mais la familiarité avec le langage, les lois, les institutions et les habitudes d'un autre pays facilitent les échanges.

L'impact de la proximité en termes de coûts de transport, de temps de livraison et de familiarité culturelle explique en partie la résilience relative des exportations marocaines à la crise dans la zone euro et l'intensification des échanges avec les autres pays africains. Les chaînes courtes et la capacité de livrer rapidement des éléments ont permis à certains métiers de se développer mais la position géographique avantageuse du Maroc n'est pas suffisamment exploitée.

3.4.2. La régionalisation avancée devrait favoriser l'émergence de pôles de compétitivité

La régionalisation avancée constitue une opportunité pour accroître la compétitivité en mobilisant les atouts des différentes régions du Maroc. Le CESE a, dans le cadre d'une auto-saisine²¹, analysé la relation entre l'Etat central et la région, le type d'interaction qui peut prévaloir entre l'administration territoriale et l'administration publique et le modèle de gestion des emplois et des compétences pour une gestion territoriale optimale de la région. Dans le cadre de la régionalisation avancée, l'Etat opérera des transferts significatifs d'attributions vers les régions et les élus et accélèrera le processus de déconcentration administrative. Cela devrait permettre de renforcer leur capacité d'action et d'initiative en matière de développement économique, social, culturel et environnemental, de développer des administrations disposant, au niveau central et régional, de réelles marges d'initiative et de pouvoirs effectifs de décision, à partir d'un travail de coordination et de mises en synergie. Chaque domaine de responsabilité sera partagé entre l'Etat et les collectivités territoriales. Ceci devrait contribuer à la création de nouvelles formes de gestion et de nouveaux types d'emplois et de qualifications au niveau de la région. Le fait que les régions auront plus de marge de manœuvre

²¹ CESE (2012). *Régionalisation avancée et gestion des compétences humaines*. Fiche Auto Saisine.

décisionnelle devrait donner lieu à une dynamique permettant aux régions de mieux identifier, révéler et concrétiser les opportunités de compétitivité.

3.4.3. Une culture tolérante favorable à l'ouverture pourrait renforcer la prise d'initiative

L'ouverture ou la capacité d'accepter et de comprendre les différentes caractéristiques et les comportements de différentes cultures a un effet significatif sur la performance économique. Cette ouverture représente la capacité que l'on a à accepter les valeurs et les cultures des autres nations. Un pays est ouvert quand il crée un environnement attractif pour les personnes venant de l'étranger, pour les biens provenant de l'extérieur et pour les investissements directs étrangers. Il l'est aussi quand il prend des initiatives pour favoriser les investissements de ses résidents à l'étranger et les exportations. Le CESE souligne l'importance d'une culture ouverte pour l'ensemble de la population et en particulier chez les jeunes. Il souligne les transformations économiques et sociétales que connaît la société marocaine et considère²² que des efforts doivent être entrepris pour une évolution harmonieuse de la modernisation des infrastructures et des institutions, avec une renaissance culturelle mettant en valeur la prise d'initiative, la reconnaissance et la tolérance. Dans les secteurs qui se développent au Maroc tels que l'automobile et l'aéronautique, les chefs d'entreprise ont noté la capacité des jeunes à assimiler les connaissances technologiques et les nouveaux procédés et à s'adapter de manière rapide aux nouveaux processus de production.

3.4.4. L'existence d'instances de consultation pourrait favoriser l'instauration d'un climat de confiance

Le Maroc a mis en place des instances consultatives sur les réformes nécessaires à court et long terme pour renforcer la compétitivité. Un Comité national de l'environnement des Affaires, présidé par le Chef du gouvernement et institutionnalisé par décret, a été mis en place fin 2009.

Ce Comité est constitué de différents départements ministériels qui œuvrent à l'amélioration du climat des affaires, et associe le secteur privé, avec une représentation des principales structures du monde des affaires (Confédération Générale des Entreprises du Maroc ; Groupement Professionnel des Banques du Maroc, et Fédération des Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services). Il a adopté, en mai 2012, un programme d'action articulé autour de neuf objectifs stratégiques déclinés en plus de trente mesures pratiques, à travers la mise en place de groupes de travail interministériels. Les objectifs stratégiques de ce programme concernent entre autres : le développement de la compétitivité des régions, l'amélioration de la concertation et de la communication autour des réformes, l'évaluation et l'amélioration des prestations publiques, le renforcement de la gouvernance et de la transparence dans les affaires et la simplification des procédures d'urbanisme et d'accès au foncier.

Une commission nationale de la Gouvernance d'entreprise pilotée par le ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance et par la CGEM a également été mise en place en 2007. Elle a publié en mars 2008 un code général de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise, et a conduit en 2011 une évaluation sur ce thème au regard des principes de l'OCDE.

3.4.5. L'encouragement de certains secteurs a déjà permis des progrès significatifs

L'encouragement de secteurs tels que les secteurs de l'automobile et le secteur de l'aéronautique a donné des résultats satisfaisants. Dans l'aéronautique par exemple, des coûts de fabrication

²² CESE. *Inclusion des Jeunes par la Culture*. Avis, Auto-saisine AS N°3/2012. www.ces.ma

compétitifs au niveau international, de faibles coûts de transport, la grande proximité avec l'Europe et l'engagement du gouvernement marocain ont permis le développement de cette industrie au niveau national. Le développement de ce secteur est dû à la mise en œuvre d'une feuille de route formalisée par le Pacte national pour l'émergence industrielle. Les plus grandes entreprises du secteur sont installées au Maroc. Le nombre d'entreprises opérant dans le secteur aéronautique est passé entre 2001 et 2011 d'une dizaine à une centaine d'opérateurs de référence internationale.

4. Comment améliorer la compétitivité ?

Les recommandations visant l'amélioration de la compétitivité s'adressent à l'ensemble des composantes de la société y compris les responsables gouvernementaux, les entreprises, les associations professionnelles et syndicales et l'ensemble de la société civile. Il s'agit de se donner les moyens de renforcer les fondations, consolider les piliers et raffermir la toiture.

4.1. Comment renforcer les fondations?

4.1.1. Le modèle de croissance doit faire de l'innovation un levier d'amélioration de la productivité et doit s'orienter vers les secteurs porteurs

La première recommandation du CESE concerne le modèle de croissance le plus approprié pour accroître la compétitivité. Dans son rapport sur l'emploi des jeunes²³, le Conseil a décrit les inflexions à apporter au modèle de croissance de telle sorte à ce qu'il permette d'accroître la compétitivité des entreprises. Ce modèle doit orienter l'investissement et l'épargne vers les secteurs porteurs et faire de l'innovation un levier d'amélioration de la productivité des entreprises.

Le Conseil préconise la poursuite des réformes dans les domaines du maintien de la stabilité macroéconomique et des progrès au niveau de la gouvernance et au niveau institutionnel, en vue d'améliorer le climat des affaires. Mais il recommande aussi que l'épargne et l'investissement soient orientés vers des secteurs à forte valeur ajoutée et que la nouvelle orientation économique repose sur le renforcement des capacités d'innovation, de recherche technologique et de développement industriel. L'encouragement de l'esprit entrepreneurial des jeunes pour la création de start-up dans différents métiers d'avenir offre des opportunités de renforcement du tissu économique, et de création d'emploi et de valeur ajoutée. A cet égard, les pouvoirs publics devraient inciter davantage les investissements vers les projets axés sur les résultats (brevets d'inventions, prototypes, nouvelles niches, etc.) plutôt que sur la dimension structurelle de l'entreprise et la notion de chiffre d'affaires.

4.1.2. La fiscalité doit encourager les secteurs productifs et devenir un facteur clé de la compétitivité

Dans un contexte de concurrence accrue, à la fois au niveau interne et externe, l'entreprise doit disposer d'un environnement prévisible et stable. En particulier, au niveau de la fiscalité, les règles doivent être claires et transparentes. De la même manière, les modalités d'accès aux marchés publics doivent garantir l'égalité des chances entre compétiteurs et servir la promotion de l'emploi, l'investissement et la recherche et l'innovation sur le territoire national.

²³ CESE. *Emploi des jeunes*. Auto-Saisine n°2/2011. www.ces.ma

Les recommandations du rapport sur le système fiscal marocain²⁴ sont considérées comme importantes pour une meilleure compétitivité. En effet, une fiscalité qui encourage le secteur productif et l'investissement et qui permet de lutter contre la spéculation, de réduire le champ de l'informel, d'instaurer un climat de confiance entre l'administration fiscale et les contribuables est un facteur clé de la compétitivité de l'économie. Toutefois les aspects sociaux de la fiscalité ne doivent pas être négligés : une fiscalité qui s'articule de manière forte avec les autres axes des politiques publiques pour répondre aux objectifs de justice sociale, qui permet une juste répartition de la charge fiscale et la sauvegarde du pouvoir d'achat de la classe moyenne et prend en charge partiellement le financement de la couverture sociale afin de ne pas augmenter la pression sur les salaires et les coûts du personnel, est également essentielle car elle favorise la cohésion sociale, renforce la stabilité politique et permet l'amélioration de la compétitivité.

Pour encourager le secteur productif et l'investissement, il est nécessaire de revoir le fonctionnement de certains impôts et d'éviter les distorsions créées par le soutien même temporaire à tel ou tel secteur. La TVA est aujourd'hui considérée comme un frein à l'investissement et sa neutralité pour le tissu productif doit être restaurée. L'impôt sur les sociétés doit être clarifié et simplifié. Les aides de l'État, sous forme de réduction ou d'exonération fiscale, doivent être étudiées de manière systématique et leur impact réel évalué régulièrement. Un effet d'éviction peut en effet résulter du soutien apporté à un secteur, ce qui peut créer des situations néfastes pour l'ensemble de l'économie. L'innovation et les initiatives en matière de recherche et de développement qui sont essentielles pour la compétitivité doivent être encouragées à travers des mécanismes de crédit d'impôt recherche par exemple.

Pour lutter contre la spéculation et favoriser la mobilisation des actifs nécessaires aux circuits productifs, les impositions du patrimoine paraissent légitimes. La mise en place d'un impôt qui cible le patrimoine non générateur de richesse, comme le foncier non bâti ou non exploité, les habitations non occupées ou encore les valorisations de patrimoine qui ne sont pas liées à des investissements, comme c'est le cas pour les terrains qui entrent en périmètre urbain ou qui bénéficient d'un changement de zonage, peut limiter la spéculation.

L'amélioration du climat de confiance entre l'administration fiscale et l'administration des impôts implique une plus grande transparence et une meilleure lisibilité des règles. Celle-ci sera facilitée par la publication de barèmes d'imposition pour l'immobilier, la clarification des règles de détermination des résultats des entreprises, la possibilité d'interroger l'administration fiscale préalablement à des opérations d'investissement, d'acquisition ou de vente de biens.

4.1.3. La mise en œuvre des accords commerciaux préférentiels devrait être soutenue par l'Etat

Ayant fait le choix de l'ouverture, l'Etat doit s'assurer de la mise en œuvre effective des accords commerciaux préférentiels. La compétitivité d'un marché pour un opérateur concerne l'accès à son marché mais aussi l'accès aux marchés avec lesquels le pays a des accords commerciaux préférentiels. Toutefois, l'existence d'un accord commercial préférentiel est parfois insuffisante pour que les entreprises puissent en profiter pleinement. Pour cela, l'Etat doit accompagner la mise en œuvre des accords et s'assurer que leurs dispositions sont également respectées par tous les pays membres.

²⁴ CESE. *Le système fiscal marocain, développement économique et cohésion sociale*. Rapport n°9/2012. www.ces.ma

Lorsque l'accompagnement de ces accords n'est pas complet, en ce sens que l'accès au marché marocain par exemple est beaucoup plus facile que l'accès inverse, cela a un impact négatif sur la compétition au niveau des produits mais aussi sur les comportements des industriels internationaux. En effet, un industriel international aura tendance à choisir de s'implanter dans le pays le plus difficile d'accès parmi les pays membres d'un accord commercial préférentiel. Il est donc nécessaire de déterminer les règles d'accompagnement qui permettraient de bénéficier au mieux des accords de libre-échange et pas seulement de les subir. L'Etat doit également tout mettre en œuvre pour lutter contre le dumping.

4.2. Comment consolider les piliers ?

4.2.1. La qualité de la formation doit être promue à tous les niveaux

Les ressources humaines doivent constituer les piliers de la compétitivité. Il est donc nécessaire d'investir dans l'éducation et la formation de manière générale, y compris dans la formation professionnelle et la formation tout au long de la vie. L'importance de l'éducation et de la formation est soulignée dans la Charte sociale²⁵ du CESE qui recommande l'accès aux savoirs, à la formation et au développement culturel et la généralisation d'un enseignement de qualité pour tous. La Charte retient également comme essentiels le droit à la formation continue (acquisition et amélioration des compétences, qualifications, employabilité), l'extension de l'accès à la formation continue tout au long de la vie et l'amélioration de sa valorisation.

Sur le long terme, résoudre le problème de productivité et de compétitivité nécessite une réforme profonde du système d'éducation et de formation professionnelle. La formation professionnelle ne doit plus être considérée comme une voie réservée aux exclus de l'enseignement fondamental mais doit constituer un choix qui se fait relativement tôt dans le cursus scolaire pour les jeunes qui ne souhaitent pas continuer l'enseignement général.

Le capital humain est essentiel pour la compétitivité d'une entreprise. La formation de ce capital humain doit se faire en partie au sein même de l'entreprise. La croissance de la productivité des entreprises et de leur compétitivité est tributaire de leur capacité à obtenir de l'information et à utiliser les innovations technologiques. Les petites et moyennes entreprises sont limitées dans leurs possibilités de croissance par un accès très limité au savoir, ce qui les empêche de moderniser leur production et de réagir rapidement aux fluctuations du marché. Il est donc nécessaire qu'une part du budget soit allouée à la formation-action au sein de l'entreprise, soit directement par l'intervention de l'entreprise, soit avec un accompagnement de l'Etat. Il serait aussi utile de reconnaître les compétences qui existent dans le secteur informel et tenter de les normaliser et de les intégrer, à travers des mécanismes de formation et de validation des acquis de l'expérience.

4.2.2. Vers un dialogue social effectif et fructueux

Un dialogue social effectif contribuant au renforcement de la confiance, une capacité à gérer les conflits du travail de manière constructive et de bonnes relations professionnelles doivent permettre de créer un environnement où le droit du travail est respecté et où la productivité peut s'améliorer.

²⁵ CESE (2011). *Pour une nouvelle charte sociale : Des normes à respecter et des objectifs à contractualiser*. Auto-Saisine n°1/2011. www.ces.ma

La vocation principale du dialogue social est l'amélioration continue des conditions de travail. La Charte sociale recommande d'améliorer le climat relationnel entre employeurs et représentants des salariés dans les entreprises, de procéder à la ratification de la Convention n°87 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur la liberté syndicale, d'encourager l'exercice du dialogue social en définissant ses formes et en respectant les droits et obligations de chacun, et de favoriser la négociation collective en tant que processus formalisé par les parties concernées permettant d'aboutir à des accords collectifs.

Le rapport du Conseil sur la prévention et la résolution amiable des conflits collectifs du travail²⁶ a identifié des dispositifs permettant de régler au mieux ces conflits, d'instaurer des mécanismes innovants de prévention et d'instituer des voies alternatives pour leur solution qui s'insèrent dans le système juridique en vigueur. L'amélioration du traitement des conflits collectifs du travail nécessite ainsi : le renforcement de l'effectivité de la législation sociale pour l'ensemble des salariés et son extension aux autres activités génératrices de revenus ; la participation des partenaires sociaux à l'enrichissement des politiques publiques ; l'instauration de nouveaux dispositifs de prévention des conflits collectifs du travail ; la mise en œuvre de voies de recours alternatives souples, compatibles avec les procédures administratives et judiciaires en vigueur ; l'instauration de nouveaux dispositifs de prévention des conflits collectifs du travail ; et la consolidation de la confiance entre les partenaires sociaux.

Des mesures pragmatiques efficaces, de nature à promouvoir les relations professionnelles, ont également été recommandées par le CESE. Elles concernent la législation du travail et de la protection sociale : veiller au respect de la loi, intégrer le secteur informel, relever les capacités des organes d'inspection et de contrôle et de justice. Elles ont également trait à la représentation et aux conventions collectives : améliorer la législation et la pratique pour la représentation et renforcer la représentation collective. Elles visent enfin à consolider l'exercice du droit de grève et le dialogue social au niveau national.

Le dialogue social, la résolution amiable des conflits du travail et la promotion des relations professionnelles doivent permettre aux individus de travailler dans un environnement caractérisé par le respect du droit du travail. Le Référentiel de la Charte sociale recommande ainsi de : garantir un revenu décent et faire respecter la législation sur les minima légaux ; améliorer l'orientation et les programmes de reconversion professionnelle ; améliorer en continu les conditions de sécurité, de santé et de bien-être au travail ; faire respecter l'âge minimal d'accès à l'emploi ; interdire les pires formes de travail et le travail des enfants ; renforcer le dispositif juridique de lutte contre les pratiques illégales et les abus ; améliorer la prévention contre le travail forcé. Un tel environnement est susceptible d'améliorer la productivité et la compétitivité.

4.2.3. La gouvernance fondée sur le respect de la légalité doit être encouragée et la lutte contre la corruption accentuée

Les membres du CESE soulignent la nécessité d'améliorer la gouvernance et de lutter contre la corruption. La gouvernance doit être construite sur le renforcement du respect de la légalité. La confiance et la satisfaction en matière d'application des lois, de fiabilité et de transparence de l'administration doivent être renforcées. Les causes du manque de confiance des usagers dans l'administration et les défaillances dans les services rendus aux usagers doivent être clairement identifiées. En particulier, les administrations qui sont en contact avec les entreprises doivent être

²⁶ CESE (2012). *Prévention et résolution amiable des conflits collectifs du travail*. Auto-Saisine n°6/2012. www.ces.ma

réformées en vue d'améliorer leur performance. Pour ne pas représenter un frein à la compétitivité, les conditions administratives et réglementaires doivent être transparentes et permettre la reddition de comptes et il doit y avoir une cohérence entre les différentes dispositions.

Les membres du Conseil insistent également sur la nécessité de renforcer la lutte contre la corruption. Des coûts élevés causés par des facteurs tels que la corruption et des exigences réglementaires et bureaucratiques excessives ou arbitraires nuisent à la compétitivité et découragent les investissements. La lutte contre la corruption repose notamment sur la dématérialisation des relations entre le citoyen et l'administration et des dispositions qui favorisent la traçabilité des transactions. En effet, l'obligation faite aux entreprises de régler par chèque bancaire toute transaction dépassant 10 000 MAD et la prévalence de plus en plus importante de l'e-gouvernement sont des facteurs qui facilitent la lutte contre la corruption.

4.2.4. La promotion de la responsabilité sociale des entreprises doit bénéficier d'incitations tangibles

Les recommandations du CESE dans la Charte sociale portent sur trois niveaux. Il est tout d'abord essentiel de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises lors de l'établissement de contrats programmes entre les partenaires concernés (entreprises, associations, collectivités locales, organismes étatiques). Ensuite, il est nécessaire de définir le cadre législatif et réglementaire permettant de reconnaître, promouvoir et valoriser la responsabilité sociale et économique des organisations en respectant leurs engagements. Enfin, il importe d'inciter les investisseurs à prendre en compte des critères clairs et mesurables de responsabilité sociale dans leurs décisions de placement et dans l'évaluation des impacts de leurs investissements.

La CGEM a adopté une Charte de responsabilité sociale dont les principes et les objectifs sont conformes aux normes universelles protégeant les droits de l'Homme au travail, visant l'amélioration continue des conditions de travail, l'amélioration des relations professionnelles, la protection de l'environnement, la prévention de la corruption, la transparence et l'efficacité de la gouvernance, et la contribution des entreprises au développement économique et social des régions et territoires où elles opèrent. La confédération patronale a mis en place un dispositif de label fondé sur des audits indépendants permettant aux entreprises qui le souhaitent de faire reconnaître la tangibilité de leurs engagements et de leurs performances de responsabilité sociale. Grâce à cette initiative, le Maroc fait partie du cercle restreint de pays à promouvoir la Responsabilité sociale des entreprises.

4.3. Comment raffermir la toiture ?

4.3.1. Renforcer l'Initiative Maroc Innovation et le soutien à la technologie et à l'innovation

L'investissement dans l'innovation sous toutes ses formes, notamment dans le développement de technologies, contribue fortement à l'amélioration de la compétitivité. L'innovation et le progrès technologique peuvent être encouragés par des politiques gouvernementales, soit de manière directe en augmentant le financement par l'Etat de la recherche et développement aboutissant à la commercialisation de nouvelles technologies, soit de manière indirecte, par le biais d'incitations fiscales à l'adoption et au développement de nouvelles technologies. Par ailleurs, la recherche fondamentale précompétitive et la recherche stratégique doivent faire l'objet de financements, respectivement de l'Etat et des grandes entreprises, en raison de leurs retombées à long terme. Quant à la recherche compétitive, qui permet de créer à moyen et à court terme de nouveaux biens et services commercialisables, d'améliorer la qualité de ceux qui existent et d'accroître les

parts de marché à l'international, elle doit faire l'objet de mesures adaptées et durables de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux très petites entreprises (TPE), dans une logique de résultat sur le court terme.

Le département de l'Industrie a lancé une démarche participative de réflexion, incluant en particulier les administrations, les entreprises, les universités, et les opérateurs financiers. Cette démarche, intitulée *Initiative Maroc Innovatio*, a permis de définir un plan d'action qui reprend les projets les plus réussis et les expériences internationales les plus intéressantes. Cette nouvelle stratégie de l'innovation au Maroc, impliquant le ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, le ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique et la CGEM, a fixé comme objectifs quantitatifs la production de 1 000 brevets marocains et la création de 200 start-up innovantes à l'horizon 2014. La mise en œuvre effective et le renforcement de ce plan d'actions permettrait une contribution notable à l'amélioration de la compétitivité du Maroc.

4.3.2. Soutenir la diffusion auprès des PME de bonnes techniques de gestion

Fondamentalement, une amélioration de la gestion peut contribuer à une meilleure compétitivité grâce à une meilleure qualité de produits ou services et à des réductions de coûts de production. Une gestion plus efficace se traduira par de nouvelles méthodes d'organisation du système de production et l'introduction de technologies plus adaptées. La capacité des gestionnaires à adopter et améliorer des innovations organisationnelles et technologiques est cruciale pour la compétitivité. La promotion de techniques de gestion adaptées permet d'en assurer la diffusion large aux organisations, aux secteurs économiques et, partant, à l'économie dans son ensemble. Au niveau national, l'adoption généralisée d'un meilleur management contribue à une meilleure efficacité économique, un accroissement de l'innovation et un développement des ressources humaines, autant de facteurs qui sont essentiels dans la réalisation de gains de productivité et de compétitivité. Un soutien direct aux entreprises privées, sous forme de conseils en gestion et marketing pour les petites entreprises et d'appui à la formation et au développement technologique, permettraient d'apporter aux entrepreneurs une aide précieuse dans la phase initiale de leur projet lorsque leurs compétences en gestion des affaires sont limitées.

4.4. Comment profiter des atouts

4.4.1. Encourager le développement de pôles de compétitivité régionaux

La compétitivité doit également être développée au niveau des régions. Aujourd'hui, les entreprises font face à la même réglementation et aux mêmes incitations, quelle que soit leur localisation. Les régions ne sont pourtant pas dotées du même niveau d'infrastructure. La régionalisation avancée, en permettant plus d'initiatives au niveau des régions, devrait offrir une opportunité pour rendre les régions et leurs entreprises plus compétitives. Il serait à ce titre utile d'élaborer une cartographie de la production industrielle pour pouvoir définir un plan d'aménagement régional industriel et encourager les régions à identifier et à maintenir des pôles de compétitivité.

4.4.2. Développer les secteurs porteurs

Des gisements de croissance importants existent au Maroc, dans plusieurs secteurs, dont l'industrie, les services, le tourisme, etc. L'agro-industrie, la transition vers une économie verte et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), peuvent jouer un rôle particulièrement important dans le renforcement de la compétitivité de l'économie.

Le secteur agricole occupe une place importante dans l'économie marocaine mais n'est pas suffisamment valorisé. Il peut toutefois représenter une base pour l'industrialisation et pour la diversification de l'économie, révéler un certain nombre d'avantages comparatifs et permettre un accroissement des exportations. Le développement du secteur agroalimentaire de première transformation est primordial pour l'emploi et pour le développement régional. Selon le CESE, la part des produits agricoles transformés au Maroc demeure très faible par rapport à des pays à développement comparable, alors que les consommateurs achètent de plus en plus de produits transformés, souvent fabriqués à l'étranger. L'approche de l'économie verte est un moyen de concilier sur la durée la gestion des ressources naturelles, la création d'emplois et la production de richesses. Un rapport du CESE²⁷ consacré à l'économie verte a identifié les filières potentielles à développer et a mis en perspective des mesures d'accompagnement à cet effet. Le rapport évalue également les emplois susceptibles d'être créés par les ambitieux programmes lancés par le Maroc, notamment dans les filières des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de l'assainissement et de l'épuration des rejets liquides et de la gestion des déchets solides ménagers. Pour leur part, les activités liées aux NTIC recèlent un potentiel important de création de valeur, en tirant profit du capital humain national.

5. Conclusion

La détérioration de la stabilité macroéconomique, l'accroissement du déficit, les difficultés d'implémentation du cadre législatif et institutionnel, les déficiences des infrastructures sociales et le faible niveau d'éducation, d'innovation et d'adoption technologique nuisent à la compétitivité. De nombreux atouts, dont la position géographique du Maroc, la régionalisation avancée, une culture tolérante favorable à l'ouverture, l'existence d'instances de consultation et une expérience réussie dans l'encouragement de certains secteurs, rendent cependant possible l'amélioration de la compétitivité marocaine.

Les bases de la compétitivité peuvent être renforcées grâce à un modèle de croissance qui oriente l'épargne et l'investissement vers des secteurs à forte valeur ajoutée et qui renforce les capacités d'innovation, de recherche technologique et de développement industriel, par une fiscalité qui met l'accent sur le développement économique et par un soutien plus large à la mise en œuvre effective des accords commerciaux préférentiels. Cette compétitivité devrait par ailleurs être consolidée par la promotion d'une meilleure qualité de la formation, de meilleures conditions de travail, d'un dialogue social fructueux et d'un traitement effectif des conflits du travail. Elle devrait également être encouragée par une gouvernance fondée sur le respect de la légalité, par la diminution de la corruption et par la promotion de la responsabilité sociale des entreprises. Le soutien aux technologies et à l'innovation et la diffusion de bonnes techniques de gestion auprès des PME devrait permettre de conforter cette compétitivité. Enfin, le développement de pôles de compétitivité régionaux, de l'agro-industrie et de l'économie verte devrait permettre de tirer parti des atouts dont le pays dispose pour atteindre le niveau de compétitivité lui permettant d'accéder à un nouveau palier de croissance.

²⁷ CESE *Economie verte : opportunités de création de richesses et d'emplois*. Auto-Saisine n°4/2012. www.ces.ma

PARTIE III

Activités du Conseil

Activités du Conseil

1. Faits marquants de l'année 2012

1.1. Sollicitude royale particulière à l'égard du CESE

Après l'installation du Conseil Economique Social, et Environnemental, la mise en place de ses instances et le lancement de ses activités en 2011, l'année 2012 a constitué le premier exercice plein du Conseil.

Conformément à son ambition, le CESE a cherché, pendant l'année 2012, à asseoir sa légitimité, en instaurant une culture d'écoute institutionnalisée impliquant les citoyens, la société civile et les forces vives du pays ; sa crédibilité, en allant vers des propositions reflétant l'opinion de la société civile organisée de manière objective et indépendante ; son efficacité, en veillant à la pertinence et à la qualité de ses travaux ; et sa spécificité, en favorisant le débat et la convergence de positions autour de réformes nationales et de sujets de société, et ce dans la perspective de construire de grands contrats sociaux.

L'année 2012 a été marquée par une sollicitude royale particulière à l'égard du CESE qui a fortement contribué au rayonnement de ses travaux et a renforcé la motivation et la mobilisation de ses membres. Parmi les événements les plus importants dans ce cadre, figurent :

- l'audience royale accordée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, au Président du CESE au cours de laquelle a été présenté, le premier rapport du CESE relatif à la situation économique, sociale et environnementale au cours de l'année 2011, ainsi que le bilan des activités du Conseil au titre de la même année ;
- le discours royal du 6 novembre 2012, prononcé à l'occasion du 37^e anniversaire de la Marche verte, qui a invité le CESE à contribuer à l'élaboration d'un modèle de développement régional intégré au profit des provinces du Sud ;
- la publication de la note de cadrage relative au modèle de développement régional des provinces du Sud et sa présentation solennelle devant Sa Majesté le Roi, le 2 janvier 2013.

1.2. Démarrage effectif des relations institutionnelles avec le gouvernement et les deux Chambres du Parlement

Par ailleurs, l'année 2012 a connu le démarrage effectif des relations institutionnelles avec le gouvernement et les deux Chambres du Parlement. Ainsi, au cours de cette année, le CESE a reçu trois saisines institutionnelles, à savoir :

- la saisine du CESE par le gouvernement en septembre 2012 pour demander l'avis du Conseil au sujet du Projet de loi-cadre portant sur la Charte nationale de l'environnement et du développement durable ;
- la saisine du CESE par la Chambre des Représentants en octobre 2012 pour demander au Conseil son analyse et ses recommandations sur l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) ;
- la saisine du CESE par le gouvernement en novembre 2012 pour demander l'avis du Conseil sur le sujet de la généralisation et de l'égalité dans l'accès aux services de santé de base.

Au cours de l'année 2012, le CESE a renforcé ses liens institutionnels avec le gouvernement et le Parlement par :

- l'organisation de réunions de travail avec le Chef du gouvernement et les ministres concernés pour présenter les avis du CESE ;
- la co-organisation avec la Chambre des Conseillers d'un séminaire sur la Charte sociale ;
- l'organisation d'une réunion de travail avec les membres de la Commission des finances de la Chambre des Représentants pour présenter les activités du conseil ;
- la participation de membres du bureau et de membres de la Chambre de Représentants aux sessions plénières mensuelles du CESE.

2. Bilan 2012

2.1. Bureau du Conseil

Le 23 février 2012, l'assemblée générale du CESE a nommé les membres du bureau représentant les cinq catégories du Conseil.

Membres du Bureau représentant les catégories du Conseil

Nom et prénom	Catégorie
Hakima Himmich	Catégorie des experts
Mohamed Dahmani	Catégorie des syndicats
Ahmed Ouayach	Catégorie des organisations et associations professionnelles
Mohamed Gaouzi	Catégorie des organisations et associations œuvrant dans les domaines de l'économie sociale et de l'activité associative
Khalid Cheddadi	Catégorie des membres de droit

Les six commissions permanentes ont également élu leurs présidents, complétant de ce fait la composition du bureau.

Membres du bureau, présidents des commissions permanentes

Nom et prénom	Commissions permanentes
Ahmed Rahhou	Commission permanente chargée des affaires économiques et des projets stratégiques
Mohamed Alaoui	Commission permanente chargée des affaires de la formation, de l'emploi et des politiques sectorielles
Zahra Zaoui	Commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité
Khalil Bensami	Commission permanente chargée des affaires de l'environnement et du développement régional
Ahmed Abbadi	Commission permanente chargée des affaires culturelles et des nouvelles technologies
Lahcen Oulhaj	Commission permanente chargée de l'analyse de la conjoncture économique, sociale et environnementale

En 2012, le bureau du conseil a tenu 21 réunions avec un taux de participation moyen de 79%.

Le bureau a durant cette année arrêté l'agenda prévisionnel des assemblées générales et affecté aux commissions permanentes les thèmes des auto-saisines établis dans le programme d'actions du CESE au titre de l'année 2012, tel qu'approuvée par la dixième session ordinaire du CESE tenue le 22 décembre 2011.

2.2. Commissions Permanentes

Les commissions permanentes ont poursuivi leurs réflexions en adoptant la démarche fondée sur l'écoute, la concertation, les débats interne et externe et la méthodologie itérative repartie entre diagnostic, benchmark et recommandations opérationnelles.

Les six commissions, composées de 22 à 33 membres, ont tenu 240 réunions soit, en moyenne, 43 réunions par commission avec un taux de participation moyen de 42% (variant entre 28% et 55% en fonction des commissions), sachant que la plupart des membres sont inscrits dans deux commissions permanentes, ce qui empêche leur présence en cas de réunions simultanées. Il convient aussi de signaler que les réunions des groupes de travail ne sont pas comptabilisées dans ces chiffres.

Elles ont auditionné, au titre de l'année 2012, 89 acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Elles consacrent ainsi près de 38% de leurs réunions à l'écoute des parties prenantes.

2.2.1. Commission chargée des affaires économiques et des projets stratégiques

La commission chargée des affaires économiques et des projets stratégiques présidée par Ahmed Rahhou et dont le rapporteur est Mohamed Bachir Rachdi a tenu 29 réunions au titre 2012 avec un taux de participation moyen dépassant 37%.

Elle a produit deux rapports et deux avis :

- *La commande publique: levier stratégique pour le développement économique et social*, qui a nécessité 18 auditions réalisées auprès d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ;

- *Le système fiscal marocain, développement économique et cohésion sociale*, qui a nécessité 16 auditions auprès des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

2.2.2. Commission permanente chargée des affaires de la formation, de l'emploi et des politiques sectorielles

La commission permanente chargée des affaires de la formation, de l'emploi et des politiques sectorielles présidée Mohamed Alaoui et dont le rapporteur est Mouncef Kettani, a tenu 56 réunions au titre de 2012 avec un taux de participation moyen dépassant 38%.

Elle a produit un rapport et un avis intitulé *La prévention et la résolution pacifique des conflits collectifs du travail*. L'élaboration de ce rapport et de cet avis a nécessité l'audition de 16 organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

2.2.3. Commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité

La commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité présidée par Zahra Zaoui et dont le rapporteur est Abdelmakssoud Rachdi a tenu 41 réunions avec un taux de participation moyen dépassant 50%.

Dans le cadre des auto-saisines, elle a produit deux rapports et deux avis :

- *Le respect des droits et l'intégration des personnes en situation de handicap*, dont l'élaboration a nécessité l'audition de 10 organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ;
- *Pour concrétiser l'égalité entre les femmes et les hommes, une responsabilité de tous : concepts, recommandations normatives et institutionnelles*, dont l'élaboration a nécessité l'audition de 4 organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, ainsi que deux ateliers de travail avec les organisations de la société civile opérant dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes et avec les dix-sept points focaux genre relevant des départements ministériels.

Dans le cadre des saisines du Parlement, elle a produit un rapport et un avis sur l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH). L'élaboration de ce rapport a nécessité deux visites de terrain et huit auditions auprès d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

2.2.4. Commission permanente chargée des affaires de l'environnement et du développement régional

La commission permanente chargée des affaires de l'environnement et du développement régional présidée par Bensami Khalil et dont le rapporteur est Nourreddine Chahbouni, a tenu 56 réunions avec un taux de participation moyen de 45%.

Dans le cadre des auto-saisines, elle a produit un rapport et un avis intitulé *L'économie verte, opportunité de création de richesses*, dont l'élaboration a nécessité l'audition de 10 organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

Dans le cadre des saisines du Gouvernement, la commission a élaboré un avis relatif au Projet de loi-cadre portant sur la Charte nationale de l'environnement et du développement durable. Cet avis a nécessité six auditions auprès d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

2.2.5. Commission permanente chargée des affaires culturelles et des nouvelles technologies

La commission permanente chargée des affaires culturelles et des nouvelles technologies présidée par Mohamed Ahmed Abbadi et dont le rapporteur est Latifa Benwakrim, a tenu 37 réunions avec un taux de participation moyen de 28%.

La Commission a produit deux rapports et deux avis :

- *L'inclusion des jeunes par la culture*, qui a nécessité 14 auditions auprès d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ;
- *Les lieux de vie et l'action culturelle*.

2.2.6. Commission permanente chargée de l'analyse de la conjoncture économique et sociale

La commission permanente chargée de l'analyse de la conjoncture économique et sociale, présidée par Lahcen Oulhaj et dont le rapporteur est Abdessamad Merimi, a tenu 37 réunions avec un taux de participation moyen de 55%.

La commission a élaboré le rapport sur la conjoncture économique social et environnemental relatif au premier semestre 2012.

2.2.7. Commission ad hoc

En marge des travaux des commissions permanentes, il convient de signaler la constitution de deux commissions ad hoc :

- un groupe de travail ad hoc chargé du rapport annuel du CESE, piloté par Lahcen Oulhaj, a tenu 19 réunions pour produire le rapport annuel du CESE au titre de l'année 2011 ;
- une commission ad hoc chargée d'élaborer une plateforme pour un nouveau modèle de développement régional dans les provinces du Sud. Cette commission a présenté en décembre 2012 une note de cadrage constituant la première étape du processus d'élaboration du modèle de développement économique et social en question.

2.3. Assemblées Générales

Concernant les assemblées générales, le CESE a tenu en 2012, 12 Assemblées Générales à raison d'une session par mois, avec un taux de participation moyen s'élevant à 79%.

Des débats riches et ouverts entre les membres du CESE ont eu lieu lors de ces assemblées, qui ont permis d'orienter les travaux du CESE et d'adopter à la quasi-unanimité 10 rapports et 8 avis dans le cadre des auto-saisines du CESE.

2.3.1. Auto-saisines

2.3.1.1. Promouvoir l'inclusion des jeunes par la culture

Le rapport sur l'inclusion des jeunes par la culture, adopté à l'unanimité lors de la douzième session ordinaire du CESE le 23 février 2013, constate, en se fondant sur les différentes auditions menées avec des organismes externes et sur les débats internes entre ses membres, l'absence d'une stratégie culturelle globale qui favorise l'inclusion des jeunes. Cette absence a constitué un obstacle à la valorisation du patrimoine culturel du pays dans sa diversité et sa richesse, au développement d'un projet fédérateur capable de mobiliser le potentiel créatif et artistique des jeunes et d'un projet éducatif articulé autour de la culture consacrant les valeurs de l'effort, de l'initiative et de la citoyenneté. De même, les politiques d'urbanisme n'ont pas accordé au cadre de vie et aux espaces de loisirs et de culture l'importance qu'ils méritaient. De fait, certaines catégories de jeunes se sont retrouvées en proie à des mouvements poussant à la marginalisation ou prônant la violence, voire l'embrigadement extrémiste.

Afin de promouvoir l'inclusion des jeunes par la culture, le CESE a émis des recommandations selon les cinq axes majeurs suivants :

1. Donner une place nouvelle à la culture dans notre conscience collective, notamment à travers : l'élaboration d'un projet national culturel, l'adoption d'une approche transversale et contractuelle de la gestion des politiques publiques ayant trait à la jeunesse, l'institution d'une Charte nationale pour la préservation du patrimoine matériel et immatériel.
2. Placer l'inclusion des jeunes par la culture au cœur des politiques publiques, notamment à travers : la valorisation de la région comme cadre de l'action culturelle et artistique, la mise en place d'une politique culturelle cohérente en faveur des jeunes marocains résidents à l'étranger, la promotion du rôle positif des mosquées de proximité, et la promulgation d'une réglementation de l'urbanisme imposant l'humanisation des lieux de vie des populations.
3. Développer la recherche, la formation et la sensibilisation dans le domaine culturel, notamment à travers : la création un observatoire chargé de mener des études de terrain sur l'inclusion des jeunes par la culture, le développement au sein de l'école du potentiel créatif des enfants, l'instauration et le développement de filières de formation dans le domaine de l'action culturelle, le rapprochement et la complémentarité entre les établissements scolaires et les espaces culturels et artistiques de proximité, l'émergence d'un *star system* qui encourage les talents et en fait une référence pour les jeunes, la promotion de l'éducation des jeunes par les pairs.
4. Restructurer le secteur de la culture, pour répondre aux exigences du projet culturel national notamment à travers : le développement d'un réseau de complexes multimédia de différentes tailles, la rationalisation de l'organisation des festivals régionaux, la diversification des sources de financement et la construction de partenariats entre les autorités publiques, le secteur privé et les associations culturelles et de jeunes.
5. Adopter une stratégie claire pour le développement d'une offre culturelle numérique nationale reposant sur : la promotion de l'investissement dans la culture numérique, le développement de sites Internet thématiques, le développement de musées numériques et la création d'une instance indépendante de régulation et normalisation de l'usage d'internet.

2.3.1.2. Réussir la transition vers une économie verte

Le rapport intitulé *L'économie verte, opportunité de création de richesses et d'emplois*, adopté à l'unanimité lors de la treizième session ordinaire, le 29 mars 2013, considère que le concept de l'économie verte recèle un potentiel de croissance durable et de création d'emplois et qu'il constitue l'amarce d'un nouveau modèle de développement économique et humain durable. Il évalue les expériences internationales de migration vers une économie verte et les enseignements qui peuvent en être tirés pour le Maroc. Il analyse le potentiel national en matière de création de richesses et d'emplois dans quatre secteurs clés de l'économie verte, au regard des ambitieux programmes lancés par le Maroc : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'assainissement et l'épuration des rejets liquides et la gestion des déchets solides ménagers. Les investissements projetés dans ces secteurs dépassent 200 milliards de dirhams, avec un potentiel de création d'emplois identifié de plus de 90 000 postes à l'horizon 2020.

La contribution du CESE à ce sujet s'inscrit dans la continuité de la dynamique environnementale enclenchée ces dernières années dans les différents secteurs économiques et des programmes d'opérationnalisation de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable.

Ce passage à une économie verte constitue une occasion historique pour positionner le Maroc dans des secteurs industriels nouveaux, renforcer ainsi sa compétitivité par la création de champions nationaux à l'export dans ces filières technologiques et contribuer à la réduction des externalités environnementales et sociales, notamment dans certaines régions défavorisées.

Dans son rapport, le CESE a identifié les contraintes qui freinent la transition vers une économie verte et a recommandé des mesures opérationnelles pour y remédier classées selon six volets.

1. Définir une stratégie globale et un mode de gouvernance opérationnelle pour la transition vers une économie verte à l'échelle nationale et veiller à la déclinaison de cette stratégie au niveau régional, en privilégiant la logique d'une économie circulaire de recyclage en tenant compte des spécificités locales et régionales (Afrique, Méditerranée...).
2. Assurer une intégration industrielle effective et un développement soutenu des filières vertes adaptées aux potentiels naturels et humains du Maroc.
3. Elaborer un plan opérationnel pour l'anticipation des besoins en compétences et en capacités de recherche et d'innovation technologique en développant des filières de formation en partenariat avec les acteurs académiques, industriels et financiers.
4. Développer la dimension sociale et sensibiliser la société pour faire de l'économie verte un levier de développement de l'entrepreneuriat et de la cohésion sociale dans les milieux urbain et rural.
5. Opérationnaliser l'arsenal juridique environnemental existant en mettant en place les instruments de contrôle et de surveillance correspondants.
6. Mettre en place des mécanismes financiers dédiés au développement de l'économie verte via des mesures incitatives pour le développement des investissements privés dans les secteurs de l'économie verte et une fiscalité environnementale et énergétique adaptée aux nouvelles filières.

Enfin, le rapport formule des recommandations ciblées et adaptées à chaque secteur de l'économie verte, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'assainissement et l'épuration des rejets liquides et la gestion des déchets solides.

2.3.1.3. Rapport annuel 2011 du CESE

Le rapport annuel du CESE pour l'année 2011 a été adopté à l'unanimité lors de la quatorzième session ordinaire du CESE tenue le 31 mai 2012.

Elaboré conformément à la loi organique régissant le Conseil économique, social et environnemental, ce rapport comporte une analyse de la situation économique et sociale au Maroc en 2011, de même qu'il procède à une revue de l'activité du Conseil au cours de son premier exercice.

A cet effet, il présente dans une première partie une lecture des faits marquants de l'année 2011, puis propose une analyse des principales évolutions aux plans économique, social et environnemental, à travers une lecture d'indicateurs émanant de sources nationales et internationales. A partir de cette analyse, le Conseil a pu identifier des points de vigilance devant être traités de manière particulière. Par ailleurs, dans ce rapport, le CESE a posé les jalons d'un baromètre permettant

d'apprécier à échéance régulière la situation économique et sociale nationale et d'identifier les attentes prioritaires de la population et des acteurs sociaux selon le référentiel de droits et principes établi par la Charte sociale, élaborée par le Conseil.

Le rapport comporte dans une deuxième partie une étude thématique portant sur les mécanismes d'inclusion des jeunes. L'élaboration de cette étude a impliqué des associations représentant les jeunes, à travers de nombreuses sessions d'audition et des ateliers destinés à identifier les attentes des jeunes et à recueillir leurs points de vue.

Dans la troisième partie consacrée à l'activité du Conseil, le rapport présente un bilan au terme de l'année écoulée ainsi que le plan d'action pour l'année 2012. De même, le CESE a procédé à une première évaluation de son fonctionnement, et à cette fin, a recueilli la perception de son action auprès d'un certain nombre d'acteurs. Cette démarche a pour objectif d'apprécier la valeur ajoutée qu'apporte le Conseil au fonctionnement général de nos institutions et s'inscrit dans la démarche de reddition des comptes, telle que consacrée par la Constitution.

2.3.1.4. Cinq axes fondamentaux pour le respect des droits et l'intégration des personnes en situation de handicap

Le rapport intitulé *Respect des droits et inclusion des personnes en situation de handicap* a été adopté à l'unanimité par les membres du Conseil lors de la sixième session ordinaire du CESE tenue le 28 juin 2012.

Ce rapport se focalise sur les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap notamment l'accès à l'éducation, l'emploi et la santé, ainsi que les accessibilités, mais traite également de questions transversales, telles que le modèle conceptuel du handicap, le cadre normatif, les organes de gouvernance et les dispositifs économiques et sociaux indispensables pour la jouissance des droits et la dignité des personnes en situation de handicap.

A travers l'analyse de l'état des lieux et à la lumière des auditions organisées par le CESE auprès de l'ensemble des acteurs et parties prenantes concernés par le sujet, le Conseil a identifié les cinq axes d'intervention suivants :

1. Adopter l'approche conceptuelle universelle du handicap pour garantir la dignité et les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap à travers la lutte contre les stéréotypes et la prohibition de toute utilisation d'image négative et dégradante des personnes en situation de handicap.
2. Améliorer la collecte de statistiques et la conduite d'études pour une meilleure connaissance de la réalité concernant les personnes en situation de handicap.
3. Actualiser le cadre normatif et renforcer le dispositif institutionnel existant par l'adoption du projet de loi 62-09 relatif au renforcement des droits des personnes en situation de handicap et l'amélioration de la gouvernance institutionnelle en termes de coordination et de cohérence.
4. Développer des politiques publiques respectueuses des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap à travers la mise en place d'une stratégie nationale globale et intégrée et en ajustant la stratégie de prévention du handicap 2009-2015, sur la base d'indicateurs pertinents de suivi.
5. Agir contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité en faveur des personnes en situation de handicap notamment à travers les mesures suivantes : accroître l'accessibilité des

lieux publics aux personnes à mobilité réduite ; développer les Classes d'Insertion Scolaires (CLIS) et former des enseignants et éducateurs spécialisés ; soutenir les activités génératrices de revenus, les coopératives et la commercialisation des produits des centres spécialisés ; réformer la protection sociale et la couverture médicale des personnes en situation de handicap ; instaurer un mécanisme institutionnel de compensation du coût du handicap.

Chacun des axes identifiés est décliné en recommandations opérationnelles favorisant l'inclusion, l'amélioration des conditions de vie et le respect des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap.

2.3.1.5. Pour une prévention et une résolution pacifique des conflits collectifs du travail

Le rapport intitulé Prévention et résolution pacifique des conflits collectifs du travail, adopté à l'unanimité par les membres du CESE lors de la dix-neuvième session ordinaire du CESE, tenue le 27 septembre 2012, souligne que les conflits collectifs du travail ont connu au cours des dernières années une augmentation notable qui a culminé au cours de l'année 2011.

En ce qui concerne le secteur privé, le rapport identifie comme causes principales des conflits collectifs et de leur gestion insatisfaisante les phénomènes suivants : le non-respect de la législation du travail, la faiblesse de la représentativité syndicale, l'adhésion insuffisante des entreprises à la négociation collective et la non-efficience des procédures.

Concernant le secteur public, les conflits collectifs proviennent essentiellement du vide juridique existant en matière de représentation collective, de l'anarchie de la représentativité collective et de la pratique de la grève.

Les recommandations du rapport du CESE à cet effet concernent quatre axes principaux présentés ci-dessous :

1. Veiller à l'application de la législation du travail et de la protection sociale, en adaptant pour certains domaines les dispositions légales à la réalité du travail salarié, en établissant un plan d'action pour l'intégration des activités informelles, et en développant les capacités des organes d'inspection et de recours.
2. Promouvoir la représentativité et les conventions collectives à travers plusieurs mesures : améliorer la législation et la pratique dans le domaine de la représentation collective ; encourager les établissements qui emploient moins de dix salariés à adhérer volontairement au régime des représentants élus ; développer la négociation collective en vue d'aboutir à la conclusion de conventions collectives à tous les niveaux d'activité et favoriser ainsi la préservation de la paix sociale ; instaurer un cadre institutionnel adapté aux spécificités du secteur public pour organiser au sein de ses différents services la concertation responsable entre les partenaires concernés.
3. Conforter l'exercice du droit de grève, comme droit consacré par la Constitution, par une loi organique et en agir collectivement pour instaurer un environnement social dans lequel le recours à la grève n'intervient qu'en dernier ressort, après épuisement des voies de dialogue et de négociation collective.
4. Renforcer le dialogue social au niveau national, en définissant un cadre juridique et opérationnel pour préciser ses composantes, organiser ses travaux et le doter des moyens nécessaires à la préparation, au suivi et à l'évaluation de ses travaux ; et adopter par ailleurs la Charte sociale du Conseil comme partie intégrante du référentiel destiné à promouvoir le dialogue social.

Par ailleurs, le CESE recommande la transition vers un système développé de relations sociales soucieux à la fois des droits sociaux et d'efficacité économique. A cet effet, le CESE invite toutes les parties concernées à adhérer à une initiative portant sur l'organisation d'assises du dialogue national avec pour objectif à terme d'aboutir à la conclusion d'un grand Contrat Social. Il recommande également l'instauration d'une instance indépendante placée sous la supervision des partenaires sociaux, qui sera chargée, en conformité avec les dispositions de la Constitution, du suivi de la mise en œuvre des termes de ce contrat.

2.3.1.6. Faire de la commande publique un levier stratégique du développement

Le rapport intitulé *La commande publique : levier stratégique pour le développement économique et social*, a été adopté à l'unanimité par les membres du CESE lors de la dix-neuvième session ordinaire du CESE le 27 septembre 2012.

Le rapport note que la commande publique est une composante incontournable de l'activité économique du Maroc. Elle représente près de 24% du PIB et a augmenté de près de 30% par an au cours des dernières années. Cette croissance rapide qui a permis d'accompagner la réalisation de grands chantiers au Maroc, a eu pour effet induit de contribuer au déséquilibre de la balance commerciale, et n'a pas permis de générer un effet d'entraînement conséquent sur l'économie nationale.

En parallèle, plusieurs réformes du fonctionnement de la commande publique ont été mises en œuvre. Elles se sont focalisées principalement sur les procédures de passation de marché et sur les contrôles et n'ont pas permis d'atteindre les objectifs d'efficacité, de transparence, de simplification des procédures et de facilitation de l'accès des PME aux marchés, qu'elles s'assignaient.

Dans ce rapport, le CESE estime que la commande publique devrait être envisagée comme un véritable levier stratégique de développement économique et social. Pour cela, il propose d'agir en assurant l'articulation entre deux axes de recommandations, déclinés chacun en plusieurs mesures.

1. Recommandations sur l'axe juridique et procédural :

- codifier les textes régissant la Commande Publique pour harmoniser, clarifier et simplifier le dispositif en vigueur ;
- veiller à une concurrence loyale par l'égal accès à l'information et la garantie de l'effectivité du recours contre les clauses discriminatoires injustifiées ;
- assurer la transparence et la traçabilité des procédures et décisions en mettant plus à profit les technologies de l'information et revoir le mode de contrôle pour le rendre plus efficient ;
- responsabiliser les ordonnateurs tout en veillant à l'équilibre des relations entre les maîtres d'ouvrage et les prestataires ;
- encadrer la gestion des conflits d'intérêts et mettre en place une instance de recours, paritaire et indépendante, bénéficiant d'un pouvoir décisionnaire exécutoire.

2. Recommandations sur l'axe de développement stratégique :

- mettre en place une entité centrale en charge de la politique de la commande publique et qui assurerait en même temps la formation et l'appui des acheteurs publics ;
- instaurer pour certains secteurs et à partir d'un certain seuil l'obligation de la compensation industrielle à travers l'achat de produits et services locaux, l'investissement direct et/ou le transfert de technologies ;

- encourager la production de valeur ajoutée locale en instituant des règles favorisant les offres faisant appel à la production et à la sous-traitance nationales ;
- agir sur les procédures de consultation pour des achats stratégiques de produits innovants pour favoriser le développement de technologies par des entreprises marocaines ;
- créer les conditions pour une plus forte participation des PME aux marchés publics ;
- favoriser l'accès des acteurs de l'économie sociale et solidaire, notamment les coopératives, à certaines catégories de commandes publiques, soutenant ainsi le commerce équitable, la protection de l'environnement, la solidarité sociale.

2.3.1.7. Cinq axes de réforme structurelle globale du système fiscal marocain

Le rapport intitulé *Le système fiscal marocain, développement économique et cohésion sociale* a été adopté à la quasi-unanimité par les membres du CESE lors de la vingt-et-unième session ordinaire du CESE, tenue le 29 novembre 2012.

Le rapport souligne que le Maroc a pu mettre en place un système fiscal moderne qui s'articule autour de trois taxes principales (IS, IR, TVA) qui représentent 76% des recettes fiscales. Il est comparable en cela aux systèmes en vigueur dans les pays développés à économie libérale.

Toutefois, ce système souffre de carences importantes. De grands pans de l'activité économique et de nombreux contribuables échappent à l'impôt ce qui prive le budget général de l'Etat de recettes appréciables tout en marquant une nature déséquilibrée en termes de répartition du poids de la fiscalité (2% des entreprises payent 80% de l'IS, 73% de l'IR provient des salariés. D'autre part, la fiscalité locale manque de cohérence et d'efficacité en raison de l'existence de taxe à faible rendement. Enfin, la relation entre l'administration fiscale, le citoyen et l'entreprise est souvent empreinte de conflictualité car largement fondée sur un rapport de force déséquilibré, ce qui développe un climat de méfiance et un sentiment d'injustice qui ne favorisent pas le civisme fiscal.

De même, les mesures fiscales incitatives, qui représentent un coût global de plus de 32 milliards de dirhams, ne donnent pas lieu à des analyses périodiques en termes d'évaluation soit de leur efficacité, ou soit de leur effet d'éviction.

Partant de ce diagnostic, le rapport présente des propositions en faveur d'une réforme structurelle globale du système fiscal marocain, qui renforce le sentiment d'équité fiscale et favorise la création de richesses et l'investissement productif et participe à la cohésion sociale à travers des systèmes de redistribution et de solidarité. Le CESE recommande les cinq orientations suivantes pour cette réforme structurelle.

1. Une fiscalité qui s'articule de manière forte avec les autres axes des politiques publiques pour répondre aux objectifs de justice sociale.
2. Une juste répartition de la charge fiscale et la sauvegarde du pouvoir d'achat de la classe moyenne.
3. Une fiscalité qui permet de lutter contre la spéculation et contre l'économie informelle et encourage le secteur productif et l'investissement.
4. Une fiscalité qui prend en charge partiellement le financement de la couverture sociale afin de stabiliser la pression sur les salaires et le coût du travail.
5. Une fiscalité permettant d'instaurer un climat de confiance entre l'administration fiscale et les contribuables.

2.3.1.8. Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes

Le rapport intitulé *Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. Volets normatif et institutionnel* a été adopté à la quasi-unanimité par les membres du CESE lors de la vingt-et-unième session ordinaire du CESE, tenue le 29 novembre 2012.

Le rapport note que la question de l'égalité femmes-homme est un principe au cœur du développement économique et social et constitue un puissant levier d'action contre les inégalités. Il s'agit d'une obligation normative et institutionnelle qui interpelle l'Etat sur sa volonté et sa capacité à faire respecter l'autorité de la loi et à s'inscrire dans l'esprit et la lettre des dispositions de la Constitution.

Le rapport formule des recommandations pour rendre effectif le principe d'égalité entre les sexes en invitant les pouvoirs publics à :

1. énoncer une loi qui définit, prohibe et sanctionne la discrimination à l'égard des femmes et oriente les politiques publiques en la matière conformément à la Constitution de juillet 2011 et des conventions internationales ratifiées par le Maroc ;
2. adopter sans délai la loi portant création de l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination (APALD) et la doter de compétences étendues ;
3. adopter des mesures précises et volontaristes destinées à sensibiliser l'ensemble des composantes de la société au respect de l'égalité entre les sexes dans les différents domaines.

2.3.1.9. Faire des lieux de vie un élément central de la politique d'aménagement des espaces urbains et ruraux

Le rapport intitulé *Lieux de vie et action culturelle*, programmé en 2012 dans le cadre des auto-saisines a été présenté et discuté lors la vingt-deuxième session ordinaire du CESE le 23 décembre 2012, pour n'être finalement adopté qu'en janvier 2013.

Ce rapport constate que les lieux de vie dans les villes et les villages (espaces culturels et sportifs, espaces verts, cybercafés et maisons des jeunes) sont essentiels au bien-être de la population, à son épanouissement, au développement du lien social, à la diffusion de l'art et de la culture et à la créativité. Toutefois, ils sont souvent aménagés et organisés sans considération pour leur impact dans la construction du lien social et de l'identité nationale, ni leur rôle essentiel dans l'évolution des mentalités et l'ancrage des valeurs de modernité et d'ouverture dans les esprits. Le mode de gouvernance des lieux de vie au Maroc ne leur permet pas de jouer pleinement leur rôle dans ce sens. Aussi, le CESE recommande d'en faire un élément central de la politique d'aménagement des espaces urbains et ruraux, notamment à travers :

1. l'adoption d'un cadre réglementaire plus contraignant et une coordination plus forte entre l'ensemble des intervenants au niveau territorial ;
2. la mise en place d'une gestion fonctionnelle souple, reposant sur une approche participative et qui met l'accent sur le lien social, la promotion culturelle et le développement et l'épanouissement du potentiel des citoyens.

2.3.1.10. Analyse à mi-année de la conjoncture économique, sociale et environnementale

Le rapport d'analyse à mi-année de la conjoncture économique, sociale et environnementale, programmé en 2012 dans le cadre des auto-saisines a été présenté et discuté lors de la vingt-deuxième session ordinaire du CESE tenue le 23 décembre 2012, pour être finalement adopté en janvier 2013.

Il souligne que les évolutions observées pendant le premier semestre 2012 ont confirmé la persistance de fragilités structurelles de l'économie nationale, notamment sa faible compétitivité et le déséquilibre de son commerce extérieur, ainsi que l'ampleur des déficits sociaux qui constituent un défi majeur pour la soutenabilité du modèle de croissance.

Le rapport identifie quelques points de vigilance relatifs aux perspectives de croissance, aux déséquilibres de la balance de paiements et à l'instauration d'une paix sociale durable. Le rapport appelle enfin à mettre fin au climat d'attentisme qui a caractérisé une bonne partie de l'année 2012 et invite à définir des stratégies de redéploiement dans la perspective de l'après-crise. A cette fin, une meilleure visibilité en matière de politiques publiques et l'instauration durable d'un climat social apaisé constituent des préalables nécessaires.

2.3.2. Les saisines

Dans le cadre des saisines institutionnelles, le CESE a élaboré au cours de l'année 2012, deux avis et un rapport.

2.3.2.1. Avis relatif au Projet de loi-cadre portant sur la Charte nationale de l'environnement et du développement durable

L'avis du CESE relatif au Projet de loi-cadre (PLC) portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable a été adopté à l'unanimité par les membres du CESE lors de la vingt-et-unième session ordinaire du CESE, tenue le 29 novembre 2012.

Le rapport souligne que le PLC s'inscrit dans le cadre des nouvelles dispositions de la Constitution et présente les orientations de la Charte nationale en termes de principes, droits, devoirs et responsabilités de toutes les parties prenantes. Il attire toutefois l'attention des pouvoirs publics sur la nécessaire cohérence du texte avec l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles ou territoriales et les textes juridiques existants, comme il met l'accent sur la nécessité de préciser certains concepts pour ne pas donner lieu à des situations d'abus préjudiciables au développement durable.

Le rapport recommande par ailleurs de préciser les délais de mise en œuvre des principes définis par la loi en respectant une approche participative, de façon à permettre une application ordonnée et effective du nouveau dispositif.

Le CESE souligne notamment la nécessité de :

1. renforcer la dimension sociale du développement durable via la généralisation de l'éducation, et l'accompagnement et le soutien des ONG environnementale ;
2. concrétiser les opportunités économiques offertes par l'application de ce texte de loi, par l'émergence d'une économie verte, un financement vert public et privé puis une fiscalité environnementale incitative ;

3. mettre en place des mécanismes de gouvernance environnementale pour une meilleure coordination entre les différents acteurs institutionnels, la contractualisation de leurs engagements, et la planification progressive des nouvelles exigences du PLC.

2.3.2.2. Rapport et avis sur l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH)

Le rapport et l'avis du CESE intitulés *Initiative nationale pour le développement humain : Analyse et recommandations* ont été approuvés à l'unanimité par les membres du CESE lors de la vingt-troisième session ordinaire du 31 janvier 2013.

Le rapport souligne que le concept INDH traduit un engagement politique au plus haut niveau dans la lutte contre la pauvreté rurale mais également contre l'exclusion urbaine et la précarité et que ce concept garde toute sa pertinence dans le contexte socio-économique actuel. La mise en œuvre de l'INDH constitue une première expérience d'approche ascendante, participative et inclusive associée à une démarche déconcentrée et décentralisée. Sa mise en œuvre a engendré une dynamique de participation importante au niveau territorial, un développement de l'ingénierie sociale et la dynamisation du secteur associatif. Un nombre important de projets a été réalisé lors de la première phase de l'INDH, avec une enveloppe financière mobilisée qui a dépassé les prévisions, grâce à l'effet de levier.

Le rapport pose la question du positionnement et de l'ancrage de l'INDH dans le champ des politiques publiques de développement humain et son appropriation par l'ensemble des acteurs et relève quelques insuffisances en liaison avec le fonctionnement des instances de gouvernance de l'INDH, la qualité de la participation, la convergence des politiques publiques en relation avec le développement humain et la planification pluriannuelle. Bien que des mesures correctives aient été prises dans le cadre de la 2^e phase de l'INDH, le CESE propose cinq recommandations :

1. Intégrer le concept de l'INDH dans une vision globale du développement humain et de renforcer sa convergence avec les autres politiques sociales sectorielles.
2. Institutionnaliser les organes de gouvernance centrale et renforcer le rôle de l'Observatoire National du Développement Humain.
3. Consolider le processus participatif territorial et articuler les actions de l'INDH avec les Plans de développement communaux.
4. Veiller à la pérennité des projets en instaurant des contrats programmes pluriannuels entre l'Etat, les collectivités locales et les associations partenaires pour la gestion des infrastructures et des programmes.
5. Promouvoir en liaison avec l'INDH des Grands Contrats au service du développement humain en s'inscrivant dans le référentiel de la Charte sociale proposée par le CESE.

2.4. Manifestations organisées

Afin de soutenir les travaux du CESE et de participer aux débats et réflexions d'intérêt général, le Conseil a organisé quatre manifestations :

- un atelier de travail pour présenter la charte sociale (février 2012) ;
- un atelier sur l'inclusion des jeunes (avril 2012) ;
- un séminaire sur l'employabilité (avril 2012) ;
- un séminaire international sur la sécurité alimentaire (novembre 2012).

2.5. Relations publiques et internationales

Afin de promouvoir son image et sa notoriété auprès de l'opinion publique, le CESE a organisé plusieurs conférences de presse pour présenter ses rapports et avis et a participé à de nombreuses manifestations nationales et régionales. Le contact avec les médias est resté permanent tout au long de l'année.

Le CESE s'est investi, au cours de cette année, dans la coopération internationale en privilégiant deux régions prioritaires pour le Maroc à savoir l'Afrique et l'Europe. Le Conseil est un membre actif de l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires de la Francophonie (UCESIF). Dans ce cadre, le CESE a organisé au Maroc plusieurs réunions de l'UCESIF et a participé activement à l'élaboration et l'adoption d'une Charte sociale commune. Le CESE a tenu des réunions avec les présidents des Conseils algérien et mauritanien et a signé un accord-cadre avec le CESE du Bénin en décembre 2012. De même, une convention de coopération avec le Comité Economique et Social Européen a été signée en juillet 2012. La participation du CESE au sommet euro-méditerranéen et au projet TRESMED 4 mérite également d'être relevée. Enfin, la coopération avec les Conseils économiques et sociaux de France et d'Espagne a été renforcée au cours de l'année 2012 par l'organisation de nombreuses visites et l'échange régulier d'informations.

2.6. Systèmes d'information et de communication

En matière de communication, le CESE a favorisé la promotion du travail collaboratif et de l'approche participative à travers :

- la consolidation de la plateforme informatique du Conseil (messagerie, intranet, sécurité et exploitation) ;
- l'installation d'une salle technique abritant les systèmes de contrôle d'accès, de vidéosurveillance, de téléphonie voix IP et réseaux ;
- la mise en place d'une plateforme intégrée de visioconférence ;
- la mise en place d'une application de vote électronique.

Le CESE a également renforcé et diversifié les outils de communication par :

- le lancement de 6 sujets de discussions sur le forum citoyen Al Moubadara Lakoum ;
- l'élaboration d'outils de communication plus ciblés pour présenter les travaux du CESE ;
- la refonte des rubriques du site web institutionnel ;
- le lancement d'un système de *podcasting* et de web TV ;
- la mise en place d'une signalétique intérieure et extérieure au siège du CESE.

Par ailleurs, le CESE a lancé une réflexion autour de sa stratégie de communication. Un premier projet axé sur les objectifs du Conseil, sa communication externe et interne accompagné des actions correspondantes a été établi.

De même, le CESE a veillé à simplifier et dématérialiser les processus de travail de l'administration du Conseil à travers :

- la mise en place d'un système de gestion des enregistrements audio et vidéo ;
- l'élaboration des procédures de publications des travaux du CESE la normalisation et la standardisation des procédures de sa Direction des systèmes d'information et de la communication (DSIC).

2.7. Réalisations administratives et financières

En matière de gestion des ressources humaines du CESE, l'année 2012 a été marquée par :

- le renforcement des effectifs exerçant au CESE par le recrutement de 7 personnes ;
- la régularisation de la situation administrative du personnel du CESE par la mise en œuvre du *règlement provisoire relatif aux conditions de recrutement et de rémunération du personnel* ;
- l'affiliation du personnel du CESE aux organismes de prévoyance sociale ;
- la mise en place de contrats d'assurances pour la couverture du personnel et des membres du CESE contre les risques d'accidents de travail et la responsabilité civile du Conseil vis-à-vis des tiers ;
- l'amélioration des conditions et du cadre de travail.

Concernant la fonction Moyens logistiques, plusieurs réalisations ont été enregistrées en 2012 :

- l'aménagement et l'équipement du nouveau siège du CESE et le transfert de l'activité du Conseil dans les nouveaux locaux ;
- l'équipement de quatre salles de réunions, dont la salle plénière, en système de visioconférence ;
- l'accompagnement administratif, financier et logistique des travaux des commissions et autres instances du CESE.

Concernant le volet outils de gestion et d'administration, il y a lieu de noter :

- l'informatisation du système de gestion des indemnités des membres ;
- l'utilisation du système GID comme outil unique de gestion des dépenses du CESE ;
- la mise en place de la régie ;
- l'élaboration du manuel des procédures de gestion de la Direction administrative et financière.

2.8. Dépenses du Conseil

Une enveloppe budgétaire globale de 110 681 000 dirhams a été accordée au Conseil économique, social et environnemental au titre de l'année 2012 pour financer ses dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Sur ce budget, 51 032 632,24 dirhams ont été engagés comme dépenses de fonctionnement et 3 924 308,56 dirhams comme dépenses d'investissement, soit un taux global d'exécution du budget de 2012 de 50%.

2.9. Plan d'action pour l'année 2013

Le programme d'action du CESE pour l'année 2013 comprendra en plus du rapport annuel du CESE et du rapport sur le modèle de développement régional des provinces du Sud, la poursuite des sujets en auto-saisine de 2012 et le lancement de nouveaux sujets, au titre de l'année 2013. Ce programme d'action pourrait être ajusté en fonction des saisines du gouvernement et du Parlement.

3. Auto-évaluation du CESE au titre de l'année 2012

Des réunions de coordination se sont tenues au cours du mois de février 2013, avec les cinq catégories représentées au sein du CESE. Ces réunions ont été l'occasion d'examiner le bilan 2012 du CESE et d'identifier des pistes d'amélioration.

Il ressort de cet exercice d'auto-évaluation que les membres du CESE considèrent que le Conseil a pu, en moins de deux ans, prendre sa place parmi les institutions du pays et commencer à jouer son rôle tel que le prévoit la Constitution dans le développement de la démocratie participative.

Les membres du CESE considèrent que si le bilan est positif, il reste néanmoins fragile et qu'il y a lieu d'être très attentif au cours de l'année 2013 à la consolidation des acquis du CESE et à leur pérennisation. Toutes les catégories ont souligné que ces résultats n'auraient pu être atteints sans le développement d'une relation de confiance entre les membres et l'instauration d'une culture du dialogue, du respect des différences et la volonté des catégories de rechercher une convergence des points de vue entre elles. De même, la démarche d'écoute des composantes de la société civile a été considérée comme essentielle dans la réussite de la mission du CESE.

Toutefois, plusieurs défis en relation notamment avec l'amélioration de l'efficacité et la crédibilité des travaux du CESE ont été soulignés et des pistes d'amélioration identifiées :

- Penser et évaluer régulièrement le CESE par rapport à sa raison d'être et sa valeur ajoutée :
 - en tant qu'observatoire de la société et voix de la société civile organisée par sa capacité d'écoute et ses études terrain ;
 - en tant qu'espace de débats, de dialogue et de convergence de points de vue contradictoires, à travers la valorisation des catégories le composant et ses débats pluriels ;
 - en tant que force de propositions crédibles sur les sujets de société et les réformes structurantes, par la pertinence des sujets abordés et sa capacité d'anticipation.
- Promouvoir les travaux du CESE, à travers les actions suivantes :
 - multiplier les réunions de présentation des avis du CESE avec le Chef du gouvernement, les ministres concernés et les commissions concernées des deux chambres du parlement ;
 - développer des outils de présentation des avis du CESE à la disposition des membres ;
 - organiser des rencontres de restitution et de promotion des avis du CESE;
 - renforcer la participation du CESE aux rencontres et manifestations nationales et régionales pour promouvoir davantage les productions du CESE.
- Suivre les avis et recommandations du CESE, et à cet effet :
 - demander au gouvernement et au parlement conformément à l'article 9 de la loi organique la suite réservée aux avis du CESE ;
 - mener des études d'impact des travaux du CESE.
- Renforcer la stratégie de communication, pour améliorer la communication interne et externe du CESE en termes de messages, de cibles et d'outils de communication.

- Consolider la production du CESE, et dans ce cadre :
 - privilégier la qualité des rapports et des avis, et cela d'autant plus que le nombre de saisine institutionnelle va aller en augmentant ;
 - veiller à la cohérence globale des rapports ;
 - veiller à la qualité des recommandations en distinguant celles qui sont générales, de celles qui sont plus opérationnelles ;
 - optimiser la chaîne de production des rapports (pertinence des sujets, temps de maturité des thèmes, équilibre entre les étapes d'audition, d'analyse et de débats...) ;
 - organiser les synergies entre les Commissions permanentes.
- Optimiser le fonctionnement du CESE pour accroître la productivité globale du CESE :
 - mettre en place un centre documentaire, une banque de données et une veille sur les sujets d'intérêt pour le CESE ;
 - renforcer la coordination entre les catégories composants le Conseil ;
 - augmenter la participation des membres à travers l'utilisation de la visioconférence ;
 - faciliter les échanges entre les membres du CESE par l'utilisation de l'outil Lynk ;
 - former les membres et les cadres du CESE sur les meilleures pratiques ;
 - mettre en place un statut du personnel et des œuvres sociales.

Table des matières

Mot introductif	9
Préambule	21
PARTIE I	
Situation économique, sociale et environnementale	23
1. Contexte et faits marquants : le regard du CESE	26
2. Principales évolutions sur les plans économique, social et environnemental	26
2.1. Evolution économique	26
2.2. Evolution sur le plan social	30
2.3. Evolution sur le plan environnemental	34
3. Principales recommandations et points de vigilance	38
3.1. Trois axes pour redynamiser la croissance	39
3.2. Exploiter le potentiel des régions par la territorialisation des politiques publiques	42
3.3. Créer les conditions d'un développement inclusif	43
3.4. Point de vigilance : le déséquilibre des finances publiques	45
3.5. Améliorer la protection sociale	46
PARTIE II	
La Compétitivité Durable	49
1. Introduction	51
2. Le Contexte	53
2.1. Détérioration de la situation économique mondiale	53
2.2. Une croissance économique peu créatrice d'emplois	54
2.3. Un tissu économique composé principalement de petites unités et où le secteur informel est important	54
2.4. Recul du classement du Maroc dans les enquêtes internationales portant sur la compétitivité	55
3. Etat des Lieux	56
3.1. Les fondations	56
3.2. Les piliers	57
3.3. La toiture : un niveau d'éducation, d'innovation et d'adoption technologique insuffisants pour soutenir la compétitivité	61
3.4. Des atouts permettant l'amélioration de la compétitivité	62

4. Comment améliorer la compétitivité ?	64
4.1. Comment renforcer les fondations?	64
4.2. Comment consolider les piliers ?	66
4.3. Comment raffermir la toiture ?	68
4.4. Comment profiter des atouts ?	69
5. Conclusion	70
Partie III	
Activités du Conseil	71
1. Faits marquants de l'année 2012	73
1.1. Sollicitude royale particulière à l'égard du CESE	73
1.2. Démarrage effectif des relations institutionnelles avec le gouvernement et les deux Chambres du Parlement	73
2. Bilan 2012	74
2.1. Bureau du Conseil	74
2.2. Commissions Permanentes	75
2.3. Assemblées Générales	77
2.4. Manifestations organisées	86
2.5. Relations publiques et internationales	87
2.6. Systèmes d'information et de communication	87
2.7. Réalisations administratives et financières	88
2.8. Dépenses du Conseil	88
2.9. Plan d'action pour l'année 2013	88
3. Auto-évaluation du CESE au titre de l'année 2012	89



Conseil Economique, Social et Environnemental

Président
Chakib Benmoussa

Secrétaire Général
Driss Guerraoui

Membres

Catégorie des experts

1. Abdalah Mokssit
2. Abdelmaksoud Rachdi
3. Ahmed Rahhou
4. Ahmed Abaddi
5. Albert Sasson
6. Amina Lamrani
7. Amine Mounir Alaoui
8. Armand Hatchuel
9. Driss Ouauouicha
10. Fatema Mernissi
11. Fouad Ben Seddik
12. Hajbouha Zoubeir
13. Hakima Himmich
14. Idriss Ilali
15. Khalida Azbane Belkadi
16. Lahcen Oulhaj
17. Mohamed Horani
18. Mohamed Wakrim
19. Mohammed Bachir Rachdi
20. Mustafa Benhamza
21. Nabil Hikmet Ayouch
22. Tahar Benjelloun
23. Tarik Aguizoul
24. Thami Abderrahmani Ghorfi

Catégorie des représentants des syndicats

25. Abdelaziz louy
26. Abderrahim Laabaid
27. Abdsamed Merimi
28. Abderrahmane Kandila
29. Ahmed Bahanniss
30. Ahmed Baba Aabbane
31. Ali Bouzaachane
32. Allal Benlarbi
33. Bouchta Boukhalfa
34. Brahim Zidouh
35. Jamaa El Moatassim

36. Khalil Bensami
37. Lahcen Hansali
38. Latifa Benwakrim
39. Mina Rouchati
40. Mohamed Boujida
41. Mohamed Abdessadek Essaidi
42. Mohammed Bensaghir
43. Mohammed Dahmani
44. Mohammed Alaoui
45. Mostafa Chanaoui
46. Mustapha Khlaifa
47. Najat Simou
48. Nour-Eddine Chahbouni

Catégorie des organisations et associations professionnelles

49. Abdallah Deguig
50. Abdelhai Bessa
51. Abdelilah Hifdi
52. Abdelkarim Foutat
53. Abdelkrim Bencherki
54. Abdellah Mouttaqi
55. Ahmed Abbouh
56. Ahmed Ouayach
57. Ali Ghannam
58. Amine Berrada Sounni
59. Bouchaïb Benhamida
60. Driss Belfadla
61. Kamaleddine Faher
62. Larbi Belarbi
63. M'Hammed Riad
64. Meriem Bensalah Chaqroun
65. Mohamed Hassan Bensalah
66. Mohammed Boulahcen
67. Mohammed Ben Jelloun
68. Mohammed Fikrat
69. Moncef Ziani
70. Moulay Abdallah Alaoui-Ismaïli
71. Mouncef Kettani

Catégorie des organisations et associations œuvrant dans les domaines de l'économie sociale et de l'activité associative

72. Abdelhamid El Jamri
73. Abdelmoula Abdelmoumni
74. Abderrahim Ksiri
75. Hakima Naji
76. Jaouad Chouaib
77. Karima Mkika
78. Laila Berbich
79. Lalla Nouzha Alaoui
80. Mohamed Benchaaboun
81. Mohamed Mostaghfir
82. Mohammed Benkaddour
83. Mohammed Elkhadiri
84. Sidi Mohamed Gaouzi
85. Tariq Sijilmassi
86. Wafia Lantry
87. Zahra Zaoui

Catégorie des personnalités es qualité

88. Abdellatif Jouahri
89. Ahmed Tijani Lahlimi Alami
90. Chakib Tazi Sidqui
91. Driss El Yazami
92. Khalid Cheddadi
93. Mohammed El Alaoui El Abdallaoui
94. Othman Benjelloun
95. Rachid Benmokhtar Benabdellah
96. Said Ahmidouch
97. Président du Conseil de la Communauté Marocaine à L'Étranger
98. Président Délégué du Conseil Supérieur de L'Enseignement

Dépôt légal : 2013 MO 24 57
ISBN : 978-9954-9389-1-1
ISSN : 2336-0461

Conseil Economique, Social et Environnemental

Conseil Economique Social et Environnemental

Angle rues Al Michmich et Addalbout, Secteur 10, Groupe 5
Hay Riad , 10 100 - Rabat
Tél. : +212 (0) 538 01 03 00 Fax +212 (0) 538 01 03 50
Email : contact@ces.ma